JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

PREMIÈRE SESSION DU QUATORZIÈME PARLEMENT

12-13 GEORGE V, A.D. 1922

VOLUME LIX



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1922

S—1

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



JOHN IDINGTON.
Député Gouverneur général.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quatorzième jour du mois de juillet 1921, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, MARDI LE VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AOÛT 1921, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: L'honorable John Idington, l'un des juges de la Cour Suprême du Canada et député de Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller, Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwick, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce NEUVIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt et un et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

P. PELLETIER,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-troisième jour du mois d'août 1921, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi le premier jour du mois d'octobre 1921, pour prendre en considération l'état de la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et porté à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce dix-septième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt et un et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au premier jour du mois d'octobre 1921, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, JEUDI LE DIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1921, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et porté à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt et un et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Nous avons jugé à propos, par et avec l'avis et le consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, de dissoudre le présent parlement du Canada qui demeure prorogé jusqu'au dixième jour de novembre prochain,—

SACHEZ DONC QUE, à cette fin, Nous publions Notre présente proclamation royale et dissolvons par le présent ledit parlement du Canada en conséquence, et les sénateurs et les membres de la Chambre des Communes sont excusés de se rencontrer et d'assister à ladite réunion ledit dixième jour de novembre prochain, et Nous faisons connaître Notre volonté et Notre plaisir de convoquer un parlement, et des ordres pour la publication de Nos writs en due forme pour la convocation dudit parlement et les dates que Nosdits writs porteront, seront proclamés incessamment.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et porté à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce QUATRIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt et un et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

PROCLAMATION

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT:

ATTENDU que Nous désirons et que Nous avons résolu de rencontrer, aussitôt que possible, Notre peuple de Notre Dominion du Canada et d'avoir son avis en Parlement,—

SACHEZ DONC que c'est Notre royale volonté et plaisir de convoquer un parlement et Nous déclarons en outre que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons donné des ordres aujourd'hui pour l'émission de Nos WRITS en due forme pour convoquer un parlement dans Notredit Dominion, lesquels writs doivent porter la date du HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1921, et être rapportables le QUATORZIÈME jour de JANVIER 1922.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et porté à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notredit Dominion, ce HUITIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt et un et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

P. PELLETIER,

Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

PROCLAMATION

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—Salut:

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Dominion du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dit Dominion, et la sommons de se réunir en Notre cité d'Ottawa, dans Notre dit Dominion, mardi, le dix-septième jour de janvier prochain 1922, pour là et alors entrer en conférence et traiter avec les hommes illustres et le Sénat de Notredit Dominion.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et porté à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce huitième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt et un et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

P. PELLETIER,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada a été convoqué pour le dix-septième jour du mois de janvier 1922, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER 1922, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et porté à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notredit Dominion, ce ONZIÈME jour de JANVIER, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-deux et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseurs de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le vingt-cinquième jour du mois de février 1922, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations. NOUS VOULONS, par et avec l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'OTTAWA susdite, MERCREDI, le HUITIÈME jour du mois de MARS prochain, pour l'expédition des affaires, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et porté à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce TROISIÈME jour de FÉVRIER, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-deux et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

No 1.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 8 mars 1922.

Le Sénat se réunit aujourd'hui à deux heures et demie de l'après-midi, étant la première session du quatorzième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bolduc, Bourque, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Crowe, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Forget, Foster (Alma), Fowler, Gillis, Girroir, Godbout, Gordon, Green, Griesbach, Harmer, Kemp, King, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed, (sir James), Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Pope, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Wilson, Yeo.

Les membres du Sénat sont informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable Hewitt Bostock, Président du Sénat.

Ladite commission est alors lue par le greffier, comme suit:—

CANADA.

Byng de Vimy.

[L.S.]

George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

Lomer Gouin, Procureur général, Canada. — A l'honorable Hewitt Bostock, de Monte Creek, dans la province de la Colombie-Britannique, dans Notre Puissance du Canada, sénateur, et membre du Conseil privé.

Salut:

Sachez que, reposant une confiance spéciale en votre loyauté, votre intégrité et votre capacité, Nous vous avons constitué et nommé et par les présentes Nous vous constituons et vous nommons, vous ledit Hewitt Bostock, président du Sénat du Canada; pour, par vous, ledit Hewitt Bostock, avoir, tenir et remplir, durant Notre plaisir ladite charge de Président du Sénat du Canada, avec tous les pouvoirs, droits, autorité, privilèges, profits, émoluments et avantages appartenant légitimement à ladite charge.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, Baron Byng de Vimy, général en en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce septième jour de février, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-deux, et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

A. C. COPP,
Secrétaire d'Etat.

Ordonné, qu'elle soit inscrite aux procès-verbaux.

L'honorable Président prend alors place au fauteuil au pied du Trône, conduit par l'honorable M. Dandurand et l'honorable Sir James Lougheed, et précédé du gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La Masse est mise sur la table.

Ordonné, qu'elle soit portée devant l'honorable Président.

Prières.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle est alors lue par Son Honneur le Président comme suit:—

CANADA

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,

Ottawa, 14 février 1922.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le Juge en chef du Canada, en qualité de Député-gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, mercredi, le 8 mars, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

O. M. BALFOUR, capitaine,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable Président informe le Sénat que le greffier a reçu des certificats du Secrétaire d'Etat du Canada, pour faire connaître que le brigadier général William Antrobus Griesbach, John McCormick, écuyer, le très honorable Sir George Foster, l'honorable John Dowsley Reid, l'honorable James Alexander Calder, l'honorable Thomas Wilson Crothers, Robert Francis Green, écuyer, Archibald Beaton Gillis, écuyer, l'honorable Sir Albert Edward Kemp, le brigadier général Archibald Hayes Macdonell, Frank Bunting Black, écuyer, Sanford Johnson Crowe, écuyer, Peter Francis Martin, écuyer, Archibald Blake McCoig, écuyer, et Arthur Charles Hardy, écuyer, ont tous été appelés au Sénat.

Lesdits certificats sont alors lus par le greffier comme suit:—

CANADA

Ministère du Secrétaire d'Etat.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du quinzième jour de septembre, A.D., mil neuf vingt et un (1921), le brigadier général William Antrobus Griesbach, D.S.O., de la cité d'Edmonton, dans la province de l'Alberta, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province de l'Alberta.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

Ottawa, 29 septembre 1921.

CANADA

Ministère du Secrétaire d'Etat.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du vingt et unième jour de septembre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), John McCormick, écuyer, de Sydney Mines, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour la province de la Nouvelle-Ecosse.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

Ottawa, 29 septembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du vingt-deuxième jour de septembre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), le très honorable sir George Eulas Foster, C.P., G.C.M.G., de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province d'Ontario.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 29 septembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du vingt-deuxième jour de septembre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), l'honorable John Dowsley Reid, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, membre du Conseil privé du Canada et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province d'Ontario.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 29 septembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du vingt-deuxième jour de septembre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), l'honorable James Alexander Calder, de la cité de Regina, dans la province de la Saskatchewan, membre du Conseil privé du Canada, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province de la Saskatchewan.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 29 septembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du troisième jour d'octobre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), l'honorable Thomas Wilson Crothers, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, membre du Conseil privé du roi pour le Canada, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province d'Ontario.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 12 octobre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du troisième jour d'octobre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), Robert Francis Green, écuyer, de la cité de Victoria, dans la province de la Colombie-Britannique, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province de la Colombie-Britannique.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 12 octobre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du dix-septième jour d'octobre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), Archibald Beaton Gillis, écuyer, de la ville de Whitewood, dans la province de la Saskatchewan et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province de la Saskatchewan.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 3 novembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du quatrième jour de novembre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), l'honorable Sir Albert Edward Kemp, K.C.M.G., de la cité de Toronto, membre du Conseil privé du roi pour le Canada, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour la province d'Ontario.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 22 novembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du septième jour de novembre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), le brigadier général Archibald Hayes Macdonell, C.M.G., D.S.O., de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province d'Ontario.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 22 novembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du vingt-cinquième jour de novembre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), Frank Bunting Black, écuyer, de Sackville, dans la province du Nouveau-Brunswick, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province du Nouveau-Brunswick.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 14 décembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du premier jour de décembre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), Sanford Johnson Crowe, écuyer, de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province de la Colombie-Britannique.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 14 décembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur géuéral d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du cinquième jour de décembre, A.D., mil neuf cent vingt et un (1921), Peter Francis Martin, écuyer, de la cité d'Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province de la Nouvelle-Ecosse.

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 14 décembre 1921.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du quatrième jour de janvier, A.D., mil neuf cent vingt-deux (1922), Archibald Blake McCoig, écuyer, de la cité de Chatham, dans la province d'Ontario, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province d'Ontario.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 17 janvier 1922.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du dixième jour de février, A.D., mil neuf cent vingt-deux (1922), Arthur Charles Hardy, écuyer, de la cité de Brockville, dans la province d'Ontario, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province d'Ontario.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 23 février 1922.

Ordonné que lesdits certificats soient déposés sur la table.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a des sénateurs qui se présentent pour être introduits.

L'honorable William Antrobus Griesbach, est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. White (Pembroke) et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY.
[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Brigadier Général William Antrobus Griesbach, C.B., C.M.G., D.S.O., écuyer, de la cité d'Edmonton, dans la Province d'Alberta, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce quinzième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-et-un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,
H. L. DRAYTON,
Secrétaire d'Etat du Canada intérimaire.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Griesbach, s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Griesbach a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable M. Calder est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Webster (Stadacona), et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable James Alexander Calder, de la cité de Régina, dans la Province de la Saskatchewan, dans Notre Dominion du Canada, membre de Notre conseil privé pour le Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-deuxième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-et-un, et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,
H. L. DRAYTON,
Secrétaire d'Etat du Canada intérimaire.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Calder s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Calder a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Robert Francis Green est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Taylor et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A notre fidèle et bien-aimé Robert Francis Green, écuyer de la cité de Victoria, dans la Province de la Colombie Britannique, de Notre Puissance du Canada,

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce troisième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-et-un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

RODOLPHE MONTY,

Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Green, s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable M. Green a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, un des commissaires nommés à cet effet.

L'honorable John McCormick est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. McLennan, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé John McCormick, écuyer de Sydney Mines, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse de Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-et-unième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-et-un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. McCormick s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable M. McCormick a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, un des commissaires nommés à cet effet.

L'honorable Archibald Beaton Gillis est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Pope, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

SALUT:—

A Notre fidèle et bien-aimé Archibald Beaton Gillis, de la ville de Whitewood, dans la Province de Saskatchewan, dans Notre Puissance du Canada.

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce dix-septième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-et-un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

RODOLPHE MONTY,

Secrétaire d'Etat.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Gillis s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable M. Gillis a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, un des commissaires nommés à cet effet.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le très honorable Sir Louis Henry Davies, K.C.M.G., juge en chef du Canada, Député-gouverneur, étant assis au pied du Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Très Honorable le Député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,
L'honorable Président dit:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous Son seing manuel et Son sceau d'armes, nommant le très honorable Sir Louis Henry Davies, K.C.M.G., juge en chef de la Cour suprême, son député, pour remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.

Ladite commission est alors lue par le greffier comme suit:—

CANADA

BYNG DE VIMY

[L.S.]

Par le général Son Excellence le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

Au très honorable Sir Louis Henry Davies, chevalier commandeur de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada.

SALUT:—

SACHEZ que, étant bien sûr de votre loyauté, fidélité, et habileté, Je, Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada, en vertu et par suite du pouvoir et autorité qui m'a été conféré par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi, me constituant et me nommant Gouverneur général de la Puissance du Canada par l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867", vous nomme, constitue et désigne ledit Sir Louis Henry Davies pour être mon député dans la Puissance du Canada, et pour en cette qualité exercer mais subordonnément à toute restriction ou direction exprimée ou donnée de temps à autre par Sa Majesté tous les pouvoirs, autorités et fonctions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre la Chambre des Communes du Canada.

Vous, ledit Sir Louis Davies, aurez, posséderez et exercerez ladite charge de député de moi-même, Gouverneur général du Canada, pour les fins susdites, avec tous les pouvoirs, droits, autorité et privilèges y appartenant ou qui devraient lui appartenir durant mon bon plaisir.

Donné sous mon seing et mon sceau d'armes, à Ottawa, ce onzième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-et-un, et la douzième du règne de Sa Majesté.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Ordonné qu'elle soit inscrite dans les journaux.

L'honorable Président dit alors:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu ordre du très honorable Député-gouverneur général, de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour

lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais, à trois heures demain après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu au très honorable Député-gouverneur de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

L'honorable Sir Albert Edward Kemp est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Blain, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable Sir Albert Edward Kemp, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada, chevalier commandeur de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de Notre Conseil privé pour le Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur-Général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce quatrième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-et-un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

H. L. DRAYTON,
Secrétaire d'Etat intérimaire du Canada.

Ordonné, que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable Sir Edward Kemp s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable Sir Edward Kemp a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable M. Macdonell, est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Thorne, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le Greffier, comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé le brigadier général Archibald Hayes Macdonell, de la cité de Toronto, dans la Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada, Compagnon de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Compagnon du D.S.O.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur-Général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce septième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-et-un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

H. L. DRAYTON,
Secrétaire d'Etat intérimaire du Canada.

Ordonné, que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Macdonell s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable M. Macdonell a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Frank Bunting Black est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Todd, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le Greffier, comme suit:—

CANADA

BYNG DE VIMY,

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Frank Bunting Black, écuyer de Sackville, dans la Province du Nouveau-Brunswick de Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur-Général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-cinquième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt et un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

H. L. DRAYTON,

Secrétaire d'Etat intérimaire du Canada.

Ordonné, que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Black s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable M. Black a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Sanford Johnson Crowe est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Planta, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le Greffier, comme suit:—

CANADA

BYNG DE VIMY

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Sanford Johnson Crowe, écuyer, de la cité de Vancouver, dans la Province de la Colombie-Britannique, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur-Général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce premier jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt et un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

H. L. DRAYTON,

Secrétaire d'Etat intérimaire du Canada.

Ordonné, que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Crowe s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Crowe a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Peter Francis Martin est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Tanner, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier, comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Peter Francis Martin, écuyer, de la cité de Halifax, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Caanada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce cinquième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent vingt et un, et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

H. L. DRAYTON,
Secrétaire d'Etat intérimaire du Canada.

Ordonné, que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Martin s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Martin a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Archibald Blake McCoig est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. McHugh, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier, comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Archibald Blake McCoig, écuyer, de la cité de Chatham, dans la province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quatrième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-deux, et de Notre Règne la douzième.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné, que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. McCoig s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. McCoig a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle est alors lue par Son Honneur le Président comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 14 février 1922.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir formellement la session du Parlement de la Puissance, jeudi, le 9 mars, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

O. M. BALFOUR, Capitaine,
Secrétaire du Gouverneur général

A l'honorable
Président du Sénat.

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table.

De consentement unanime,
Le Sénat s'ajourne à demain, à deux heures et demie.

No 2

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 9 mars 1922.

Deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien.
Béique.
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster (Alma),
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Kemp,
King,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson,
Yeo.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue, son Orateur, l'honorable Rodolphe Lemieux, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de la parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat alors dit:

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence. Il lui accorde et, en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Il plait alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je désire, dans la présente occasion, vous assurer que c'est avec un grand plaisir que je rencontre le Parlement du Dominion pour la première fois depuis mon arrivée au Canada et que je profite de votre aide et de vos avis pour m'acquitter des importantes fonctions que Sa Majesté le Roi m'a confiées. C'est certes un grand privilège que celui d'être appelé à administrer les affaires de ce pays et de m'associer avec vous dans l'œuvre que vous allez commencer.

Le Dominion n'a pas échappé au bouleversement économique et à la dépression industrielle mondiale, mais il a moins souffert en ceci que d'autres pays. Les observateurs attentifs du baromètre des affaires sont d'avis que le pire de la crise est à peu près terminé et que l'on peut compter pour un avenir rapproché sur un retour considérable à l'activité ordinaire.

Dans plusieurs parties du Canada, une dépression prolongée des affaires a généralement produit, à un plus haut degré que d'habitude, les malheurs du chômage.

Tout en étant d'opinion que le remède au chômage relève entièrement de la responsabilité municipale et provinciale, mon gouvernement a senti que le situation actuelle étant le résultat, jusqu'à un certain point, de la dernière guerre, il serait justifiable de continuer, pendant les mois d'hiver, d'ajouter un supplément de fonds

pris dans le trésor fédéral aux secours donnés par les provinces et les municipalités dans le but de soulager la détresse actuelle.

La baisse des prix des produits de la ferme, en 1921, comparée aux prix des années précédentes, a sérieusement nui à l'agriculture dans plusieurs parties du Dominion. Les fâcheux effets de cette baisse inévitable ont été aggravés par la diminution des marchés et l'absence de toute réduction correspondante dans le coût de la production. Tandis que des méthodes perfectionnées de culture, de fixation de la qualité des grains et de leur emmagasinage dans quelques parties du pays et d'une plus grande variété de culture dans d'autres, amélioreraient sensiblement la situation, il est évident que des marchés et des facilités d'y arriver adéquats et des taux réduits de transport et de production sont à la base du problème. Regardant ce fait comme établi, mes conseillers se sont efforcés au plus tôt d'obtenir de meilleurs prix de vente et des marchés plus favorables pour les produits de la ferme. Des négociations ont été entamées avec les gouvernements d'autres pays dans le but d'étendre notre commerce et de trouver de nouveaux débouchés pour les produits canadiens, et il a été arrêté que des conférences auraient lieu entre les directions des chemins de fer et le gouvernement relativement à la réduction des taux de transport des marchandises.

Vous serez invités à prendre en considération l'opportunité de faire certains changements au tarif de la douane. Tandis qu'il y a des détails dans cette révision, dont l'étude demandera du temps et de l'attention qui ne sont pas à présent disponibles, il y a des côtés du tarif qui, on le sent, peuvent être étudiés pendant la présente Session.

Afin de permettre un essai aussi loyal que possible, et dans les conditions les plus favorables, du système et de l'exploitation des chemins de fer nationaux possédés par le gouvernement, ayant un parcours maintenant à travers toutes les provinces du Dominion, on a l'intention, à une date prochaine, de coordonner le système des voies ferrées possédées par le gouvernement, de manière à augmenter l'efficacité et réaliser des économies dans leur administration, entretien et exploitation. Toute la situation du transport est une question qui s'impose à votre étude la plus sérieuse. Tout cela pèse lourdement sur nos finances nationales. Dans le but d'obtenir des renseignements essentiels pour la compréhension et une appréciation adéquate de ce problème dans ses nombreuses conséquences, il est question de supplémenter le travail de coordination par une enquête approfondie.

Le flot d'immigration dans le Dominion a bien diminué et a été interrompu durant la guerre. Maintenant que nous jouissons des bienfaits de la paix, il faut renouveler nos efforts pour attirer de nouveaux colons. Mon gouvernement comprend complètement l'importance de cette question et fera tous les efforts raisonnables pour attirer dans notre pays, des immigrés de la classe la plus désirable ayant surtout en vue la colonisation de nos terres incultes.

Le travail relatif au rétablissement, aux soins médicaux, à l'entraînement professionnel d'anciens membres des troupes canadiennes, se poursuit avec sympathie et énergie.

Le soin des mutilés exige encore la meilleure attention de la part de ceux qui sont chargés du soin d'administrer les fonds pourvus à cet effet. C'est l'intention du gouvernement durant la session, de consulter de nouveau le parlement concernant quelques-uns des problèmes qui restent encore à résoudre.

La question depuis longtemps pendante de céder le contrôle des ressources naturelles des trois provinces de l'ouest à leur gouvernement respectif a occupé l'attention de mes ministres. En pleine sympathie avec le désir des autorités de ces provinces maintenant arrivées à maturité, d'avoir le même contrôle et la même administration de leurs ressources que les plus vieilles provinces, mon gouvernement a fait une proposition au gouvernement des différentes provinces intéressées laquelle, il est à espérer, conduira à un règlement satisfaisant de cette question à une date prochaine.

Dans le but d'effectuer une économie et d'augmenter son efficacité, un projet de loi vous sera soumis pourvoyant à la création d'un ministère de la défense dans lequel les différents corps de troupes du Canada seront coordonnés sous un chef ministériel.

Depuis la session du dernier parlement il s'est tenu à Washington, à la suite d'une invitation du président des Etats-Unis, une conférence internationale pour étudier la question de la limitation des armements et en rapport avec cet objet, d'arriver à une entente relativement aux relations politiques des Puissances intéressées dans les régions du Pacifique et de l'Extrême-Orient. De cette conférence, il est résulté des traités d'une grande portée. De l'avis de mes conseillers, l'approbation du parlement devrait précéder la ratification de ces traités de la part du Canada. Ces accords avec des explications appropriées, vous seront soumis durant la présente session.

Comme résultat de récents pourparlers entre les Puissances, il a été décidé de tenir une conférence à Gènes, dans le but d'obtenir, à la suite de discussions franches et amicales entre les nations ayant participé à la guerre, un effort concerté pour réparer les graves bouleversements du monde économique et financier qui ont partout suivi la guerre. Le gouvernement du Canada a été invité à y prendre part et des délégués ont été nommés à cette fin.

Une invitation a été faite au gouvernement du Canada par celui des Etats-Unis de prendre part à une conférence postale, dans laquelle toutes les phases du service des postes d'un pays à l'autre seraient discutées à fond. Pour répondre au sentiment qui a suggéré cette invitation, le gouvernement du Canada nommera, en temps opportun, des représentants qui rencontreront ceux des Etats-Unis pour les fins mentionnées plus haut.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront soumis. A une date prochaine les prévisions budgétaires pour l'année prochaine vous seront remises. Dans leur préparation, la nécessité impérieuse d'économiser, a rendu nécessaire l'élimination de bien des entreprises pour lesquelles des subsides devront attendre une situation financière plus favorable.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous invitant à une étude attentive de ces sujets importants qui vont engager votre attention, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos travaux.

Il plait à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit:—

Le très honorable Sir George Eulas Foster est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Foster (Alma), et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé le très honorable Sir George Eulas Foster, de la cité d'Ottawa, dans la Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada, l'un de

Nos très Honorables conseils privés, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George et membre de Notre conseil privé pour le Canada.

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingue de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-deuxième jour de septembre en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt et un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

RODOLPHE MONTY,

Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

Le très honorable Sir George Eulas Foster, s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que le très honorable Sir George Eulas Foster a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable M. Dandurand présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le dit bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

Il est lu par Son Honneur le Président.

Ordonné, que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné, que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: L'honorable Sir James Lougheed, C.C.M.G., les honorables messieurs Belcourt, Barnard, Daniel, Prowse, Robertson, Tanner, Watson, Willoughby, et l'auteur de la motion, ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

Son Honneur le Président présente au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints de la bibliothèque du Parlement pour l'année 1921.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHECAIRES POUR 1921

A l'honorable Président du Sénat,

A l'honorable Président de la Chambre des Communes.

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous présenter leur rapport pour l'année 1921.

Les soussignés ont à noter, avec regret, le décès de M. Martin J. Griffin, arrivé le 19 mars 1921. M. Griffin, après 35 ans de fidèles services comme bibliothécaire parlementaire, avait pris sa retraite le 7 juillet 1920. Ses connaisances étendues des publications parlementaires et politiques étaient appréciées du public, et sa disparition n'a pas manqué d'être sentie plus spécialement par les habitués de la Bibliothèque et par ceux qui ont eu l'occasion de recourir à l'aide de son érudition si marquée.

La liste des dons faits à la Bibliothèque et celle des droits d'auteur enregistrés vous seront transmises.

Le catalogue supplémentaire des livres achetés depuis la publication du dernier rapport est actuellement entre les mains des imprimeurs, et sera incessamment déposé.

Il a été reçu en don du British Museum, un ouvrage de la plus haute valeur, par sir G. F. Warner, en quatre volumes, et portant le titre de "Catalogue of Western Manuscripts in the old Royal and King's Collection". C'est un ouvrage in-folio, composé de copies des manuscrits de la bibliothèque de George III. Le quatrième volume est d'un intérêt tout spécial: il consiste en reproductions (planches) d'anciennes Bibles manuscrites et d'autres documents, remontant à la période qui s'étend du cinquième au quinzième siècle.

Les soussignés désirent mentionner, en termes d'appréciation toute spéciale, une collection précieuse et considérable de livres légués à la Bibliothèque par feu Edward Bruce Bates, d'Ottawa. M. Bates, durant quarante et un ans, avait été à l'emploi du bureau de poste d'Ottawa, et en dernier comme maître de poste adjoint. Son esprit studieux et son grand amour des livres l'avaient fait estimer par tous ceux qui le connaisaient. Par son testament, il assignait à ses exécuteurs le devoir de permettre au "bibliothécaire en chef, ou aux bibliothécaires de la Bibliothèque du Parlement "d'Ottawa, de choisir dans sa bibliothèque tels livres qu'ils croiraient convenables".

Les livres qui ont été choisis forment une collection d'au-delà de quatre mille volumes, temporairement placés dans les voûtes, et qui seront au cours de la présente année catalogués avec soin et installés dans une chambre spéciale.

Parmi ces ouvrages intéressants se trouvent en particulier:

Des éditions de luxe du Faust de Goethe, du Don Quichotte de Cervantes, du Rubáiyát d'Omar Khayam, du "Compleat Angler" de Walton, etc. On y compte aussi d'excellentes éditions des œuvres complètes de Ruskin, Macaulay, Lord Beaconsfield, Kipling, Richardson, Jeremy Taylor, Swift, Carlyle, Washington Irving, Newman, Hazlitt et d'un grand nombre d'autres auteurs bien connus; des œuvres de Shakespeare, fac-similes de la première édition in-folio de 1623 de ses "Comedies, Histories and Tragedies," et aussi des premières éditions de ses poèmes; des œuvres de Chaucer, fac-simile de la première édition réunie, du British Museum, 1532; des Relations des

Jésuites "and Allied Documents", en 73 volumes (édition Thwaites); et des œuvres complètes de plusieurs des principaux poètes; de plusieurs des meilleurs classiques français, une grande quantité de dictionnaires et de Bibles en différentes langues, et d'albums de vues de divers pays.

Au cours des cinq dernières années, il s'est produit quelque peu de désorganisation dans les échanges de la Bibliothèque avec les divers gouvernements des Etats-Unis et le nombre des lois et des documents sessionnels reçus a diminué en conséquence. L'administration de la Bibliothèque, à cause du peu d'espace disponible, avait décidé de se borner à reconstituer les séries incomplètes des lois de quelques Etats et de s'interdire la collection d'autres documents de même provenance, à la seule exception de la documentation générale de l'Etat de New-York, qui n'a pas trop souffert de cet état de choses; la Bibliothèque n'a donc reçu que d'un nombre d'Etats limité des collections assez complètes de leurs lois. Ces publications et tous les documents parlementaires publiés par le gouvernement fédéral des Etats-Unis, ont été mis en ordre dans une nouvelle chambre qui a été cédée, au rez-de-chaussée de la Chambre des Communes, pour l'usage de la Bibliothèque, suivant la mention qui en est faite dans le dernier rapport.

Deux autres chambres, dont l'usage a aussi été gracieusement cédé sur le même étage par le Sénat et qui ont été pourvues de rayons en acier par le département des Travaux Publics, ont été consacrées aux documents sessionnels de la Chambre des Lords et à recevoir la réserve des statuts, documents sessionnels et débats du Canada, dans les deux langues.

Les bibliothécaires ont fait allusion, dans leur rapport de l'an dernier, au manque d'espace à la Bibliothèque, et à la difficulté de procéder à l'installation des livres de façon à en rendre l'accès plus facile aux assidus de la Bibliothèque. Il a été constaté l'an dernier, que des vides considérables entre les murs extérieurs et intérieurs de la Bibliothèque, pouvaient être aménagés convenablement. Après une conférence avec les autorités du département des Travaux Publics, on admit la possibilité d'utiliser ces espaces perdus. L'on consacra les fonds nécessaires à ces réparations et le travail fait au cours de l'année est à peu près terminé; il ne reste plus qu'à pourvoir ces chambres de rayons additionnels. Les soussignés désirent consigner leur appréciation de l'aide qu'ils ont reçue pour ces améliorations du sous-ministre des Travaux Publics, de l'Architecte en chef et de leurs officiers. L'on a ainsi convenablement établi toute une série de petites chambres, qui pourront recevoir environ trente mille volumes et diminueront ainsi la congestion qui existait. Au cours de l'année qui commence l'on déménagera dans ces chambres des séries de publications parlementaires, économiques et de droit, et des séries de publications canadiennes, afin de placer plus à la portée des lecteurs, ces ouvrages de consultation courante, et de faire disparaître de l'étage principal de la Bibliothèque des installations provisoires qui nuisent beaucoup à la beauté de l'édifice et à l'utilisation de ses diverses pièces.

Les bibliothécaires font remarquer respectueusement cependant que ces mesures n'apportent qu'une solution temporaire au problème en face duquel se trouve placé la Bibliothèque et qui ne sera réellement résolu que quand des constructions nouvelles permettront d'étudier l'ensemble de la question de sa réorganisation, du cataloguage et de la distribution raisonnée des livres dans les rayons.

Le tout respectueusement soumis.

J. de L. TACHE,
Bibliothécaire général.
MARTIN BURRELL,
Bibliothécaire parlementaire.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, 7 mars 1922.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la table.

(Pour liste des dons faits à la bibliothèque du Parlement voir Documents Parlementaires, Session, 1922, No 42).

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table.—

Rapport du Commissaire des brevets pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1921.

(Documents parlementaires, 1921, No 10f).

Rapport du ministère du Service Naval pour l'exercice clos le 31 mars 1921. (Editions française et anglaise.)

(Documents parlementaire 1921, No 39).

Décrets du Conseil relatifs au Service naval, Nos 2112, 2155 et 3625 de 1921.

(Documents parlementaires 1921, No 49).

Décret du Conseil No 360, 1922, relatif au pêcheries de la province de Québec.

(Documents parlementaires 1922, No 46).

Amendement aux règlements de la radiotélégraphie. Département du Service Naval.

(Documents parlementaires, 1922, No 50).

Décrets du Conseil adoptés en conformité des dispositions du chapitre 6, 8-9 George V, intitulé: "Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le Service public. Département du Service Naval.

C.P. 1960—11 juin 1921—Le bureau de l'Impression et de la Papeterie séparé du ministère du Secrétariat d'Etat.

C.P. 2038—15 juin 1921—Le bureau des Impressions et de la Papeterie du Gouvernement placé sous la direction du ministère du Travail.

C.P. 3603—21 sept. 1921—La Gendarmerie royale du Canada attachée au ministère de la Justice.

C.P. 324—10 février 1922—La Gendarmerie royale du Canada transférée au ministère de la Milice et de la Défense.

C.P. 331—10 février 1922—Contrôle du ministère du Service naval transféré du ministère de la Marine et des Pêcheries au ministère de la Milice et de la Défense.

(Documents parlementaires 1922, No 44).

Rapport du Secrétaire d'Etat, pour les affaires extérieures de l'exercice clos le 31 mars 1921.

(Documents parlementaires 1922, No 34).

Sommaires des procès verbaux et des documents de la Conférence des premiers ministres et des représentants du Royaume-Uni, des Dominions et des Indes, juin-août 1921.

(Documents parlementaires 1922, No 48).

De consentement unanime,

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain à trois heures de relevée.

No 3

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 14 mars 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Béique, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bolduc, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Crowe, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Foster (Sir George), Fowler, Gillis, Girroir, Green, Griesbach, Harmer, Kemp, (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed, (Sir James), Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Pope, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat que le greffier a reçu des certificats du Secrétaire d'Etat du Canada, pour faire connaître que Frederick Forsyth Pardee, écuyer, et Gustave Boyer, écuyer, ont tous deux été appelés au Sénat.

Lesdits certificats sont alors lus par le greffier comme suit:—

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du onzième jour de mars, A.D., mil neuf cent vingt deux (1922), Frederick Forsyth Pardee, écuyer, de la cité de Sarnia, dans la province d'Ontario, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province d'Ontario.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 13 mars 1922.

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du onzième jour de mars, A.D., mil neuf cent vingt deux (1922), Gustave Boyer, écuyer, de Rigaud, dans la province de Québec, comme membre du Sénat et sénateur pour la division électorale de Rigaud dans ladite province de Québec.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 13 mars 1922.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit.

L'honorable M. Boyer, est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. Casgrain et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possesions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Notre fidèle et bien-aimé Gustave Boyer, écuyer. de Rigaud, dans la Province de Québec, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la divisions électorale de Rigaud, de Notre Province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

En FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier Grand-Croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce onzième jour de mars, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-deux et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Boyer s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable M. Boyer a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, un des commissaires nommés à cet effet.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Green:—
La *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*
La *Kettle Valley Railway Company.*

Par l'honorable M. Watson:—
The Esquimalt and Nanaimo Railway Company.

Par l'honorable M. Blain:—
La Compagnie de fidéicommis du Canada.

Par l'honorable M. Casgrain:—

Robert Ness, de Howick, Québec, et d'autres lieux. (*Canadian General Insurance Company*).

Par l'honorable M. Blain:—

Maria Amy Drury, de Jordan Station, dans le comté de Lincoln, Ontario demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Drury.

Arthur Leslie Smith, du township de East Whitby, dans le comté d'Ontario, Ontario, cultivateur, demande l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Estella M. Smith.

Percival Andrew Jamieson, de Toronto, Ontario, conducteur de tramway, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alice Jamieson.

Par l'honorable M. Blain pour l'honorable M. Ross (Middleton) :—

Frederick McClelland Aiken, de Sault Sainte-Marie, Ontario, mécanicien demande l'adoption d'une loi qui disolve son mariage avec Lillian Lucy Aiken.

Rhoda Renfrew McFarlane Brown, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Davenport Brown.

Par l'honorable M. White (Pembroke) :—

Elizabeth Lillian Sharpe, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick G. Sharpe.

Par l'honorable M. Fowler :—

D'Eyncourt Marshall Ostrom, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ida Florence Ostrom.

Sheriff Elwin Robinson, connu sous le nom de Sheriff Robeson et sous celui de Shariff Robinson, de oronto, Ontario, vendeur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Amy B. Robinson, connue aussi sous le nom de Ayme B., aussi sous celui de Agness B, et aussi sous celui de Bertha A. Robinson.

Par l'honorable M. Ratz :—

Walter Michie Anderson, de Brockville, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aiken Henrietta Anderson.

Mary Elizabeth Fredenburg, de Brockville, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Floyd Shipman Fredenburg.

Eva Florence Heavens, de la ville d'Oshawa, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William George Heavens.

Par l'honorable M. McCall :—

Wentworth Barnes, de Toronto, Ontario, matelot, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carrie Barnes.

Hazel McInally, du village de Nixon, dans le comté de Norfolk, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry McInally.

Par l'honorable M. Prowse :—

James Hosie, de la ville de Brampton, dans le comté de Peel, Ontario, boulanger, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isabella Hosie.

Frank Hamilton Bawden, de Toronto, Ontario, marchand, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Laure Bawden.

James Hayden, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marion Hayden.

Frederick Henry Gill, de la ville de Paris, dans le comté de Brant, Ontario, machiniste, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Myrtle Abigail Gill.

Harry Alexander Smith, de Toronto, Ontario, commis-voyageur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eva Smith.

Blanche Elizabeth Macdonell, de la ville d'Aurora, dans le comté de York, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Kenneth Sumner Macdonell.

Mildred Emma Blachford, de Hamilton, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Charles Blachford.

Allan Richard Morgan, de Hamilton Beach, dans le comté de Wentworth, Ontario, pointeur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Christina Fraser Morgan.

Par l'honorable M. Proudfoot:

Henry Strachan Mullowney, de Toronto, Ontario, avocat, demande l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Rosa Ellen Mullowney.

Frank Charles Butt, de Toronto, Ontario, secrétaire, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie May Butt.

Alexander Lawrie, de Toronto, Ontario, ouvrier dans la caoutchouc, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nellie Rose O'Donell Lawrie.

Helen Garrett, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Henry Garrett.

Albert Bethune Carley, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mabel Carley.

Louise Janet Maud Bigford, du village de Cataraqui, dans le comté de Frontenac, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clifford Bigford.

Archibald Charnley Brown, de la ville de Timmins, dans le district de Temiskaming, Ontario, avocat, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bessie Alice Brown.

Edward Lovell, de Peterborough, Ontario, apprenti, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruby Lovell.

James Murray Johnston, de Toronto, Ontario, médecin, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mabel Johnston.

Nellie Berry, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Howard Berry.

Catherine Rudd, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Clement Rudd.

Mabel E. Downer, de Peterborough, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George W. Downer.

Daniel Calvin Bell, de Toronto, Ontario, chauffeur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sadie Bell.

Marjorie Elizabeth Wickson, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carl Jennings Wickson.

Charles William Murtagh, de la ville de Leamington, dans le comté d'Essex, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Catherine Murtagh.

Edward S. J. Turpin, du township de Cramahe, dans le comté de Northumberland, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Mary Inez Turpin.

Johnston Nixon, de Toronto, Ontario, commis, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irene Elizabeth Nixon.

John Douglas Stewart, de Toronto, Ontario, électricien, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie May Stewart.

Telesphore Joseph Morin, d'Ottawa, Ontario, employé civil, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Lea Stella Morin.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table:—

Rapport de la Gendarmerie Royale du Canada pour l'exercice clos le 30 septembre 1921.

(Documents parlementaires 1922, No 28).

Ordres généraux à la milice pour la période entre le 1er février 1921 et le 1er janvier 1922.

Aussi nominations, promotions et mises à la retraite dans la milice canadienne et les forces expéditionnaires canadiennes, du 3 février 1921 au 17 novembre 1921.

(Documents parlementaires 1922, Nos 63 et 64).

Rapport du ministère de la Milice et de la Défense pour l'exercice clos le 31 mars 1921.

(Documents parlementaires 1922, No 36).

Rapport de l'inspection des bateaux à vapeur.
(Supplément au rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1919-20).
(Documents parlementaires 1921, No 23).

Rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries (Marine) pour l'exercice 1920-21.
(Documents parlementaires 1922, No 21).

Rapport du surintendant des pénitenciers pour l'exercice clos le 31 mars 1921.
(Documents parlementaires 1922 No 35).

Bureau des commissaires du grain, règles et règlements, élévateurs.
(Documents parlementaires 1922 No 45).

Rapport du ministère du Commerce pour l'exercice clos le 31 mars 1921.
(Documents parlementaires 1922, No 10).

Rapport des poids et mesures, de l'électricité et du gaz. Service d'inspection. (Ministère du Commerce) pour l'exercice clos le 31 mars 1921.
(Documents parlementaires 1922, No 10c).

Traités signés à la conférence de la limitation des armements tenue à Washington du 12 novembre 1921 au 6 février 1922, et signés au nom du Canada:—

1. Traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon au sujet de la limite de la construction des navires de guerre, signé le 6 février 1922.
2. Traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, concernant l'usage des sous-marins, des gaz empoisonnés en temps de guerre, signé le 6 février 1922.
3. Traité entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, la Hollande et le Portugal, relatif à la politique générale à suivre relativement à la Chine, signé le 6 février 1922.
4. Traité entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, la Hollande et le Portugal, relatif au tarif des douanes, en Chine, signé le 6 février 1922.
5. Traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France et le Japon, pour le maintien de la paix dans le Pacifique, signé le 13 décembre 1921.
6. Déclaration faite par les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, et le Japon, signé le 13 décembre 1921, accompagnant le traité quadruple au sujet du Pacifique, signé le 13 décembre 1921.
7. Accord entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France et le Japon, signé le 6 février 1922, supplémentaire au traité quadruple relatif au Pacifique du 13 décembre 1921.

(Documents parlementaires 1922, No 47).

Rapport du ministère de l'Agriculture, pour l'exercice clos le 31 mars 1921.
(Documents parlementaire 1922, No 15)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône à l'ouverture de la présente session du Parlement étant lu.

L'honorable M. McCoig, secondé par l'honorable M. Boyer, propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

Au général Son Excellence, le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'Armée, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
Sur motion de l'honorable M. Turriff, il est
Ordonné que le débat sur ladite motion soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 4

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 15 mars 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Lougheed (Sir James),	Ratz,
Beaubien,	De Veber,	Macdonell,	Robertson,
Béique,	Donnelly,	Martin,	Roche,
Belcourt,	Farrell,	McCall,	Ross (Moosejaw),
Bénard,	Fisher,	McCoig,	Schaffner,
Bennett,	Forget,	McDonald,	Sharpe,
Black,	Foster,	McHugh,	Smith,
Blain,	Foster (Sir George),	McLean,	Stanfield,
Blondin,	Fowler,	McLennan,	Tanner,
Bolduc,	Gillis,	McMeans,	Taylor,
Bourque,	Girroir,	Michener,	Tessier,
Boyer,	Gordon,	Mitchell,	Thibaudeau,
Bradbury,	Green,	Montplaisir,	Thompson,
Casgrain,	Griesbach,	Mulholland,	Thorne,
Chapais,	Harmer,	Murphy,	Todd,
Cloran,	Kemp (Sir Edward),	Planta,	Turriff,
Crowe,	King,	Poirier,	Watson,
Curry,	Laird,	Pope,	Webster (Stadacona),
Dandurand,	Lavergne,	Proudfoot,	White (Inkerman),
Daniel,	Legris,	Prowse,	White (Pembroke),
David,	L'Espérance,		Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Proudfoot—

James Malone, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Agatha Veronica Catherine Malone.

James Malone, de Toronto, Ontario, demande que la publication des avis pour faire connaître son intention de demander l'adoption d'un bill de divorce à la dernière session du Parlement, soit considérée suffisante et que les droits exigés pour présenter un tel bill lui soient remis.

Stanley D. Morning, de Toronto, Ontario, machiniste, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith Susannah Morning.

William Park Jefferson, de Toronto, Ontario, tailleur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jennie Jefferson.

Leslie George Dewsbury, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Etta Dewsbury.

Par l'honorable M. Ratz—

Marie Louise Dagenais, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean-Baptiste Dagenais.

Joseph Lloyd Beamish, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gertrude Selina Beamish.

Mary Eleanor Menton, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Valentine Menton.

Par l'honorable M. McMeans—

Oliver Kelly, de Peterborough, Ontario, cultivateur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Gertrude Kelly.

Par l'honorable M. Bennett—

Eva Maud Ginn, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Herbert Ginn.

Par l'honorable M. Griesbach—

The Armor Life Insurance Company, et
The Aberdeen Fire Insurance Company,

Par l'honorable M. Blondin—

La Révérende Mère Veronica et d'autres de Vankleek, Ontario.

Par l'honorable M. Gordon—

The Interprovincial and James Bay Railway Company; et

Par l'honorable M. Laird—

La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'honorable M. Dandurand, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente son premier rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No. 262,
Le mercredi, 15 mars 1922.

Le comité de Sélection, chargé de nommer des sénateurs pour faire partie des différents comités permanents de la session actuelle, a l'honneur de soumettre la liste suivante de sénateurs qui ont été nommés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:—

COMITÉ CONJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Le Président du Sénat et les honorables messieurs Bennett, Bolduc, Chapais, David, Gillis, Godbout, Gordon, Griesbach, Hardy, Laird, McHugh, McLennan, Poirier, Taylor, Turriff et Webster (Brockville).—17.

COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

Les honorables messieurs Chapais, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Forget, Green, Legris, McCall, McDonald, McLean, McLennan, Pardee, Pope, Ratz, Robertson, Sharpe, Thibaudeau, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke).—21.

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS.

Les honorables messieurs Fowler, Hardy, Lavergne, Macdonell, Martin, Tanner, Tessier, Willoughby et Yeo.—9.

COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE.

Les honorables messieurs Beaubien, Béique, Bennett, Casgrain, Curry, Dandurand, Daniel, Fisher, Foster (Alma), Laird, L'Espérance, Lougheed (Sir James), McLennan, McMeans, Planta, Ratz, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman) et Willoughby.—32.

COMITÉ DES CHEMINS DE FER, DES TÉLÉGRAPHES ET DES HAVRES.

Les honorables messieurs Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Blain, Bolduc, Bourque, Bradbury, Calder, Casgrain, Crowe, Dandurand, David, Daniel, DeVeber, Donnelly, Farrell, Foster (Alma), Foster (Sir George), Fowler, Girroir, Godbout, Gordon, Green, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, McCall, McHugh, Michener, Mitchell, Murphy, O'Brien, Pardee, Poirier, Pope, Prowse, Reid, Robertson, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Stanfield, Tessier, Thompson, Watson et Webster (Stadacona).—50.

COMITÉ DES BILLS PRIVÉS.

Les honorables messieurs Barnard, Béique, Belcourt, Bénard, Black, Boyer, Calder, Cloran, David, Farrell, Girroir, Griesbach, Harmer, Legris, Lynch-Staunton, McCoig, McCormick, McHugh, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Tanner, Todd et Wilson.—25.

COMITÉ DE RÉGIE INTERNE ET DES DÉPENSES IMPRÉVUES.

Les honorables messieurs Bennett, Blain, Bolduc, Bostock (Président du Sénat), Bradbury, Chapais, Daniel, Farrell, Fisher, Fowler, Gordon, L'Espérance, Legris, Lougheed (Sir James), McCoig, McLean, Michener, Montplaisir, Pope, Prowse, Ross (Middleton), Sharpe, Thompson, Watson et Webster (Brockville).—25.

COMITÉ DES FINANCES.

Les honorables messieurs Béique, Dandurand, Foster (Alma), Foster (Sir George), Hardy, Kemp (Sir Edward), L'Espérance, Lougheed (Sir James), Martin, McLean, Michener, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Smith, Thompson, Watson et White (Inkerman).—17.

COMITÉ DES DÉBATS ET DES COMPTES RENDUS.

Les honorables messieurs Blondin, Boyer, Dandurand, Forget, Gillis, Hardy, L'Espérance, Poirier et White (Inkerman).—9.

COMITÉ DES DIVORCES.

Les honorables messieurs Barnard, Fisher, Lougheed (Sir James), Mulholland, Pardee, Proudfoot, Shaffner, Watson et Willoughby.—9.

COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Les honorables messieurs Béique, Belcourt, Black, Boyer, Crowe, King, McCoig, Ross (Middleton) et Smith.—9.

COMITÉ DDE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL.

Les honorables messieurs Calder, Dandurand, Dessaulles, Macdonell, McDonald, McMeans, Prowse, Robertson et Sharpe.—9.

COMITÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA.

Les honorables messieurs Foster (Sir George), Girroir, McCormick, McLean, Mitchell, Shaffner, Stanfield, Tessier et Thibaudeau.—9.

COMITÉ DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS.

Les honorables messieurs Belcourt, Bourque, Daniel, David, De Veber, Murphy, Reid, Schaffner et Wilson.—9.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL.

Les honorables messieurs Belcourt, Bénard, Bolduc, Dessaulles, Donnelly, Foster (Alma), Lougheed (Sir James), Roche et Yeo.—9.

COMITÉ DES ÉDIFICES ET DES TERRAINS PUBLICS.

Les honorables messieurs Casgrain, Forget, Fowler, Harmer, Lougheed (Sir James), McLennan, Mulholland, O'Brien et Watson.—9.

COMITÉ CONJOINT DU RESTAURANT.

Son Honneur le Président, les honorables messieurs Blain, Green, Lougheed (Sir James), Sharpe, Thompson et Watson.—7.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Etat détaillé des obligations et garanties enrégistrées au ministère du Secrétaire d'Etat, depuis le 21 février 1921.

(*Documents parlementaires 1922, No 72*).

Décrets du Conseil Nos 2134 et 4340—Modifications aux règlements de forces aériennes.

(*Documents parlementaires 1922, No 69*).

Ordonnances du territoire du Yukon, 1921. Première session.
(*Documents parlementaires 1922, No 62*).

Ordonnances du territoire du Yukon, 1921. Deuxième session.
(*Documents parlementaires 1922, No 62*).

Ordonnances et règles de la cour du Banc du Roi, Saskatchewan.
(*Documents parlementaires 1922, No 70*).

Rapport du Secrétaire d'Etat, 1920-21.
(*Documents parlementaires 1922, No 29*).

Règles générales et ordres de la cour de l'Echiquier du Canada, du 28 mai et du 10 octobre 1921.

(*Documents parlementaires 1921, No 71*).

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

Au général Son Excellence, le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'Armée, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

La question de concours étant posée sur ladite motion elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Le Sénat s'ajourne.

No 5

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 16 mars 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Pembroke),
Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Ratz:—

Andrew Chauncey Sanders, du township de York, dans le comté de York, Ontario, cultivateur, demande l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Lillian Sanders.

Harvey Easton Jenner, de Toronto, Ontario, marchand, demande l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Grace Ethel Jenner.

Ethel Turner, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas James Turner.

Alexander Frederick Naylor, de la ville de Wiarton, dans le comté de Bruce, Ontario, chauffeur de locomotive, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mabel Maria Naylor.

Par l'honorable M. Proudfoot:—

Warren Garfield Young, de Hamilton, Ontario, assistant contre-maître, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maude Young.

Margaret Thompson, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Lewis Thompson.

Par l'honorable M. Harmer:—

Henry James Bristol, de la ville de Napanee, dans le comté de Lennox et Addington, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Minnie Jean Bristol.

Par l'honorable M. Belcourt:—

La compagnie de gaz d'Ottawa.

Par l'honorable M. Pope:—

La compagnie de chemin de fer du Nord.

Par l'honorable M. Chapais:—

The Montreal Central Terminal Company.

Les requêtes suivantes sont lues et déposées:—

Robert Nees, de Howick, Québec, et d'autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de *Canadian General Insurance Company.*

La *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses lignes de chemin de fer autorisées, de son pont et de son tunnel.

La Compagnie de fidéicommis du Canada, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à recevoir des deniers en dépôts.

La *Esquimalt and Nanaïmo Railway Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour commencer et compléter sa ligne de chemin de fer autorisée.

La *Kettle Valley Railway Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour commencer et compléter sa voie autorisée de chemin de fer.

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un Bill (B) intitulé: "Loi prorogeant le droit d'appel des jugements de culpabilité sur actes criminels".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du Comité de sélection nommé pour choisir les sénateurs devant faire partie des divers comités permanents durant la présente session.

Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les sénateurs désignés dans le rapport du Comité de sélection, pour former les différents comités permanents au cours de la présente session, soient et sont

par la présente motion, nommés pour former et constituer les différents comités dont ils sont nommés membres dans ledit rapport, pour prendre en considération les différents sujets qui leur seront renvoyés de temps à autre et pour faire rapport; et le Comité des ordres permanents est autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents lorsque requis; et aussi que le Comité de régie interne et comptes imprévus ait le pouvoir, sans ordre spécial de la Chambre, de prendre en considération toute matière affectant l'économie interne du Sénat sur laquelle Son Honneur le Président n'est pas appelé à agir par la *Loi du Service civil,* et que ce comité fasse rapport de sa prise en considération à la Chambre avant d'agir.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Bennett, Bolduc, Chapais, David, Gillis, Godbout, Gordon, Griesbach, Hardy, Laird, McHugh, McLellan, Poirier, Taylor, Turriff et Webster (Brockville), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur ladite bibliothèque.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Chapais, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Forget, Green, Legris, McCall, McDonald, McLean, McLennan, Pardee, Pope, Ratz, Robertson, Sharpe, Thibaudeau, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Aussi qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Blain, Green, Lougheed (Sir James), Sharpe, Thompson et Watson, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Le Sénat s'ajourne.

No 6

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 17 mars 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Lougheed (Sir James),	Roche,
Beaubien,	De Veber,	Macdonell,	Ross (Moosejaw),
Béique,	Donnelly,	Martin,	Schaffner,
Belcourt,	Farrell,	McCall,	Sharpe,
Bénard,	Fisher,	McCoig,	Smith,
Bennett,	Forget,	McDonald,	Stanfield,
Black,	Foster,	McHugh,	Tanner,
Blain,	Foster (Sir George),	McLean,	Taylor,
Blondin,	Fowler,	McMeans,	Tessier,
Bolduc,	Gillis,	Michener,	Thibaudeau,
Bourque,	Girroir,	Mitchell,	Thompson,
Boyer,	Gordon,	Montplaisir,	Thorne,
Bradbury,	Green,	Mulholland,	Todd,
Casgrain,	Griesbach,	Planta,	Turriff,
Chapais,	Harmer,	Poirier,	Watson,
Cloran,	Kemp (Sir Edward),	Pope,	Webster (Brockville),
Crowe,	King,	Proudfoot,	Webster (Stadacona),
Curry,	Laird,	Prowse,	White (Inkerman),
Dandurand,	Lavergne,	Ratz,	White (Pembroke),
Daniel,	Legris,	Robertson,	Yeo.
David,	L'Espérance,		

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat que, en conformité de la règle 103, le greffier du Sénat a déposé sur la Table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'exercice clos le 31 mars 1921.

Ordonné que lesdits comptes et pièces justificatives du Sénat soient renvoyés au Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Proudfoot—

George Herbert Stanley Campbell, du township de Portland, dans le comté de Frontenac, Ontario, cultivateur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Eleanor Campbell.

Eva McRae, de Waubaushene, dans le comté de Simcoe, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan H. G. McRae.

Par l'honorable M. Taylor—

Abraham Leibovitz, de Toronto, Ontario, voyageur de commerce, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Katie Leibovitz.

Hazel May Dillon, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Alexander Dillon.

Par l'honorable M. Proudfoot—

La T. Eaton General Insurance Company.

Les requêtes suivantes sont lues et déposées:—

L'*Armor Life Assurance Company* demande du délai.

L'*Aberdeen Fire Assurance Company* demande du délai.

La Révérende Mère Veronica et al demande une charte sous les noms de "Les Sœurs de Sainte-Marie de Namur ou *The Sisters of St. Mary of Namur.*

La Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour commencer et achever sa voie ferrée autorisée.

La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des actions-débentures consolidées.

L'honorable M. Thibaudeau du Comité permanent du commerce extérieur et des relations commerciales du Canada, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262.
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent du commerce extérieur et des relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

A. A. THIBAUDEAU,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Casgrain, président du Comité permanent des banques et du commerce présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262.
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
Le tout respectueusement soumis.

J. P. B. CASGRAIN,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Fowler, du Comité permanent des bills privés, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT.
SALLE DES COMITÉS No 262.
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,
Faisant fonction de Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Legris, pour l'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. McMeans, du Comité permanent de l'immigration et du travail, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de soumettre son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres pour toutes fins, y compris l'audition des témoignages donnés sous serment, concernant les faits allégués dans les pétitions des personnes en instance de divorce.

2. Votre comité recommande aussi que, en conséquence du grand nombre d'avis de demandes de divorces qui ont été donnés, il ait la permission de siéger pendant tous les ajournements du Sénat, et aussi pendant les séances du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Watson, du Comité permanent des édifices et terrains publics, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent des édifices et terrains publics a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

ROBT. WATSON,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit: —
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
Le tout respectueusement soumis.

R. BLAIN,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Donnelly, du Comité permanent de l'administration du service civil, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent de l'administration du service civil a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Webster (Brockville), du Comité permanent des finances, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent des finances a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

JOHN WEBSTER,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. McCoig, du Comité permanent de l'agriculture et des forêts, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent de l'agriculture et des forêts a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. McCOIG,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. L'Espérance, du Comité permanent du compte-rendu des débats, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent du compte-rendu des débats a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

D. O. L'ESPERANCE,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mercredi prochain à trois heures de relevée.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Rapport du ministère des chemins de fer et canaux pour l'exercice clos le 31 mars 1921.

(*Documents parlementaires 1922, No 20*).

Rapport du Comité de publication, 1921.

(*Documents parlementaires 1922, No 75*).

Le Sénat s'ajourne.

No 7

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 22 mars 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bolduc, Bourque, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Crowe, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, Donnelly, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Foster (Sir George), Gillis, Girroir, Green, Griesbach, Harmer, King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Macdonell, McCall, McCoig, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Poirier, Pope, Proudfoot, Prowse, Ratz, Reid, Robertson, Roche, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit.

L'honorable M. Reid est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Blain, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY,
[L.S.]

GEORGE V, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A notre fidèle bien-aimé John Dowsley Reid, de la cité d'Ottawa, dans la Province d'Ontario dans Notre Puissance du Canada.

SALUT.

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toute affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingt-deuxième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt et un et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,
RODOLPHE MONTY,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Reid s'approche de la table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Reid a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Taylor:
The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.

Par l'honorable M. Proudfoot:
Ernest Zufelt, de Toronto, Ontario, artisan, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Edna Zufelt.

Norman Edward Harris, de Toronto, Ontario, fabricant de peinture, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margueritia Harris.

Ernest Hull, de Toronto, Ontario, machiniste, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Jane Hull.

William Andrew Hawkins, de Toronto, Ontario, officier de douane, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Minnie Hawkins.

Benjamin Charles Bowman, de Toronto, Ontario, machiniste, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gertrude Alberta Bowman.

Par l'honorable M. Ratz:

Edwin Dixon Weir, de Toronto, Ontario, gérant, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ida Gertrude Weir.

Clarence Robinson Miners, de London, Ontario, employé de chemin de fer, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen May Miners.

Par l'honorable M. Fisher:

Agnes Mary Flynn Donoghue, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis James Donoghue.

Frederick Wesley Graham, d'Ottawa, Ontario, agent, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ella Claudia Graham.

Par l'honorable M. Pope:

Florant Brys, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline De Deurwarder Brys.

Par l'honorable M. Barnard:

Robert James Owen, de Toronto, Ontario, serre-frein de chemin de fer, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bertha Elizabeth Owen.

Par l'honorable M. Blain:

Henry Hardy Leigh, du township de Widifield, district de Nipissing, Ontario, journalier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Eliza Leigh.

Cecil Grenville Bell, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Bell.

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Ross (Middleton):

Daisy Mary Nicholson, de London, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Nicholson.

Gladys Orme, de London, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wilfred Harry Orme.

Thomas Leonard Armstrong, de Toronto, Ontario, courtier, demande l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Mary Victoria Armstrong.

Les requêtes suivantes sont lues et déposées:—

La Compagnie de gaz d'Ottawa, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à augmenter son capital-actions de deux millions à cinq millions de dollars.

La Compagnie de chemin de fer de Colonisation du Nord demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour achever son chemin de fer, et

La *Montreal Central Terminal Company*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661.
VENDREDI, 17 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

1. Le comité, en conformité de l'ordre de renvoi du 15 mars courant, a pris en considération la pétition de James Malone, de Toronto, Ontario; demandant que la publication des avis pour faire connaître son intention de demander un bill de divorce, faite à la dernière session du parlement, soit reconnue suffisante pour cette session.

2. Votre comité recommande que la publication de ces avis soit considérée suffisante à condition qu'on donne un mois d'avis à la défenderesse avant de procéder à l'audition des témoins.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

Sur motion de l'honorable M. David, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état faisant connaître le nombre des employés nommés dans les différents ministères du gouvernement, chaque année, de 1911 à 1922, et l'augmentation du coût du service civil depuis 1911.

Sur motion de l'honorable M. David, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour faire produire un état du nombre de soldats qui ont été établis sur des terres dans les diverses provinces, cet état montrant aussi le montant dépensé par le gouvernement à cette fin et la proportion de cette dépense qui a été remboursée, et déclarant combien de ces soldats ont, après un certain temps, quitté les terres sur lesquelles ils avaient commencé à travailler.

Sur motion du très honorable sir George Foster, il est

Ordonné qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général la priant de faire déposer sur la table du Sénat une copie de l'arrêté en conseil nommant P.-C. Larkin au poste de haut-commissaire du Canada à Londres, ainsi qu'une copie des instructions définissant ses attributions et fonctions.

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table la réponse à l'adresse précédente.
(*Documents parlementaires, 1922 No* 77).

Sur motion de l'honorable M. Thibaudeau, pour l'honorable M. Fowler, il est

Ordonné que les sénateurs désignés ci-dessous, savoir: les honorables messieurs Donnelly, Farrell, Fowler, Girroir, McLean, McMeans, Ratz, Schaffner, Tessier, Thompson, Turriff, Willoughby et le proposeur soient nommés pour constituer un comité aux fins suivantes:—

1. Pour instituer une enquête plus minutieuse et faire rapport, à l'occasion, sur l'opportunité d'accroître la mise en valeur des gisements de schistes pétrolifères, de minerai de fer, de houille et des autres combustibles du Canada.

2. Pour s'enquérir s'il n'y aurait pas lieu de mettre à la disposition du ministère des Mines de meilleures et plus amples facilités en vue de l'étude des sujets ci-dessus.

Et que, de plus, le comité soit autorisé à faire comparaître les personnes, faire produire les pièces et dossiers et, sous réserve de l'approbation du Sénat, à employer les commis aux écritures qui pourront être nécessaires à la poursuite régulière de l'enquête du comité.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production des documents, y compris toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les ministres et ministères du gouvernement fédéral et des gouvernement provinciaux et les personnes représentant ces gouvernements provinciaux au sujet des ressources naturelles des provinces de l'Ouest; ainsi que tous les arrêtés ministériels, rapport, procès-verbaux des conférences et autres documents et écrits relatifs au transport de ces ressources naturelles aux provinces de l'Ouest.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le nom de l'honorable M. L'Espérance soit ajouté au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, en remplacement de l'honorable M. O'Brien.

Conformément à l'ordre du jour le bill (A) intitulé: "Loi prorogeant le droit d'appel pour actes criminels est lu la deuxième fois, et

Référé à un comité spécial composé des honorables messieurs Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Cloran, Dandurand, Foster (Alma), Fowler, Girroir, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Proudfoot, Tanner, Tessier, Ross (Middleton), Willoughby et du proposant.

Le Sénat s'ajourne.

No 8

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 23 mars 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Martin,	Roche,
Beaubien,	Donnelly,	McCall,	Ross (Moosejaw),
Béique,	Farrell,	McCoig,	Schaffner,
Belcourt,	Fisher,	McCormick,	Sharpe,
Bénard,	Forget,	McDonald,	Smith,
Bennett,	Foster,	McHugh,	Stanfield,
Black,	Foster (Sir George),	McLean,	Tanner,
Blain,	Gillis,	McLennan,	Taylor,
Blondin,	Girroir,	McMeans,	Tessier,
Bolduc,	Green,	Michener,	Thibaudeau,
Bourque,	Griesbach,	Mitchell,	Thompson,
Bradbury,	Harmer,	Montplaisir,	Thorne,
Calder,	Kemp (Sir Edward),	Mulholland,	Todd,
Casgrain,	King,	Murphy,	Turriff,
Chapais,	Laird,	Poirier,	Watson,
Cloran,	Lavergne,	Pope,	Webster (Brockville),
Crowe,	Legris,	Proudfoot,	Webster (Stadacona),
Curry,	L'Espérance,	Prowse,	White (Inkerman),
Dandurand,	Lougheed (Sir James),	Ratz,	White (Pembroke),
Daniel,		Reid,	Willoughby,
David,	Macdonell,	Robertson,	Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. White (Pembroke):
Victor Wentworth Odlum (*British Empire Assurance Company*).

Par l'honorable M. Pope:
La *Montréal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company.*

Par l'honorable M. Casgrain:
La *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée).

La pétition suivante est lue et déposée:—
The T. Eaton General Insurance Company, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir ses certificats.

L'honorable M. Dandurand, dépose sur la table:—
Rapport du ministère des Affaires des sauvages pour l'exercice clos le 31 mars 1921.

(*Documents parlementaires, 1922 No 27*).

Rapport du ministère des Mines pour l'exercice clos le 31 mars 1921.
(*Document parlementaires, 1922, No 26*).

Règlements faits en conformité de la Loi pour aider les soldats à s'établir sur des terres, 1919.

(*Documents sessionnels, 1922, No 87*).

Décrets du Conseil avec explications sommaires adoptés en vertu de
La Loi des terres fédérales;
La Loi des réserves forestières et des parcs;
La Loi des oiseaux migrateurs;
Règlements pour l'arpentage, l'administration et la disposition des terres fédérales dans la zone de 40 milles de chemin de fer, dans la Colombie-Britannique.
La Loi des arpentages fédéraux;
La Loi de la zone des chemins de fer;
(*Documents parlementaires, 1922, Nos 78 à 83*).

Rapport du ministère de l'Intérieur, pour l'exercice clos le 31 mars 1921.
(*Documents parlementaires, 1922, No 25*).

Ordonnances faites en vertu de la loi des Territoires du Nord-Ouest, du 1er mars 1921 au 28 février 1922.

(*Documents parlementaires, 1922, No 85*).

Rapport du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, pour l'exercice clos le 31 mars 1921.

(*Documents parlementaires, 1922, No 18*).

Rapport du ministère des Douanes et de l'Accise.
(*Documents parlementaires, 1922, No 11*).

Rapport du ministère des Douanes et de l'Accise sur le transport maritime des marchandises pour l'exercice clos le 31 mars 1921.
(*Documents parlementaires, 1922, No 11a*).

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents, présente son deuxième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 24 mars 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.
Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il a trouvé suffisants les avis donnés dans chaque cas.

Robert Nees, de Howick, Québec, et d'autres, d'autres lieux demandent une charte sous le nom de *Canadian General Insurance Company.*

La *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le temps fixé pour commencer et achever ses lignes de chemins de fer, son pont et son tunnel;

La Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de la voie ferrée;

La *Kettle Valley Railway Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son entreprise;

La Révérende Mère Veronica et d'autres, de la ville de Vankleek Hill, comté de Prescott, Ontario, demande une charte sous le nom de Les Sœurs de Sainte-Marie de Namur ou *The Sisters of St. Mary of Namur;*

La *Interprovincial and James Bay Railway Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour commencer et achever sa voie ferrée autorisée.

La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des débentures-actions.

La compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour achever sa voie ferrée.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le Sénat,
Salle des comités No 661,
Le mercredi, 22 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement à la pétition de Percival Andrew Jamieson, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, garde-moteur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Alice Jamieson, du village d'Erindale dans ledit comté et ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 22 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Hazel McInally, du village de Nixon, dans le comté de Norfolk, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Harry McInally, de la cité de Toronto, dans ladite province, dentiste, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 22 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Edward Lovell, de la cité de Peterborough, dans la province de l'Ontario, apprenti soudeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ruby Lovell, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140, relative aux droits à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par le pétitionnaire, en conformité de la règle 140 lui soient remboursés, moins la somme de $25.00 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 22 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Relativement à la pétition de Wentworth Barnes, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, matelot; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Carrie Barnes, de la cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi modifiant la loi des entrepôts frigorifiques", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 9

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 24 mars 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Proudfoot:

George Drewery, de Toronto, Ontario, gérant, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Christina Drewery.

Georgina Gibbings, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Gibbings.

Par l'honorable M. White (Inkerman):

Margaret Maud Evelyn Clark Leith, de la cité de Québec, dans la province de Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Evan Douglas Leith.

Par l'honorable M. Bennett:

Mary Ila Cameron, de Toronto, Ontario, caissière, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harvey Seaton Cameron.

Mildred Catherine Touchbourne, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Harold Touchbourne.

Par l'honorable sir George Foster:

La *Itabira Corporation, Limited.*

La pétition suivante est lue et déposée:—

La *Vancouver, Fraser Valley* et *Southern Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à acquérir des lignes de chemins de fer, de tramways, etc., et à d'autres fins.

L'honorable M. McMeans du comité spécial chargé d'étudier le bill (A) intitulé: "Loi prorogeant le droit d'appel pour actes criminels" présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 262,
LE VENDREDI, 24 mars 1922.

Le comité spécial auquel a été référé le bill (A) intitulé: "Loi prorogeant le droit d'appel pour actes criminels" a l'honneur de présenter son premier rapport:—

Votre comité recommande:—

1. Que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.
2. Qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents et à assermenter les témoins interrogés.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23*e* soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 23 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Relativement à la pétition de Blanche Elizabeth Macdonell, de la ville d'Aurora, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Charles Kenneth Sumner Macdonell, de la cité de Hamilton, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 23 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick Henry Gill, de la ville de Paris, dans la province d'Ontario, artisan, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Myrtle Abigail Gill, de la cité de Woodstock, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 23 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Elizabeth Lillian Sharpe, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Frederick G. Sharpe, de ladite cité, commis voyageur, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table

Le rapport de l'ouvrage fait par le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, pour l'exercice clos en décembre 1921.

(*Documents parlementaires, 1922, No 14*).

Etat de la naturalisation en conformité de la Loi des sauvages, entre le 1er avril 1921 et le 9 mars 1922.

(*Documents parlementaires, 1922, No 88*).

Sur motion de l'honorable M. L'Espérance, il est

Ordonné que soit institué un comité spécial qui fera enquête et rapport, au cours de la présente session, sur les conditions qui ont fait prendre à une forte proportion de notre commerce d'exportation (et plus spécialement aux produits de l'Ouest) la route des ports américains plutôt que celle des ports canadiens; que ce comité ait pouvoir d'assigner des témoins et de faire produire des documents; et que ce comité se compose des honorables messieurs Casgrain, Tessier, Watson, Turriff, Kemp (Sir Edward), McCall, Willoughby, Thompson, Chapais, Webster (Stadacona), Bennett, Tanner, Todd et du proposeur.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'une copie de toute la correspondance (y compris les télégrammes) reçus et expédiés par le département, du Travail, ou par le ministre du Travail, ou par quelque fonctionnaire de ce département, au sujet des différends qui ont surgi de la question des salaires, dans le cours des années 1921 et 1922, entre la *British Empire Steel Corporation* et ses employés de la Nouvelle-Ecosse;

2. De tous les rapports du département du Travail, ou du ministre du Travail, et de tous autres documents et pièces se rapportant à ces différends.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est.

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mercredi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

[illegible]

No 10

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 29 mars 1922

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit:—

L'honorable M. Hardy est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. McCoig et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY,
[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Arthur Charles Hardy, de la ville de Brockville, dans la Province d'Ontario, dans Notre Dominion du Canada, écuyer.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce dixième jour de février, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-deux, et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,
A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Hardy, s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M, Hardy a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Belcourt:
W. F. Willson et d'autres. *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company.*

Par l'honorable M. Turriff:
La Convention baptiste d'Ontario et de Québec.

Par l'honorable M. Proudfoot:
Vera Hamlin, de la ville de Whitby, dans le comté d'Ontario, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rupert Selleck Hamlin.

Gladys Mae Larivey, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claude William Wilfrid Larivey.

Albert William Richardson, d'Ottawa, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Richardson.

Gladys Caroline Hilton, de St. Catharines, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec D'Arcy Fowlis Hilton.

Margaret Yallowley Jones Conalty, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Conalty.

Dorothy Lillian Jewitt, de Bath, Angleterre, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ernest Joseph Jewitt.

Harry Johns Leach, de Toronto, Ontario, conducteur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Annie Leach.

George Herbert Stanley Campbell, du township de Portland, comté de Frontenac, Ontario, demande que la publication des avis de son intention de demander un divorce à la dernière session soit considérée suffisante pour la présente session.

Eva McRae, de Waubaushene, dans le comté de Simcoe, Ontario, demande que la publication des avis annonçant son intention de demander un divorce à la dernière session soit considérée suffisante pour la présente session.

Par l'honorable M. Ratz:
Samuel Wexler, de Montréal, Québec, manufacturier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Matilda Lentzner Wexler.

Wrea Elizabeth Snider, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Burnet K. Snider.

Par l'honorable M. Blain:
Mary Ann Phair, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Leslie Phair (ou Fair).

Par l'honorable M. Barnard:
James Henry Boyd, de la ville de Listowell, comté de Perth, Ontario, ingénieur de locomotive, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jennie Althea Boyd.

Par l'honorable M. Bradbury:
George Daly, de Montréal, Québec, vendeur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Eva Daly.

Par l'honorable M. De Veber:
Sarah Brackinreid, du village de Niagara-on-the-lake, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas William Brackinreid.

Les requêtes suivantes sont lues et déposées:—

Victor Wentworth Odlum et autres demandent une charte sous le nom de British Empire Assurance Company.

La *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour compléter la construction de sa voie ferrée.

La *Prudential Trust Company, Limited,* demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte.

Son Honneur le Président présente au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ledit état est alors lu par le greffier comme suit:—

LE SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 28 mars 1922.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous communiquer, avec la présente, pour l'information de l'honorable Sénat, une liste des sénateurs qui ont signé et renouvelé leur qualification de propriété pendant les vingt premiers jours de la présente session du Parlement en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

A l'honorable Hewitt Bostock, C.P.,
Président du Sénat.

Les honorables messieurs

1 Barnard,	25 Forget,
2 Beaubien,	26 Foster (Alma),
3 Béique,	27 Fowler,
4 Belcourt,	28 Girroir,
5 Bénard,	29 Godbout,
6 Bennett,	30 Gordon,
7 Blain,	31 Harmer,
8 Blondin,	32 King,
9 Bolduc,	33 Laird,
10 Bostock (Président),	34 Lavergne,
11 Bourque,	35 Legris,
12 Bradbury,	36 L'Espérance,
13 Casgrain,	37 Lougheed,
14 Chapais,	38 McCall,
15 Cloran,	39 McDonald,
16 Curry,	40 McHugh,
17 Dandurand,	41 McLean,
18 Daniel,	42 McLennan,
19 David,	43 McMeans.
20 Dessaulles,	44 Michener,
21 De Veber,	45 Mitchell,
22 Donnelly,	46 Montplaisir,
23 Farrell,	47 Mulholland,
24 Fisher,	48 Murphy,

49 Planta,
50 Poirier,
51 Pope,
52 Proudfoot,
53 Prowse,
54 Ratz,
55 Robertson,
56 Roche,
57 Ross (Middleton),
58 Ross (Moosejaw),
59 Schaffner,
60 Sharpe,
61 Smith,
62 Stanfield,
63 Tanner,
64 Taylor,
65 Tessier,
66 Thibaudeau,
67 Thompson,
68 Thorne,
69 Todd,
70 Turriff,
71 Watson,
72 Webster (Brockville),
73 Webster (Stadacona),
74 White (Inkerman),
75 White (Pembroke),
76 Willoughby,
77 Wilson,
78 Yeo.

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le greffier du Sénat soit autorisé à recevoir le renouvellement de déclarations de qualification de propriété des membres du Sénat qui n'ont pas eu l'occasion de souscrire ladite déclaration conformément à la règle 105 et de présenter un état supplémentaire en conséquence.

L'honorable M. Fowler, du comité spécial pour s'enquérir de l'opportunité d'accroitre la mise en valeur des gisements de schistes pétrolifères, de minerai de fer et de houille au Canada, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 262,
Le mercredi, 29 mars 1922.

Le comité spécial constitué pour s'enquérir de l'opportunité d'accroitre la mise en valeur des gisements de schistes pétrolifères, de minerai de fer et de houille au Canada, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23e soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. De Veber, du Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 262,
Le vendredi, 17 mars 1922.

Le Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 24 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Elizabeth Fredenburg, de la ville de Brockville, dans la province d'Ontario, maîtresse d'école, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Floyd Shipman Fredenburg, de la ville de Smith's Falls, dans la dite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 24 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Relativement à la pétition de Sheriff Elwin Robinson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, vendeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dis-

soudre son mariage avec Agness B. Robinson, actuellement de la cité de Watertown, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 24 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Relativement à la pétition de Frank Charles Butt, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie May Butt, de la cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par le pétitionnaire, en conformité de la règle 140 lui soient remboursés, moins la somme de $25.00 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 24 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Relativement à la pétition de Edward Sidney John Turpin, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec May Inez Turpin, de la cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par le pétitionnaire en conformité de la règle 140, lui soit remboursés moins la somme de $25.00 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 24 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Walter Michie Anderson, de la ville de Brockville, dans la province d'Ontario, imprimeur en relief, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Aiken Henrietta Anderson, de la cité de Toronto, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signication d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Tanner attire l'attention du Sénat sur les différends qui se sont élevés, entre la *British Empire Steel Corporation* et ses employés de la Nouvelle-Ecosse, dans la question des salaires, et sur le rôle du département du Travail dans cette question et il demande:—

1. Quelles mesures le ministère du Travail a prises sur cette question depuis que l'arrêt Gillen a été rendu?

2. Si le ministre du Travail, ou quelque fonctionnaire de son département, a personnellement communiqué avec les parties en cause dans la province de la Nouvelle-Ecosse?

3. Si le ministre du Travail, ou quelque fonctionnaire de son département, a reçu des représentants des mineurs une invitation à visiter la partie de la province où ont surgi ces différends; et si le ministre ou quelque fonctionnaire de son département a accepté cette invitation et a de fait visité la localité, et s'il a conféré sur place avec les parties contestantes?

4. Quelle autre mesure a pris le ministre du Travail ou les fonctionnaires de son département dans cette affaire?

5. A quelle date a été rendu l'arrêt Gillen?

6. A quelles dates le ministre du Travail ou des fonctionnaires de son département ont-ils visité la Nouvelle-Ecosse dans le but de s'instruire de ces différends?

Débat.

Sur motion de l'honorable M. McLennan, il est

Ordonné qu'il émane du Sénat un ordre pour la production d'un état montrant:

Le nombre de voyageurs à destination et en provenance d'endroits situés au nord et à l'ouest de Moncton, ou venant d'endroits situés sur le chemin de fer national canadien;

(*a*) à l'est de New-Glasgow,

(*b*) de Halifax (à l'exclusion des passagers d'outremer voyageant, dans l'un et l'autre cas, avec des billets d'entier parcours).

Sur motion de l'honorable M. Proudfoot, il est

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de documents faisant connaître:—

1. Une liste de toutes les autorisations délivrées par le gouvernement, et actuellement en vigueur, de coupes de bois et du droit de couper du bois sur les terres de la Couronne, dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

2. Les noms et la résidence des détenteurs de ces autorisations, ainsi que l'étendue de chaque coupe.

3. A quels termes et conditions ces autorisations ont été accordées?

4. Quels sont, dans lesdites provinces, l'étendue et l'emplacement des coupes de bois pour lesquels il n'a pas encore été délivré d'autorisation, ainsi que la quantité estimative et la description du bois de chaque coupe?

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Rapport de la Commission conjointe internationale touchant la navigation sur le Saint-Laurent et enquête sur les forces hydrauliques 1921.

(*Documents parlementaires, 1922, No 89*).

Décret du conseil, C.P. 436, 21 mars 1922: Conditions auxquels les officiers de la marine royale peuvent être placés sur les navires de la marine royale canadienne.

(*Documents parlementaires, 1922, No 49a*).

Rapport de la commission du Canada pour l'établissement des soldats, 31 mars 1921.

(*Documents parlementaires, 1922, No 90*).

Etat des remises et des remboursements des péages et des droits au ministère du Secrétaire d'Etat au Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1921.

(*Documents parlementaires, 1922, No 91*).

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Percival Andrew Jamieson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Hazel McInally, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Edward Lovell, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Wentworth Barnes, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Blanche Elizabeth Macdonell, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frederick Henry Gill, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Elizabeth Lillian Sharpe, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Le Sénat s'ajourne.

No 11

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 30 mars 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Blain,
Black,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Ratz:—
Frank Clifford Gennery, de Toronto, Ontario, dessinateur, demande l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Irene Kathrine Piccini Gennery.

Par l'honorable M. Bennett:—
Gibson Mackie Tod, de Toronto, Ontario, marchand, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clarinda Mabel Tod.

La requête suivante est lue et déposée:—
L'*Itabira Corporation, Limited,* demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à acheter des voies de chemin de fer en dehors du Canada et à d'autres fins.

L'honorable M. McCall, présente au Sénat un bill (C), intitulé: "Loi pour faire droit à Wentworth Barnes".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. McCall présente au Sénat un bill (D), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel McInally".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (E), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Lovell".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. White (Pembroke), présente au Sénat un bill (F), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Sharpe".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (G), intitulé: "Loi pour faire droit à Percival Andrew Jamieson".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Prowse présente au Sénat un bill (H), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Henry Gill".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Prowse présente au Sénat un bill (I), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Elizabeth Macdonell".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 29 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Relativement à la pétition de Rhoda Renfrew McFarlane Brown, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William Davenport Brown, de la cité de Westmount, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signication d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 29 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Relativement à la pétition de Abraham Leibovitz, opérateur de machines, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Kate Leibovitz, de la cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signication d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 29 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Relativement à la pétition de Ethel Turner, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, commis, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Thomas James Turner, de ladite cité, tailleur, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signication d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 12

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 31 mars 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Proudfoot:

Thomas Preece, de Hamilton, Ontario, cordonnier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Elizabeth Preece.

Kate Holmes, de Toronto, Ontario, marchande, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Holmes.

Par l'honorable M. Blain:

Arthur Perceval Allen, de Belleville, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mabel Aleen Allen.

Les requêtes suivantes sont lues et déposées:—

La Convention baptiste d'Ontario et Québec, demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte, et

W. F. Willson et autres, de Fort Erié et d'autres lieux, dans la province d'Ontario, demandent une charte sous le nom de *The Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company.*

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 262,

Le vendredi, 31 mars 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas.

La Compagnie de fidéicommis du Canada, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à recevoir des dépôts d'argent, etc.

La compagnie de gaz d'Ottawa, Ontario, demande l'adoption d'une loi autorisant la compagnie à augmenter son capital-social de deux millions à cinq millions de dollars.

La *Montreal Central Terminal Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour finir ses travaux.

La *T. Eaton General Insurance Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir ses certificats.

Victor Wentworth Odlum et d'autres, demandent une charte sous le nom de *British Empire Assurance Company.*

La *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour compléter la construction de sa voie ferrée.

La *Prudential Trust Company, Limited,* demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte.

La Convention baptiste d'Ontario et de Québec, demande l'adoption d'une loi qui modifie sa constitution; et

W. F. Willson et d'autres, de Fort Erié et d'autres lieux, dans la province d'Ontario, demandent une charte sous le nom de *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company.*

Le tout respectueusement soumis.

L. LAVERGNE,
Faisant fonction de président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des ordres permanents, présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 262,
Le vendredi, 31 mars 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir les pétitions pour bills privés soit prolongé au jeudi, 11 mai prochain.

Que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé au jeudi, 18 mai prochain.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé soit prolongé au jeudi, 1er juin prochain.

Le tout respectueusement soumis.

L. LAVERGNE,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. L'Espérance, du Comité spécial chargé d'étudier les conditions des exportations par les ports américains au détriment des ports canadiens, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 262,
Le vendredi, 31 mars 1922.

Le Comité spécial nommé pour faire enquête sur les conditions auxquelles doit être attribué le détournement d'une grande partie de nos produits d'exportation à l'avantage des ports américains et au détriment des ports canadiens, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres, et aussi

2. D'être autorisé, en attendant le rapport final, à faire imprimer pour l'usage des membres du comité, cinquante copies des témoignages entendus au cours de la dernière session, et de suspendre la règle 100 en tant qu'elle s'applique aux dites impressions.

Le tout respectueusement soumis.

D. O. L'ESPERANCE,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son dix-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 30 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Georgina Gibbings, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Henry Gibbings, mécanicien, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son dix-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 30 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Albert Bethune Carley, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, agent de manufactures, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec Mabel Carley, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingtième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 30 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Relativement à la pétition d'Ernest Zufelt, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, employé dans une buanderie, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Florence Edna Zufelt, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingt-et-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 30 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-et-unième rapport.

Relativement à la pétition de Harry Johns Leach, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, garde-moteur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Annie Smith, de la cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingt-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 661,

Le mercredi, 29 mars 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Nellie Berry, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Gordon Howard Berry, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, vendeur, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

JEUDI, 23 mars 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Messieurs Béland, Carmichael, Deslauriers, Drayton (sir Henry), Euler, Gauvreau, Gouin (sir Lomer), Irvine, Johnson (Moosejaw), Mackenzie King (York), Lapointe, Lovett, Lovie, Maclean (Halifax), Meighen, Robinson, Ross (Kingston), Ross (Simcoe), Sheard, Sinclair (Oxford), et Walsh, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité conjoint des deux Chambres relativement à la Bibliothèque.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

JEUDI, 23 mars 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité conjoint des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: Messieurs Baldwin, Cardin, Charters, Chevrier, Coote, Euler, Fansher, Hocken, Humphrey, Jones, MacKelvie, McConica, Malcolm, Marcil (Bonaventure), Michaud, Prévost, Raymond, Rinfret, Robinson, St-Père, Thurston, Turgeon et Wilson agiront comme membres de la Chambre sur ledit comité des Impressions du Parlement.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

JEUDI, 23 mars 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Messieurs Anderson, Bancroft, Gordon, Logan, Macdonald (Pictou), Pacaud, Papineau, Wallace et Wilson pour assister Son Honneur l'Orateur

dans la régie du Restaurant, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre, et pour agir en qualité de membres d'un comité conjoint des deux Chambres du Parlement relativement audit restaurant.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Turriff, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de documents faisant connaître:—

1. Combien la Commission d'utilisation de la lignite a dépensé jusqu'à date dans ses expériences de carbonisation de la lignite, près de Bienfait, en Saskatchewan.

2. Quels sont les commissaires qui forment ce conseil et quel montant leur a été payé:—

(*a*) pour leur salaire,
(*b*) pour leurs dépenses.

3. A quelle date se sont arrêtés leurs travaux d'expérimentation.

4. Quels sont les ingénieurs qui sont actuellement employés ou qui ont été employés, et quel montant leur a été payé

(*a*) pour leur salaire,
(*b*) pour leurs dépenses.

5. Quel a été le coût des constructions.

6. Combien de maisons ont été construites pour les fonctionnaires et les ingénieurs, et quel en a été le coût.

7. Combien de maisons ont été construites pour les ouvriers, et quel en a été le coût.

8. Quel a été le coût de l'approvisionnement d'eau

(*a*) aux ateliers,
(*b*) aux maisons.

9. A combien est estimé le coût de l'achèvement de ces expériences.

10. Combien de fonctionnaires, d'ingénieurs et d'ouvriers figuraient au bordereau de paie du mois de février 1922.

11. Le propriétaire de la terre sur laquelle ont été érigées l'installation et les constructions.

12. Le directeur des expériences ci-dessus.

13. Si le Conseil national des recherches du Canada a quelque rapport avec les expériences sus-mentionnées.

14. Les paiements, s'il y en a, qui ont été effectués, ou doivent être faits au Conseil national des recherches ou à l'un de ses membres.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Rapport de la Commission des chemins de fer du Canada, 1921, Vol. I, II et III.
(*Documents parlementaires, 1922, No 20c*).

Rapport du directeur des fermes expérimentales.
(*Documents parlementaires, 1922, No 93*).

Rapport sur la loi de l'instruction agricole, 1920-1921.
(*Documents parlementaires, 1922, No 15a*).

Amendement (No 9, No 1 de 1920) aux règlements faits en conformité de la loi des insectes destructeurs et de la peste.
(*Documents parlementaires, 1922, No 94*).

Avec la permission du Sénat, sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mercredi prochain, à trois heures de relevée.

Le Sénat s'ajourne.

No 13

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 5 avril 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président intérimaire.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Dessaulles,	Lougheed	Prowse,
Béique,	De Veber,	(Sir James),	Ratz,
Belcourt,	Donnelly,	Lynch-Staunton,	Reid,
Bennett,	Farrell,	Macdonell,	Ross (Moosejaw),
Black,	Fisher,	Martin,	Schaffner,
Blain,	Forget,	McCall,	Sharpe,
Blondin,	Foster,	McCormick,	Smith,
Bourque,	Foster (Sir George),	McDonald,	Stanfield,
Boyer,	Fowler,	McHugh,	Tanner,
Bradbury,	Gillis,	McLean,	Tessier,
Calder,	Girroir,	McLennan,	Thibaudeau,
Casgrain,	Gordon,	McMeans,	Thompson,
Chapais,	Green,	Michener,	Todd,
Cloran,	Griesbach,	Mitchell,	Turriff,
Crowe,	Harmer,	Mulholland,	Webster (Brockville),
Curry,	King,	Murphy,	Webster (Stadacona),
Dandurand,	Laird,	Poirier,	White (Inkerman),
Daniel,	Lavergne,	Pope,	White (Pembroke),
David,	L'Espérance,	Proudfoot,	Willoughby,
			Yeo.

Le greffier à la table, informe le Sénat que Son Honneur le Président a été inévitablement retenu, et ne peut pas assister à la séance.

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir James Lougheed propose

Que pendant l'absence inévitable de Son Honneur le Président, l'honorable M. Bolduc soit nommé président.

La question de concours étant posée sur ladite motion, le greffier déclare qu'elle est résolue dans l'affirmative.

Alors l'honorable M. Bolduc prend place au fauteuil.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

CANADA

OTTAWA, 4 avril 1922.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Louis Davies, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le mercredi, 5 avril, à cinq heures, pour sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Assistant du secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président
du Sénat

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table:—

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (26) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1923", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23*f*, 24*a*, et *b* et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième et troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Girroir:

William John Kidd et autres (Fils du Canada).

Par l'honorable M. Proudfoot:

Phoebe Levina Simpson, de Toronto, Ontario, commis, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Simpson.

Ivy Elsie Myron-Smith, résidant actuellement à 20 Elgin Mansions, Elgin Avenue, Maida Vale, dans le comté de Londres, Angleterre, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Myron-Smith.

Par l'honorable M. Fisher:

Nykola Pirozyk, de Fort-William, Ontario, journalier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Katerina Pirozyk.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingt-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 5 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

1. Le comité, en conformité de l'ordre de renvoi du 29 mars dernier, a pris en considération la pétition de George Herbert Stanley Campbell, du township de Portland, comté de Frontenac, Ontario; demandant que la publication des avis pour faire connaître son intention de demander un bill de divorce, faite à la dernière session du parlement, soit reconnue suffisante pour cette session.

2. Votre comité recommande d'accéder à cette demande à condition qu'on envoie à la partie défenderesse un avis de dix jours pour lui faire connaître la date fixée pour l'audition des témoins dans l'enquête.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté, sur division.

Avec la permission du Sénat.
Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est
Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'au mardi, 25 courant, à huit heures de relevée.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B), "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques" étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à mardi, 25 courant.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Elizabeth Fredenburg, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Sheriff Elwin Robinson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Charles Butt, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Edward S. J. Turpin, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Walter Michie Anderson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Rhoda Renfrew McFarlane Brown, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le seizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Abraham Leibovitz, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Ethel Turner, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Georgina Gibbings, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Albert Bethune Carley, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingtième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Ernest Zufelt, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-et-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Harry Johns Leach, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Nellie Berry, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité spécial nommé pour faire enquête et rapport sur les conditions qui ont fait prendre à une forte proportion de notre commerce d'exportation la route des ports américains plutôt que celle des ports canadiens.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Lovell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Sharpe", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Percival Andrew Jamieson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Henry Gill", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Elizabeth Macdonell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Wentworth Barnes", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel McInally", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

VENDREDI 31 mars 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de M. Copp à celui de M. Robinson dans le comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Charles Butt".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Sidney John Turpin".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Gibbons".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Bethune Carley".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Zufelt".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Johns Leach".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Berry".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec dmande que le tout soit retourné au Sénat.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après le très honorable Sir Louis Davies, juge en chef du Canada, député du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Très Honorable, le député du Gouverneur-Général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue.

L'honorable Orateur des Communes adresse alors la parole au très Honorable, le député du Gouverneur général, comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1923", que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Après que le greffier a lu le titre du bill, le greffier du Sénat prononce la sanction royale dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

Il plaît à l'honorable député gouverneur de se retirer et les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne au mardi le vingt-cinq courant à huit heures de relevée.

No 14

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 25 avril 1922

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	Lynch-Staunton,	Reid,
Beaubien,	Donnelly,	Macdonell,	Robertson,
Belcourt,	Farrell,	Martin,	Roche,
Bénard,	Fisher,	McCall,	Ross (Moosejaw),
Bennett,	Forget,	McCoig,	Schaffner,
Black,	Foster,	McCormick,	Sharpe,
Blain,	Foster (Sir George),	McDonald,	Stanfield,
Blondin,	Fowler,	McHugh,	Tanner,
Bolduc,	Gillis,	McLean,	Tessier,
Boyer,	Girroir,	McLennan,	Thibaudeau,
Bradbury,	Green,	McMeans,	Thorne,
Calder,	Griesbach,	Michener,	Todd,
Casgrain,	Hardy,	Mitchell,	Watson,
Chapais,	Kemp (Sir Edward),	Mulholland,	Webster (Brockville),
Cloran,	King,	Pardee,	Webster (Stadacona),
Curry,	Laird,	Poirier,	White (Inkerman),
Dandurand,	Lavergne,	Pope,	White (Pembroke),
Daniel,	Legris,	Proudfoot,	Willoughby,
David,	Lougheed	Prowse,	Wilson,
Dessaulles,	(Sir James),	Ratz,	Yeo.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit:—

L'honorable Frederick Forsyth Pardee est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. McCoig et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

BYNG DE VIMY,
[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Frederick Forsyth Pardee, de la cité de Sarnia, dans la Province d'Ontario, dans Notre Dominion du Canada, écuyer.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans le but d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-George; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce onzième jour de mars, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-deux, et de Notre Règne la douzième.

Par ordre,
A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Pardee, s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Pardee a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Robertson:
The Niagara River Bridge Company.

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Ross (Middleton):
Douglas Lewin, de Toronto, Ontario, gérant de département, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gladys Ethel Lewin.

Par l'honorable M. Proudfoot:

Lillian May Maybee, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Jacob Maybee.

Deliah Jane Mills, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Basil Mills.

Margaret Mary Horning, de Toronto, Ontario, femme mariée, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Emmerson Horning.

Par l'honorable M. White (Pembroke):

James Dickson Couch, de Toronto, Ontario, gérant, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith Letitia Couch.

Son Honneur le Président présente au Sénat une nouvelle liste du greffier du Sénat relative au renouvellement de déclaration de qualification de propriété des sénateurs.

LE SÉNAT,

Canada,

OTTAWA, 25 avril 1922.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre une nouvelle liste contenant le nom d'un sénateur qui a signé une nouvelle déclaration de qualification de propriété.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. E. BLOUNT,

A Son Honneur,

Le Président du Sénat.

79. L'honorable George Lynch-Staunton.

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table:—

Son Honneur le Président présente au Sénat la communication suivante du greffier, relative au salaire du greffier en loi:—

OTTAWA, 20 avril 1922.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre une communication du greffier en loi du Sénat relative à une augmentation de son salaire.

M. Creighton a été nommé greffier en loi du Sénat en 1882, et depuis 1912, il n'a eu qu'une augmentation de salaire.

Je recommande que vous considériez favorablement la requête de M. Creighton demandant que son salaire soit porté à cinq mille dollars à partir du 1er avril 1921.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. E. BLOUNT,

Greffier du Sénat.

A Son Honneur,

Le Président du Sénat.

LE SÉNAT,

OTTAWA, 15 avril 1922.

Monsieur,—Je réfère à notre récente conversation relative à la compensation qui pourrait être payée au titulaire de la position de greffier en loi du Sénat et dont le

montant est fixé à "$4,200 et plus par année" dans la classification revisée du personnel du Sénat, approuvée par le Sénat le 27 mai 1921. (Journaux du Sénat, 1921, pages 359, 363, 388). Je voudrais maintenant vous demander de présenter à Son Honneur le Président une requête pour qu'il soumette à l'approbation du Sénat s'il le juge à propos, en conformité de l'article 34 de la Loi du Service civil 1918, une recommandation faite par vous pour que l'indemnité soit portée à $5,000, comme elle l'a été pour les mêmes positions dans les rangs des employés seniors dans le service des lois qui ont été placés dans les mêmes classes et de la même manière et aussi que cette recommandation ait un effet rétroactif et soit datée du 1er avril 1921.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. G. A. CREIGHTON,
Greffier en loi du Sénat.

Le greffier du Sénat,
Le Sénat du Canada, Ottawa.

Approuvé,
Hewitt Bostock,
Président du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, il est

Ordonnée que ladite communication soit référée au Comité permanent de régie interne et des comptes imprévus.

Son Honneur le Président présente au Sénat la communication suivante du greffier relative à la vacance créée dans le bureau des traducteurs du Sénat:—

LE SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 24 avril 1922.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai reçu de M. R. A. Benoit, une lettre datée du 1er mars 1922, donnant sa résignation comme traducteur français du Sénat.

La vacance causée par cette résignation a besoin d'être remplie au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

A Son Honneur,
Le Président du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Daniel, il est

Ordonné que ladite communication soit référée au Comité permanent de régie interne et des comptes imprévus.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingt-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 5 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Marie Louise Dagenais, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec Jean Baptiste Dagenais, de ladite cité, journalier, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingt-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 5 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Harvey Easton Jenner, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, marchand, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Grace Ethel Jenner, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingt-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 5 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Eleanor Menton, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec James Valentine Menton, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingt-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 5 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport.

Relativement à la pétition de Clarence Robinson Miners, de la cité de London, dans la province de l'Ontario, commis de chemin de fer; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Kathleen May Miners, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingt-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 661,
Le mercredi, 5 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Florant Brys, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, employé de chemin de fer; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Pauline De Deurwarder Brys, autrefois de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son vingt-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 5 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Joseph Robert Lloyd Beamish, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, barbier: demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Gertrude Selina Beamish, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trentième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 5 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trentième rapport.

Relativement à la pétition de Alexander Lawrie, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, ouvrier dans le caoutchouc; demandant l'adoption d'une loi à

l'effet de dissoudre son mariage avec Nellie Rose O'Donnell Lawrie, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Turner ".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Michie Anderson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fredenburg".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Fowler, présente au Sénat un bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Sheriff Elwin Robinson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Rhoda Renfrew McFarlane Brown".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable sir Edward Kemp, il est

Ordonné, que jusqu'à nouvel ordre, le Sénat, en s'ajournant le vendredi, reste ajourné jusqu'au mardi suivant, à huit heures du soir.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table.

Appendices au rapport de la Commission conjointe internationale touchant la navigation, l'enquête sur les forces hydrauliques du Saint-Laurent, déposés sur la table le 29 mars dernier.

(*Documents parlementaires, 1922, No 89*).

Quatrième rapport du Bureau des publications historiques.

(*Documents parlementaires, 1922, No 101*).

Rapport du commerce du Canada.

(*Documents parlementaires, 1922, No 10b*).

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (2), intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Empire Assurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (3), intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (7), intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (9), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de fidéicommis du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (10), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian General Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (11), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (12), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (14), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (27), intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Wentworth Barnes", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel McInally", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Lovell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Sharpe", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Percival Andrew Jamieson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Henry Gill", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Elizabeth Macdonell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (J), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Charles Butt", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Sidney John Turpin", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Bethune Carley", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Zufelt", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Johns Leach", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Berry", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivant:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 21 avril 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui retourner la preuve, etc., prise devant le Comité des divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill C (No 30) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wentworth Barnes."

Bill D (No 31) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel McInally."

Bill E (No 32) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Lovell."

Bill F (No 33) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth-Lillian Sharpe."

Bill G (No 34) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percival-Andrew Jamieson."

Bill H (No 35) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick-Henry Gill."

Bill I (No 36) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche-Elizabeth Macdonell."

Bill J (No 37) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank-Charles Butt".

Bill K (No 38) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward-Sidney-John Turpin."

Bill M (No 40) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert-Bethune Carley."

Bill N (No 41) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Zufelt."

Bill O (No 42) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry-Johns Leach."

Bill P (No 43) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Berry."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI 19 avril 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de M. Garland (Carleton) à celui de sir Henry Drayton dans le comité mixte des deux Chambres relatif à la Bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Le Sénat s'ajourne.

No 15

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 26 avril 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bostock,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville)
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson,
Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Bennett:—
William Arthur Parish, de London, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Caroline Christiana Parish.

Par l'honorable M. Turriff:—
Bertha Plant, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Plant.

La requête suivante est lue et déposée:—

John William Kidd et autres demandent l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de "Fils du Canada".

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trente-et-unième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mardi, 25 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-et-unième rapport.
Relativement à la pétition de George Daly, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec Marie Eva Daly, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—
1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.
2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.
3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.
4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.
5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.
6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.
Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Taylor présente un bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Leibovitz".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le très honorable sir George E. Foster attire l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demande:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève, aux mois de septembre et d'octobre et, dans l'affirmative, si ce rapport sera déposé sur la table pour l'information des membres.

2. Si le gouvernement a reçu les rapports imprimés du Conseil de la Société des Nations présentés à la première et à la deuxième assemblée et, dans l'affirmative, si des exemplaires de ces rapports seront déposés sur la table pour l'information des membres.

3. Si le gouvernement a reçu les rapports sommaires et complémentaires mensuels imprimés de la Société des Nations, et si des exemplaires de ces rapports seront déposés.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Robertson, la suite du débat sur ladite interpellation est remise à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques" étant lu, il est

Ordonné qu'elle soit remise à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", étant lu.

L'honorable M. Dandurand propose.

Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat, sur motion de l'honorable M. McMeans, la suite du débat sur ladite motion est remise à mercredi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Réponse à un ordre du Sénat du 22 mars dernier, pour faire produire un état du nombre de soldats qui ont été établis sur des terres dans les diverses provinces, cet état montrant aussi le montant dépensé par le gouvernement à cette fin et la proportion de cette dépense qui a été remboursée, et déclarant combien de ces soldats ont, après un certain temps, quitté les terres sur lesquelles ils avaient commencé à travailler.

(*Documents parlementaires, 1922, No 119*).

Réponse à un ordre du Sénat du 31 mars dernier, pour la production de documents faisant connaître:—

1. Combien la Commission d'utilisation de la lignite a dépensé jusqu'à date dans ses expériences de carbonisation de la lignite, près de Bienfait, en Saskatchewan.

2. Quels sont les commissaires qui forment ce conseil et quel montant leur a été payé:—

   (*a*) pour leur salaire,

   (*b*) pour leurs dépenses.

3. A quelle date se sont arrêtés leurs travaux d'expérimentation.

4. Quels sont les ingénieurs qui sont actuellement employés ou qui ont été employés, et quel montant leur a été payé

   (*a*) pour leur salaire,

   (*b*) pour leurs dépenses.

5. Quel a été le coût des constructions.

6. Combien de maisons ont été construites pour les fonctionnaires et les ingénieurs, et quel en a été le coût.

7. Combien de maisons ont été construites pour les ouvriers, et quel en a été le coût.

8. Quel a été le coût de l'approvisionnement d'eau

   (*a*) aux ateliers,

   (*b*) aux maisons.

9. A combien est estimé le coût de l'achèvement de ces expériences.

10. Combien de fonctionnaires, d'ingénieurs et d'ouvriers figuraient au bordereau de paie du mois de février 1922.

11. Le propriétaire de la terre sur laquelle ont été érigées l'installation et les constructions.

12. Le directeur des expériences ci-dessus.

13. Si le Conseil national des recherches du Canada a quelque rapport avec les expériences sus-mentionnées.

14. Les paiements, s'il y en a, qui ont été effectués, ou doivent être faits au Conseil national des recherches ou à l'un de ses membres.

(*Documents parlementaires, 1922, No 120*).

Le Sénat s'ajourne.

No 16

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 27 avril 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

La requête suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Willoughby:

Charles Auguste Brosseau, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Joséphine Flore Golard Brosseau.

La requête suivante est lue et déposée:—

La *Niagara River Bridge Company* demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à augmenter son capital social et à d'autres fins.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le mercredi, 26 avril 1922.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a pris en considération le référé de votre honorable Chambre, en date du 25 avril courant relatif à la communication du greffier du Sénat à Son Honneur le Président datée du 24 avril courant concernant une vacance dans le personnel des traducteurs causée par la résignation de M. R. A. Benoit.

Votre Comité recommande que le greffier du Sénat soit autorisé à remplir cette vacance en ajoutant au personnel du Sénat, M. C. E. Duckett, membre du personnel des traducteurs de la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trente-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 25 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Maria Amy Drury, de Jordan Station, dans le comté de Lincoln, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Henry Drury, de Jordan Station, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trente-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mardi, 25 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Catherine Rudd, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Richard Clement Rudd, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser à la pétitionnaire les droits payés en conformité de la règle 140, moins $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trente-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 25 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Norman Edward Harris, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, manufacturier de peinture; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Margueritia Harris, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trente-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 25 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Henry James Bristol, de la ville de Napanee, dans la province de l'Ontario, barbier; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Minnie Jean Bristol, de ladite cité, dans la province de l'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les droits payés en conformité de la règle 140, moins $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trente-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mardi, 25 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Edwin Dixon Weir, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, manufacturier; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ida Gertrude Weir, de Lincoln, Nebraska, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tanner il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de documents faisant connaître:—

1. La quantité (*a*) de houille grasse et (*b*) d'anthracite importée des Etats-Unis au Canada, dans chacune des années comprises entre 1896 et 1921 inclusivement.

2. La quantité (*a*) de houille grasse et (*b*) d'anthracite importée des Etats-Unis au Canada, dans chacune des années comprises entre 1896 et 1921 inclusivement, par le gouvernement canadien, à l'usage des (1) chemins de fer (2) édifices fédéraux et entreprises publiques.

3. La quantité (*a*) de houille grasse et (*b*) d'anthracite importée des Etats-Unis par le gouvernement du Canada durant les années susmentionnées, à l'usage des chemins de fer (1) à l'est du lac Supérieur, (2) à l'ouest du lac Supérieur.

4. Le coût, par tonne, de cette houille importée des Etats-Unis par le gouvernement canadien pendant les années ci-dessus mentionnées, (1) à l'endroit de production, (2) à l'endroit de livraison.

Sur motion de l'honorable M. Foster (Alma), il est

Ordonné qu'un comité spécial (composé des honorables Messieurs Bradbury, Casgrain, Pope, Griesbach et du proposeur) soit institué pour délibérer et agir conjointement avec un comité correspondant de la Chambre des Communes afin de reprendre l'étude du projet de commémorer la mémoire du lieutenant-colonel Baker, député de Brome au Parlement, mort au champ d'honneur, et pour arrêter la forme qui devra être donnée à cette commémoration.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Marie Louise Dagenais, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Harvey Easton Jenner, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Eleanor Menton, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Clarence Robinson Miners, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Florant Brys, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Joseph Lloyd Beamish, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trentième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Alexander Lawrie, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Turner", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Michie Anderson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fredenburg", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Sheriff Elwin Robinson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Rhoda Renfrew McFarlane Brown", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Empire Assurance Company*", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (3) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de fidéicommis du Canada", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian General Insurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat mardi prochain

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, reprise du débat ajourné sur l'interpellation du très honorable sir George E. Foster:—

Qu'il attirera l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demandera:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève, aux mois de septembre et d'octobre et, dans l'affirmative, si ce rapport sera déposé sur la table pour l'informations des membres. (Voir page 119.)

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. David, la suite du débat sur ladite interpellation est remise à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après la troisième lecture des bills.

Le Sénat s'ajourne.

No 17

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 28 avril 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	David,	Macdonell,	Robertson,
Beaubien,	Dessaulles,	Martin,	Roche,
Béique,	De Veber,	McCall,	Ross (Moosejaw),
Belcourt,	Donnelly,	McCormick,	Schaffner,
Bénard,	Farrell,	McDonald,	Sharpe,
Bennett,	Fisher,	McHugh,	Stanfield,
Black,	Foster,	McLean,	Tanner,
Blain,	Foster (Sir George),	McLennan,	Taylor,
Blondin,	Fowler,	McMeans,	Tessier,
Bolduc,	Gillis,	Michener,	Thibaudeau,
Bourque,	Girroir,	Mitchell,	Thorne,
Boyer,	Green,	Mulholland,	Todd,
Bradbury,	Griesbach,	Murphy,	Turriff,
Calder,	Hardy,	Pardee,	Watson,
Casgrain,	Kemp (Sir Edward),	Planta,	Webster (Brockville),
Chapais,	King,	Poirier,	Webster (Stadacona),
Cloran,	Laird,	Pope,	White (Inkerman),
Crowe,	Lavergne,	Proudfoot,	White (Pembroke),
Curry,	Legris,	Prowse,	Willoughby,
Dandurand,	Lougheed (Sir James),	Ratz,	Yeo.
Daniel,		Reid,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Subsides pour les malles et rapport sur les subventions aux bateaux à vapeur par le ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1921, ainsi que des rapports du commerce etc., jusqu'au 31 décembre 1921.

(Documents parlementaires, 1922, No 10a).

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Fowler:

Samuel Martin Roberts et autres de Montréal, province de Québec. (*Canadian Casualty Company*), et

Par l'honorable M. Watson:

The General Missionary Society of the German Baptist Churches of North America.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trente-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mardi, 25 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-septième rapport.

Relativement à la pétition de Margaret Yallowley Jones Conalty, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Walter Conalty, du village de Dorval, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trente-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mardi, 25 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick McClelland Aiken, du Sault Sainte-Marie, dans la province de l'Ontario, artisan; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Lillian Lucy Aiken, du comté de Chippewa, Michigan, E.-U. d'A., et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 relative aux droits à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande en plus, que les droits payables en conformité de la règle 140 soient remboursés au pétitionnaire, moins la somme de $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son trente-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mercredi, 26 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Télesphore Joseph Morin, de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, employé civil; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Marie Lea Stella Morin, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 26 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarantième rapport.

Relativement à la pétition de Alexander Frederick Naylor, de la ville de Wiarton, dans la province de l'Ontario, pompier; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mabel Maria Naylor, du township de Keppel, dans la province de l'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarante-et-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 26 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-et-unième rapport.

Relativement à la pétition de Daisy Mary Nicholson, de la cité de London, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Harry Nicholson, de Vancouver, C.-B., et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Robert Lloyd Beamish".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Robinson Miners".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eleanor Menton".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Easton Jenner".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Dagenais".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Lawrie".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'odre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Turner", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Michie Anderson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fredenburg", est, sur division, lu la première fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheriff Elwin Robinson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhoda Renfrew McFarlane Brown", est sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et

aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du trente-et-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Daly, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Leibovitz", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain

Avec la permission du Sénat il est alors,

Sur motion de l'honorable M. Watson,

Ordonné que, à partir de demain, le Sénat se réunisse à l'heure de l'utilisation de la lumière du jour jusqu'à la fin de la présente session.

Le Sénat s'ajourne à mardi, à huit heures du soir.

No 18

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 2 mai 1922

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	Lynch-Staunton,	Reid,
Béique,	Farrell,	Macdonell,	Robertson,
Belcourt,	Fisher,	Martin,	Roche,
Bénard,	Foster,	McCall,	Ross (Moosejaw),
Bennett,	Foster (Sir George),	McCoig,	Schaffner,
Black,	Fowler,	McCormick,	Sharpe,
Blain,	Gillis,	McDonald,	Stanfield,
Blondin,	Girroir,	McHugh,	Tanner,
Bolduc,	Godbout,	McLean,	Taylor,
Bourque,	Gordon,	McLennan,	Tessier,
Boyer,	Green,	McMeans,	Thibaudeau,
Bradbury,	Griesbach,	Michener,	Thorne,
Calder,	Hardy,	Mitchell,	Todd,
Casgrain,	Harmer,	Montplaisir,	Turriff,
Chapais,	Kemp (Sir Edward),	Mulholland,	Watson,
Cloran,	King,	Murphy,	Webster (Brockville),
Crowe,	Laird,	Pardee,	White (Inkerman),
Curry,	Lavergne,	Planta,	White (Pembroke),
Dandurand,	Legris,	Poirier,	Willoughby,
Daniel,	L'Espérance,	Proudfoot,	Wilson,
David,	Lougheed	Prowse,	Yeo.
Dessaulles,	(Sir James),	Ratz,	

PRIÈRES.

La requête suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Belcourt:
The Holophane Glass Company, du New-Jersey, E.-U. d'A.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mercredi, 26 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Wrae Elizabeth Snider, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Burnet K. Snider, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mercredi, 26 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Ernest Hull, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, fabricant d'outil; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Jane Hull, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 relative aux droits à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi de rembourser au pétitionnaire les honoraires payables en conformité de la règle 140, moins $25.00 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le Sénat,
Salle des comités No 148,
Le mercredi, 26 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Frank Hamilton Bawden, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, pharmacien; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Annie Laura Bawden, de la cité de London, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le mercredi, 26 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Vera Hamlin, de la ville Whitby, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Rupert Selleck Hamlin, de la cité de Los Angeles, dans l'Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarante-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le vendredi, 28 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Helen Garrett, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Thomas Henry Garrett, junior, de ladite cité, manufacturier, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le vendredi, 28 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-septième rapport.

Relativement à la pétition de Charles William Murtagh, de la ville de Leamington, dans la province de l'Ontario, charpentier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mary Catherine Murtagh, de la ville de Gravenhurst, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les droits payés en conformité de la règle 140, moins $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être prise en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 28 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Leslie George Dewsbury, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, commis, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Florence Etta Dewsbury, vivant actuellement dans la cité de Vancouver, Colombie-Britannique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande en plus, que les droits payables en conformité de la règle 140 soient remboursés au pétitionnaire, moins la somme de $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quarante-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 28 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de James Hosie, de la ville de Brampton, dans la province de l'Ontario, boulanger, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Isabella Hosie, vivant actuellement à Toronto, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148.
Le vendredi, 28 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquantième rapport.

Relativement à la pétition de John Douglas Stewart, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, électricien, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Elsie May Stewart, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'il bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les droits payés en conformité de la règle 140, moins $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le nom de l'honorable M. McDonald soit ajouté au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Leibovitz", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour, annonçant la deuxième lecture du bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques", étaut lu,

L'honorable M. Bradbury propose que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Ordonné que le débat sur ladite motion soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (27), intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation du très honorable sir George E. Foster:—

Qu'il attirera l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demandera:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève, aux mois de septembre et d'octobre et, dans l'affirmative, si ce rapport sera déposé sur la table pour l'information des membres, etc. (Voir page 119) étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Margaret Yallowley Jones Conalty, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Frederick McClelland Aiken, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-et-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Daly, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Telesphore Morin, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarantième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Alexander Frederick Naylor, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-et-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Daisy Mary Nicholson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Le Sénat s'ajourne.

No 19

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 3 mai 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bolduc, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Chapais, Cloran, Crowe, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Farrell, Fisher, Foster, Foster (Sir George), Fowler, Gillis, Girroir, Godbout, Gordon, Green, Griesbach, Hardy, Harmer, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Poirier, Proudfoot, Prowse, Ratz, Reid, Robertson, Roche, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Wilson, Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées—

Par l'honorable M. McCoig:

The Canadian Transit Company.

Par l'honorable M. Griesbach:

The Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company.

Les requêtes suivantes sont lues:—

Samuel Martin Roberts et d'autres de Montréal et d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de "*Canadian Casualty Company;* et

The General Missionary Society of the German Baptist Churches of North America; constituée en corporation dans les statuts de New-York, demande une charte pour le Canada.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquante-et-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le mardi, 25 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-et-unième rapport.

Relativement à la pétition de George Drewery, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, constructeur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Christina Drewery, de Hamilton, Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le mardi, 2 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Kate Holmes, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec James Holmes, autrefois de la cité de Lethbridge, dans la province de l'Alberta, chauffeur de locomotive, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le mardi, 2 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Oliver Kelly, de la cité de Peterborough, dans la province de l'Ontario, conducteur d'attelage; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ethel Gertrude Kelly, de ladite cité de Peterborough. et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat, ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148.

Le mardi, 2 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Arthur Leslie Smith, du township de East Whitby, dans le comté d'Ontario, dans le province de l'Ontario, cultivateur; demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Estella M. Smith, du township de East Whitby, dans ledit comté et ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signication d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Frederick Naylor".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Yallowley Jones Conalty".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Telesphore Joseph Morin".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Mary Nicholson".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat sur la motion pour la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques."

Après débat la question étant posée; Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Il est proposé en amendement que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots "d'hui en six mois".

Après débat.

Avec la permission du Sénat.

Ladite motion en amendement est retirée.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois et sur motion de l'honorable M. Bradbury, il est

Référé à un comité spécial composé des sénateurs suivants:—Les honorables messieurs Belcourt, Casgrain, Daniel, Foster (Alma), Laird, Michener, McCoig, McHugh, McLean, McMeans, Pope, Tanner, Taylor, Turriff et de l'auteur de cette motion, le comité ayant le pouvoir de faire quérir personnes, papiers et documents.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Maria Amy Drury, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Catherine Rudd, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Normand Edward Harris, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henry James Bristol, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition d'Edwin Dixon Weir, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Robert Lloyd Beamish", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Robinson Miners", est sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eleanor Menton", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Easton Janner", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Dagenais", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Lawrie", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, annonçant l'étude en comité général du bill (14), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (27), intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation du très honorable sir George E. Foster:—

Qu'il attirera l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demandera:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, etc (Voir page 119) étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (20) intitulé: "Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec", auquel elle demande le concours du Sénat

Ledit bill est lu la première fois et

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (3) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet*

Tunnel and Bridge Company", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (7) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company"*, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (11) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (12) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 20

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 4 mai 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black.
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson,
Yeo.

PRIÈRES.

La requête suivante est présentée—

Par l'honorable M. Belcourt:
Simon W. Farber, de Brooklyn, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique.

La requête suivante est lue et déposée:—

La *Holophane Glass, Company,* de New Jersey, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, demande de prolonger le délai fixé pour fabriquer en Canada les inventions pour lesquelles elle a obtenu des brevets.

L'honorable M. Foster (Alma), du Comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (9) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de fidéicommis du Canada", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Foster (Alma), du Comité permanent des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (10) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian General Insurance Company",* fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Foster (Alma), du Comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le Bill (2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Empire Assurance Company",* fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:—

Page 1 lignes 19 et 20.—Retrancher *"British Empire Assurance Company"* et insérer *"British National Assurance Company".*

Dans le titre.—Aux mots *"British Empire Assurance Company"* substituer les mots *"British National Assurance Company".*

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 2 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de George Herbert Stanley Campbell, du township de Portland, dans le comté de Frontenac, dans la province de l'Ontario, cultivateur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Annie Eleanor Campbell, de la cité de Kingston, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à et effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquante-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 2 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Harry Alexander Smith, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Eva Smith, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 2 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-septième rapport.

Relativement à la pétition de Deliah Jane Mills, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Basil Mills, de ladite cité, artisan, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à et effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 28 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Allen Richard Morgan, de la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario, commis; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Christina Fraser Morgan, de Aberdeen, Ecosse, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140, relatives aux honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à et effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande en plus, que les droits payables en conformité de la règle 140 soient remboursés au pétitionnaire, moins la somme $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cinquante-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le vendredi, 28 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Mildred Emma Blachford, de la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Albert Charles Blachford, autrefois de ladite cité, journaliste, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140, relatives aux honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à et effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rombourser à la pétitionnaire les droits payés en conformité de la règle 140, moins $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 2 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixantième rapport.

Relativement à la pétition de D'Eyncourt Marshall Ostrom, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, voyageur de commerce; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissondre son mariage avec Ida Florence Ostrom, de ladite cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité decommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Dixon Weir."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Hammer, présente au Sénat un bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry James Bristol".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot pour l'honorable M. Pope, présente au Sénat un bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Florant Brys".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Rudd".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Harris".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Amy Drury".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table:—

Décret du Conseil No 923, en date du 26 avril 1922, relatif au transfert du contrôle de la gendarmerie royale du Canada, au ministre de la Justice.

(*Documents parlementaires, 1922, No 44a*)

Décret du Conseil No 957, en date du 3 mai 1922, relatif au transfert de l'administration des pensions du gouvernement au ministre du Travail.

(*Documents parlementaires, 1922, No 44b*)

Réponse à un ordre du Sénat du 29 mars 1922, pour la production d'un état montrant:—

Le nombre de voyageurs à destination et en provenance d'endroits situés au nord et à l'ouest de Moncton, ou venant d'endroits situés sur le chemin de fer national canadien;

(*a*) à l'est de New-Glasgow,

(*b*) de Halifax (à l'exclusion des passagers d'outre-mer voyageant, dans l'un et l'autre cas, avec des billets d'entier parcours).

(*Documents parlementaires, 1922, No 133*).

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Thorne, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi, 9 courant à huit heures de relevée

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Robert Lloyd Beamish", est, sur division, lu la première fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Robinson Miners", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eleanor Menton", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Easton Jenner", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Dagenais", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Lawrie", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (3) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*", est lu la troisième fois

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer de Colonisation du Nord", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Wrae Elizabeth Snider, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quarante-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Ernest Hull, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Hamilton Bawden, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quarante-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Vera Hamlin, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quarante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Helen Garrett, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du quarante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles William Murtagh, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quarante-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Leslie George Dewsbury, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quarante-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Hosie, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du cinquantième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Douglas Stewart, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour, annonçant l'étude en comité général du bill (14), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", étant lu,

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (27), intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation du très honorable sir George E. Foster:—

Qu'il attirera l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demandera:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, etc. (Voir page 119) étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain à huit heures du soir.

No 21

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 9 mai 1922

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	Martin,	Robertson,
Beaubien,	Donnelly,	McCall,	Roche,
Béique,	Farrell,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Belcourt,	Fisher,	McCormick,	Schaffner,
Bennett,	Foster,	McLean,	Sharpe,
Black,	Foster (Sir George),	McLennan,	Stanfield,
Blain,	Gillis,	McMeans,	Tanner,
Bolduc,	Girroir,	Michener,	Taylor,
Bourque,	Green,	Mitchell,	Tessier,
Boyer,	Griesbach,	Montplaisir,	Thibaudeau,
Bradbury,	Kemp (Sir Edward),	Mulholland,	Thorne,
Calder,	King,	Murphy,	Todd,
Casgrain,	Laird,	Pardee,	Turriff,
Chapais,	Lavergne,	Planta,	Watson,
Cloran,	Legris,	Poirier,	Webster (Brockville),
Crowe,	L'Espérance,	Pope,	White (Inkerman),
Dandurand,	Lougheed	Proudfoot,	White (Pembroke),
Daniel,	(Sir James),	Prowse,	Willoughby,
David,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Wilson,
Dessaulles,	Macdonell,	Reid,	Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Murphy:
La Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.

Par l'honorable M. Proudfoot:

Roy Wilbert Shaver, de Toronto, Ontario, chauffeur, demande l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Annie Gertrude Shaver.

Frederick Greenhill, de Toronto, Ontario, conducteur de tramway, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Greenhill.

Georgina Gibbings, de Toronto, Ontario, demande que les honoraires parlementaires payés en présentant sa requête pour obtenir un bill de divorce, lui soient remis.

Les requêtes suivantes sont lues et reçues:—

La *Canadian Transit Company,* de Windsor, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à s'unir à d'autres compagnies pour hypothèquer l'actif de ces compagnies pour la construction d'un pont.

The Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des débentures pour la construction et le prolongement de sa voie ferrée.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-et-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 28 avril 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-et-unième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Ila Cameron, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Harvey Seaton Cameron, autrefois de ladite cité, imprimeur, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140, relatives aux honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçu par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande en plus, que les droits payables en conformité de la règle 140 soient remboursés à la pétitionnaire, moins la somme de $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-deuxième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des requêtes en obtention de bills de divorce qui expire le samedi, sixième jour de mai courant, soit prolongé au mardi le sixième jour de juin 1922.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. Proudfoot du Comité permanent des divorces présente son soixante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-troisième rapport.

1. Votre comité, conformément à l'ordre de référé du 29 mars dernier, a pris en considération la requête de Eva McRae, de Waubaushene, Ontario, demandant que la publication d'avis de son intention de demander un divorce lors de la dernière session du Parlement soit acceptée à cette session-ci.

2. Votre comité recommande d'acquiescer à cette demande.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. David propose:—

Que cette Chambre est d'avis qu'il serait opportun d'amender les articles de la Loi électorale qui se rapportent au suffrage des femmes de façon que n'aient pas le droit de voter les femmes célibataires et âgées de moins de trente ans.

Après débat.

La question de concours étant posée sur ladite motion, le Sénat se divise.

Pour 19,—Contre 33.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (28) intitulé: "Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company",* auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Aberdeen Fire Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (49) intitulé: "Loi concernant la *Armour Life Assurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Daly."
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table une réponse à un ordre du Sénat du 22 mars dernier pour la production des documents, y compris toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les ministres et ministères du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et les personnes représentant ces gouvernements provinciaux au sujet des ressources naturelles des provinces de l'Ouest; ainsi que tous les arrêtés ministériels, rapports, procès-verbaux des conférences et autres documents et écrits relatifs au transport de ces ressources naturelles aux provinces de l'Ouest.

(*Documents parlementaires, 1922, No 142*).

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Fidéi-commis du Canada", est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian General Insurance Company*", est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-et-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de George Drewery, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Kate Holmes, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Oliver Kelly, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Arthur Leslie Smith, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Fred. Naylor", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Yallowley Jones Conalty", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Télesphore Joseph Morin", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Mary Nicholson", est sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par le Comité permanent des banques et du commerce au bill (21) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Empire Assurance Company*".
Lesdits amendements sont adoptés.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Ernest Hull, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Vera Hamlin, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité .
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Helen Garrett, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles William Murtagh, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Leslie George Dewsbury, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Hosie, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquantième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Douglas Stewart, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (19) intitulé: " Loi modifiant la Loi des juges ", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité relativement au bill (25) intitulé: " Loi modifiant la Loi des pénitenciers".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (27) intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'adoption en est ajournée.
Le préambule est lu et l'adoption en est ajournée.
Les clauses 1, 2, 3 et 4 sont lues et agréées.
La clause 5 étant lue, il est proposé d'en amender le paragraphe 4 comme suit:—

Page 2, ligne 9.—Après le mot "contrôleur", insérer: "avec rang de sous-ministre, s'il y a lieu". L'étude ultérieure de cette clause est ajournée, de même que la prise en considération de l'amendement.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 22

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 10 mai 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson,
Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Pardee:

Daniel Herbert Schweyer, de Easton, Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Ratz:

Walter Michie Anderson, de Brockville, Ontario, demande que les droits parlementaires payés en présentant sa requête en obtention d'un bill de divorce, lui soient remboursés.

La requête suivante est lue et déposée:—

S. W. Farber, de Brooklyn, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour introduire au Canada l'invention pour laquelle il a obtenu un brevet.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Margaret Thompson, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec George Lewis Thompson, du village de Horne Payne, dans ladite province, opérateur de télégraphe, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçu par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Stanley Davidson Morning, du village de Holland Landing, dans la province de l'Ontario, cultivateur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith Susannah Artt, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Johnston Nixon, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, commis; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Irene Elizabeth Nixon, de ladite cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-septième rapport.

Relativement à la pétition de Daniel Calvin Bell, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, chauffeur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Sadie Bell, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les droits payés en conformité de la règle 140, moins $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-huitième rapport.

Relativement à la pétition de William Andrew Hawkins, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Minnie Hawkins, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 10 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Andrew Chauncey Sanders, du township de York, dans le comté de York, Ontario, cultivateur; demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Lillian Sanders,

Le conseil du pétitionnaire ayant demandé la permission de retirer sa requête et de lui rembourser les honoraires déboursés, votre comité recommande d'accéder à sa demande et de lui rembourser les droits payés vu qu'il n'y a eu aucune dépenses de faite pour impression ou autre chose.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-dixième rapport.

Relativement à la pétition de Agnes Mary Flynn Donoghue, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Francis James Donoghue, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Wrae Elizabeth Snider".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Kelly".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Hamlin".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Drewery".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M Proudfoot présente au Sénat un bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Holmes".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Hull".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie George Dewsbury".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente un bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à John Douglas Stewart".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (V2)) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Murtagh".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Garrett".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Leslie Smith".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Rapport du Bureau de l'aviation, 1921.
(Documents parlementaires 1922, No 141).

Sur motion de l'honorable M. Boyer, il est
Ordonné qu'il émane de cette Chambre un ordre pour la production des divers baux conclus entre le gouvernement et la *Montreal Dry Dock Company.*

L'ordre du jour annonçant la motion de l'honorable M. Casgrain pour attirer l'attention du Sénat sur le canal de navigation du Saint-Laurent, étant lu,
L'honorable M. Tanner soulève une question d'ordre à savoir: que ladite motion n'est pas une motion en conformité de la règle 40.
Son Honneur le Président déclare la question d'ordre bien motivée.
Avec la permission du Sénat, l'honorable M. Casgrain propose
Qu'il émane un ordre du Sénat pour copie de tous les rapports et la correspondance au sujet du canal de navigation du Saint-Laurent.

Après débat.
Sur motion de l'honorable M. Casgrain le débat est remis à demain.

L'honorable M. White (Inkerman), du Comité conjoint des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—
Le Comité conjoint des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport.

1. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

43 Rapport des procédures des Commissaires de l'Economie interne de la Chambre des Communes, 1921-22.

44. Copie des arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions du chapitre 6, 8-9 George V: "Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public."

45. Règlements du Bureau des commissaires des grains, relatifs aux élévateurs de campagne.

46. Copie d'un décret du Conseil, C.P. 360, du 13 février 1922, autorisant le ministre de la Marine et des Pêcheries de prendre l'administration des pêcheries dans les eaux de marée et de navigation de Québec qui sont accessibles par voie de navigation de mer.

46*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1922,—Copie de la correspondance, et des autres documents afférant au transfert des pêcheries à la province de Québec.

48. Rapport de la conférence des premiers ministres et représentants du Royaume-Uni, des Dominions et de l'Inde, tenue à Londres, Angleterre, en juin, juillet et août 1921. Sommaire des procédures et documents.

49. Décrets du conseil relatifs au Service naval, C.P. 2112, du 20 juin 1921, *re* entrée des commis aux vivres et des cuisiniers. C.P. 2155, du 17 août 1921, *re* allocations aux commis aux écritures reçus sténographes. C.P. 3625, du 17 octobre 1921, *re* supplément de paye aux mécaniciens et chauffeurs et aux cuisiniers à bord de navires dans les tropiques.

49*a*. Copie d'un décret du conseil, C.P. 436, du 21 mars 1922; Conditions auxquelles les officiers de la Marine royale peuvent être prêtés à la Marine royale canadienne.

50.—Amendement aux règlements de la radiotélégraphie.—N° 104.

51. Rapport du président administratif du conseil honoraire consultatif des recherches scientifiques et industrielles du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1921.

51*a*. Etat financier du conseil honoraire consultatif pour les recherches scientifiques et industrielles du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1921.

52. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement pour 1921-22.

53. Relevé du bureau de la trésorerie concernant le refus de certifier, en vertu de l'article 44 de la Loi du revenu consolidé et de l'audition.

54. Relevé des dépenses imprévues depuis le 1er avril 1921 jusqu'au 8 mars 1922, en vertu de la Loi de l'appropriation, 1921-22.

55. Relevé des emprunts temporaires sous le chapitre 24 paragraphe 13, S.R. (Loi du revenu consolidé et de l'audition).

56. Relevé détaillé des endossements et obligations en vertu du chapitre 70, 10-11 George V, Loi concernant l'industrie de la construction des navires.

57. Relevé des sommes payées à titre de pensions et d'allocations de retraites dans le service civil durant l'année se terminant le 31 décembre 1921, en vertu du chapitre 17, S.R.C.

58. Relevé en vertu de l'article 17 de la Loi de l'assurance du service civil pour l'exercice se terminant le 31 mars 1921.

59. Relevé de l'assurance des soldats rapatriés depuis le 1er septembre 1920 au 31 mars 1921.

60. Etats des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'année se terminant le 30 avril 1921.

61. Etat des recettes et dépenses de la commission des champs de batailles nationaux pour l'exercice se terminant le 31 mars 1921.

62. Ordonnances du territoire du Yukon, adoptées par le conseil du Yukon (première et deuxième sessions) pour l'année 1921.

63. Copie des Ordres généraux promulgués par la Milice pour la période entre le 1er février 1921 et le 1er janvier 1922.

64. Appointements, promotions et mises à la retraite, milice canadienne et force expéditionnaire canadienne, depuis le 3 février 1921 jusqu'au 17 novembre 1921.

65. Copie de correspondance entre l'ancien gouvernement du Canada et l'Australie concernant une réciprocité de commerce avec l'Australie.

67. Rapport de la commission d'embellissement de la cité d'Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1921.

68. Copies des décrets du conseil, C.P. 578, C.P. 579, C.P. 2507 C.P. 2508, C.P. 3979, C.P. 3980 et C.P. 4725, approuvant le paiement d'honoraires aux officiers-rapporteurs et autres personnes employées aux élections, sous l'empire de l'article 76 de la Loi des élections fédérales.

69. Amendements aux règlements pour les forces canadiennes de l'air, approuvés par le Gouverneur en conseil sous l'empire de l'article 5, de la Loi de la Commission de l'Air, 9-10 George V, Chapitre 11, le 7 juillet 1921 et le 12 novembre 1921.

70. Copie des ordres et règlements consolidés et revisés de la cour du Banc du Roi de la Saskatchewan, conformément à l'article 576 du Code criminel.

71. Copie des règlements et ordres généraux de la cour de l'échiquier du Canada, conformément aux prescriptions de l'article 88, de la Loi de la cour de l'échiquier, chapitre 140, S.R.C. 1906.

72. Etat détaillé des obligations et garanties enregistrées au ministère du Secrétaire d'Etat, depuis le 21 février 1921.

73. Mémoire concernant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary,* telle qu'amendée par le chapitre 66, 9-10 George V.

74. Etat des revenus et dépenses à compte des hôpitaux de marine, depuis le 1er avril 1921 au 28 février 1922.

76. Mémoire présenté au gouvernement du Canada par le conseil canadien de l'agriculture, touchant le rétablissement du Bureau canadien des blés.

76a. Opinion écrite des officiers en loi de la Couronne sur la question de la constitutionalité du rétablissement de la commission des blés avec les pouvoirs qui lui avaient été conférés par les arrêtés en conseil les établissant et les étendant.

77. Réponse à une adresse du Sénat du 22 mars 1922, pour une copie de l'arrêté en conseil nommant P.-C. Larkin au poste de haut-commissaire du Canada à Londres, ainsi qu'une copie des instructions définissant ses attributions et fonctions.

78. Rapport des décrets du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er janvier 1921 et le 26 janvier 1922, en conformité des prescriptions de l'article 77, de la "Loi des terres fédérales", chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

79. Rapport des décrets du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er janvier 1921 et le 26 janvier 1922, en conformité des prescriptions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 George V,—"Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux".

80. Copie des décrets du conseil passés entre le 1er janvier 1921 et le 26 janvier 1922, approuvant les règlements et formules prescrits en conformité avec les dispositions de l'article 4, chapitre 18, 1917, "Loi concernant la Convention des oiseaux migrateurs."

81. Rapport des décrets du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette* de la Colombie-Britannique entre le 1er janvier 1921 et le 26 janvier 1922, en conformité des prescriptions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la conduite des terres fédérales dans la zone du chemin de fer de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

82. Rapport des décrets du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er janvier 1921 et le 26 janvier 1922, en conformité de l'article 5 de la Loi de l'arpentage des terres fédérales, chapitre 21, 7-8, Edouard VII.

83. Rapport des décrets du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er janvier 1921 et le 26 janvier 1922, en conformité du chapitre 47, 2 George V, intitulé: "Loi des eaux de la zone du chemin de fer."

84. Tableau montrant toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, durant l'année se terminant le 30 septembre 1921, avec les noms des achcteurs, en conformité du chapitre 9, paragraphe 8, 49 Victoria.

85. Ordonnances passées durant la période du 1er mars 1921, au 28 février 1922, en conformité des prescriptions de l'article 11, chapitre 62, des Statuts Revisés du Canada, 1906, "Loi des Territoires du Nord-Ouest".

86. Relevé montrant le nombre de permis accordés pour le transport des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année se terminant le 31 décembre 1921, en conformité des prescriptions du chapitre 62, article 88, des Statuts Revisés.

87. Règlements faits sous l'empire de la Loi d'établissement des soldats, 1919, conformément au paragraphe 2, de l'article 63.

88. Relevé faisant voir le nombre d'affranchissements sous l'empire de la Loi des Sauvages, depuis le 1er avril 1921 au 9 mars 1922.

89. Rapport de l'enquête de la commission conjointe internationale sur la navigation et la force motrice du Saint-Laurent, 1921, et appendices A, B, C, D, E2, F, Ga, Gb, H, I, J, K, L, M, N, O avec clichés.

90. Rapport de la Commission d'établissement des soldats concernant ses travaux et ses opérations, depuis sa fondation le 31 janvier 1918, jusqu'au 31 mars 1921.

91. Etat des remises et des remboursements des péages et des droits au ministère du Secrétaire d'Etat au Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1921.

92. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres et pétitions, avis, mémoires, comptes et autres documents quelconques que le gouvernement ou l'un de ses départements possède ou détient, touchant les instruments de musique du 112e bataillon des Forces expéditionnaires du Canada.

94. Règlements sous l'empire de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 9, chapitre 31, 9-10 Edouard VII.

95. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, datée le 24 mars 1922.—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, décrets du Conseil et autres documents que le gouvernement possède ou détient, relativement à la demande d'un bail des terrains et lieu nommés "Fort Edward", dans la ville de Windsor, Nouvelle-Ecosse, pour les faire servir comme terrain public de jeu, ou à l'usage du *Windsor Golf and Tennis Club* .

96. Relevé des mises à la retraite sous l'empire de la Loi du service civil, 1920, telle qu'amendée en 1921, depuis le 1er juillet 1920, date de l'inception de la loi, jusqu'au 31 décembre 1921.

97. Relevé montrant combien le gouvernement a dépensé en améliorations de toute nature dans les ports de Québec, Montréal, Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Victoria, Vancouver et Prince-Rupert, de 1900 à 1921 inclusivement.

98. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1922,—Copie de tous documents, lettres, correspondance et télégrammes échangés entre le ministre de l'Immigration ou un de ses fonctionnaires et des particuliers, compagnies organisations, depuis le

1er janvier 1922, touchant l'établissement de colons sur des terres dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta.

99. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 mars 1922,—Copie de tous télégrammes, pétitions, lettres, mémoires, décrets du Conseil et autres documents que le gouvernement possède ou détient, sur l'établissement d'un département des pêcheries pour tout le Canada sous la direction et l'administration d'un ministre des pêcheries et de fonctionnaires indépendants du département de la Marine et des Pêcheries.

99a. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 24 mars 1922,—Copie de tous télégrammes, pétitions, lettres, mémoires, décrets du Conseil et autres documents que le gouvernement possède ou détient, sur l'établissement d'un département des pêcheries pour tout le Canada sous la direction et l'administration d'un ministre des pêcheries et de fonctionnaires indépendants du département de la Marine et des Pêcheries.

100. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1922,—Etat faisant voir: —Combien d'argent a été payé à l'honorable C. J. Doherty depuis le 11 mai 1855 (*a*) comme juge, (*b*) comme juge en retraite, (*c*) comme frais de déplacement et autres frais à titre de juge, (*d*) comme indemnité parlementaire, (*e*) comme frais de déplacement et autres frais à titre de membre du Parlement, (*f*) comme ministre de la Couronne, (*g*) comme frais de déplacement et autres frais à titre de ministre de la Couronne, (*h*) comme frais de déplacement et autres frais pendant ses missions officielles en Europe et aux Etats-Unis, (*i*) comme procureur dans l'arbitrage des frontières entre le Canada et Terre-Neuve sur le littoral du Labrador, et (*j*) comme avocat ou procureur dans d'autres affaires à lui confiées par le gouvernement canadien.

101. Quatrième rapport annuel de la Commission des documents historiques, daté le 30 mars 1922.

102. Copie du rapport pour l'année 1921 des positions exclues sous l'empire des prescriptions du paragraphe 38B, de la juridiction de la Loi du service civil, 1918, telle qu'amendée par le chapitre 22, 11-12 George V. Part. I, en entier; Part. II, partiellement.

103. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1922,—Relevé montrant:—

1. Combien d'édifices ou parties d'édifices le gouvernement loue dans la ville d'Ottawa pour fins de bureaux.

2. Le loyer payé dans chaque cas.

104. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents que le ministre du Travail a échangés avec M. J. B. McLachlan.

105. 1. Copie du mémoire sur les relations anglo-françaises et du projet de traité avec la France présentés par le premier ministre du Royaume-Uni à M. Briand lors de l'assemblée du Conseil suprême à Cannes en janvier 1922.

2. Copie des résolutions adoptées par le Conseil suprême à Cannes en janvier 1922, comme base de la conférence de Gênes.

107. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1922,—Copie de tous mémoires, pétitions, lettres et documents afférant d'une façon quelconque aux négociations faites depuis trois ans entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses départements et la *Inverness Railway and Coal Company*, pour l'achat de ce réseau par le gouvernement.

108. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1922,—Tableau indiquant:—

1. Combien d'argent le gouvernement du Canada a déjà avancé à la Commission du port de Québec et quelles sont les dates de ces avances.

2. Quel est actuellement l'outillage de tête de ligne et de quayage du port de Québec.

3. Si ces têtes de lignes et ces quais sont pleinement utilisés.

4. Dans la négative, jusqu'à quel point.

5. Quel est la capacité quotidienne de ces outillages, tant pour l'entrée que la sortie du fret.

6. Quel a été le service moyen quotidien de ces outillages pendant la saison de navigation.

7. Si les avances susdites portent intérêt.

8. Dans l'affirmative, si cet intérêt a été pleinement payé.

9. Si ce n'est pleinement, combien on a payé.

10. Quel est le total des arrérages d'intérêt.

11. Quel outillage supplémentaire on se propose maintenant d'installer.

109. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 3 avril 1922,—Copie de la correspondance avec les propriétaires des chemins de fer *Quebec Oriental and Atlantic*, et *Quebec and Western*, ou autres personnes en leur nom, touchant l'exploitation ou le fusionnement de ces deux réseaux avec les Chemins de fer Nationaux canadiens.

110. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 avril 1922.—Etat indiquant:—

1. Quelles cales-sèches sont situées et exploitées à Vancouver, Victoria, Prince-Rupert, Halifax, St-Jean, Québec et Montréal respectivement.

2. Quand elles ont été construites et mises en service.

3. Quelles sont leurs dimensions.

4. Quel tonnage brut total est arrivé et sorti, aux ports de Vancouver, Victoria, Prince-Rupert, Halifax, St-Jean, Québec et Montréal respectivement en 1921.

111. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Relevé montrant:—Combien le gouvernement a dépensé chaque année, de 1896 à 1921, pour les ports suivants: Saint-Jean, Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Hamilton, Victoria (C.-B.), et Vancouver.

112. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 10 avril 1922,—Copie de l'Arrêté du Conseil du 21 avril 1921, pourvoyant à la distribution de la somme accordée comme boni aux fonctionnaires.

113. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Copie de tous documents, contrats, conventions, correspondance, lettres mémoires et autres papiers échangés entre le département des chemins de fer du Canada et le chemin de fer du Grand-Tronc, et entre l'un ou l'autre et les divers courtiers et autres personnes qui ont vu au placement de l'emprunt de vingt-cinq millions de piastres fait par le Grand-Tronc en 1921.

114. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 10 avril 1922,—Copie de tous documents, y compris Arrêtés du Conseil se rattachant à la nomination, au renvoi et à la réintégration de M. Jean-Jacques Caisse, comme commis au bureau de poste de Montréal.

115. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1922,—Etat indiquant:—

1. Quelles ont été les dépenses totales du département de la réadaption civile des soldats pour l'année 1921.

2. Comment ce total a été divisé relativement aux (*a*) pensions, (*b*) traitements, (*c*) préparation professionnelle, (*d*) établissement sur des terres et (*e*) secours aux sans-travail.

3. Quelles ont été au total les dépenses de ce département pour l'année 1921 dans (*a*) l'administration des pensions, (*b*) l'administration des frais de traitement, (*c*) paye et allocations des sujets traités, (*d*) administration des frais de préparation pro-

fessionnelle, (*e*) paye et allocation des sujets en préparation professionnelle, (*f*) prêts pour l'établissement terrien, (*g*) frais d'administration de l'établissement sur les terres, (*h*) secours aux sans-travail, (*i*) frais administratifs des secours aux sans-travail.

4. Quelles ont été au total les dépenses pour appointements des personnels et frais d'entretien de chaque hôpital en 1921.

5. Combien de particuliers travaillaient dans le personnel de chaque hôpital, en partie ou en permanence, et quelle était la moyenne des patients dans chaque hôpital.

6. Quel a été le total des dépenses pour frais de déplacement en 1921 des fonctionnaires du Rétablissement civil des soldats, les patients non compris.

7. Quelles ont été les dépenses de voyage de chacun des commissaires des pensions en 1921.

116. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1922,—Etat indiquant:—

1. Combien de charbon le gouvernement canadien a importé des Etats-Unis au Canada dans les années 1918-19, 1919-20 et 1920-21, pour servir (a) aux chemins de fer, et (b) aux édifices et travaux publics fédéraux.

2. Combien de charbon le gouvernement du Canada a importé des Etats-Unis au Canada dans les années susdites pour les chemins de fer (*a*) à l'est du lac Supérieur, et (*b*) à l'ouest de ce même lac.

3. Combien coûtait la tonne de ce charbon importé par le gouvernement canadien des Etats-Unis au Canada dans les années susdites (*a*) au point de production et (*b*) au point de livraison au Canada.

2. Dans le second rapport du comité, session de 1920, il était recommandé que tous les départements fussent tenus de préparer chaque année leurs prévisions budgétaires pour impressions couvrant tous les services, y compris le rapport annuel. Ladite recommandation fut approuvée par le Parlement et mise en force par un arrêté en conseil le 18 août 1920 (C.P. 1940).

A l'exception du bureau de l'Auditeur général, tous les départements ont préparé leurs prévisions budgétaires pour leurs impressions lors de la session dernière afin de pourvoir au paiement de l'impression de leur rapport annuel. L'Auditeur général, toutefois, ne s'est pas conformé à cette ordonnance, considérant que l'arrêté en conseil No 1940 ne s'appliquait qu'aux départements publics et non à lui, à cause du fait qu'il est un des officiers du Parlement.

Dans ces circonstances, le comité recommande que le coût de l'impression du rapport de l'auditeur général pour l'année 1920-21, soit porté au compte du département des Impressions et de la Papeterie Publiques, et chargé aux appropriations de 1921-22, à l'item "Impressions diverses."

Le comité recommande de plus qu'à l'avenir, les paiements à effectuer pour l'impression du rapport de l'Auditeur-Général soient inclus dans les crédits du bureau de l'Auditeur, comme cela se pratique pour les autres départements du gouvenement.

Afin d'arriver à une estimation juste du nombre requis des volumes reliés des documents sessionnels pour distribution aux membres des deux Chambres, durant l'intersession parlementaire, le comité a donné instruction au comité éditorial de se mettre en communication avec chaque sénateur et membre de la Chambre des Communes pour connaître leurs besoins.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Fred. Naylor", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Yallowley Jones Conalty", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Télesphore Joseph Morin", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Mary Nicholson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Empire Assurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Herbert Campbell, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Harry Alexander Smith, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Deliah Jane Mills, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Allan Richard Morgan, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Emma Blachford, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixantième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de D'Eyncourt Marshall Ostrom, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Dixon Weir", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur divisions, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry James Bristol", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Florant Brys", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Rudd", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Harris", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Amy Drury", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation du très honorable sir George E. Foster:—

Qu'il attirera l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demandera:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, etc. (Voir page 119) étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Juges".

Ledit bill est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant la continuation de l'étude en comité général du bill (27), intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain, et que ce soit alors le premier article de l'ordre du jour, après les troisièmes lectures.

L'ordre du jour, annonçant l'étude en comité général du bill (14), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain, et que ce soit alors la deuxième article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Le Sénat s'ajourne.

No 23

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 11 mai 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bolduc, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Crowe, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Foster (Sir George), Gillis, Girroir, Godbout, Gordon, Green, Griesbach, Hardy, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McLean, McMeans, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Proudfoot, Prowse, Ratz, Reid, Robertson, Roche, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue:—

La Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à emprunter de l'argent et à émettre des débentures.

L'honorable M. Bradbury, du Comité spécial chargé d'étudier le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques" présente son premier rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le mercredi, 10 mai 1922.

Le Comité spécial auquel a été référé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques" a l'honneur de présenter son premier rapport:—

Votre comité recommande:

1. Que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.
2. Que le bill à l'étude soit imprimé de nouveau en indiquant les différents amendements proposés.
3. Que les délibérations du comité soient prises par les sténographes officiels du Sénat et que 200 copies des témoignages entendus de jour en jour soit imprimés sous forme de pamphlet.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE H. BRADBURY,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Pope, du Comité spécial relatif au monument commémoratif qui doit être érigé à la mémoire du lieutenant-colonel George Harold Baker, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le jeudi, 11 mai 1922.

Le Comité spécial chargé de conférer et d'agir de concert avec un comité analogue de la Chambre des Communes dans le choix de la forme à donner au monument commémoratif qui doit être élevé à feu le lieutenant-colonel George Harold Baker, député de Brome, dans l'Hôtel du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande:—

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Bradbury, Casgrain, Foster (Alma), Griesbach et Pope ont été nommés pour former un comité spécial afin de décider la forme à donner au monument commémoratif qui doit être érigé dans la bâtisse du Parlement, à la mémoire du défunt lieutenant-colonel George Harold Baker, membre du parlement pour le comté de Brome, qui a perdu la vie sur le champ de bataille, et d'inviter cette Chambre à nommer un comité semblable pour agir conjointement avec le comité du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

R. H. POPE,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-et-onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mercredi, 10 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-et-onzième rapport.

Relativement à la pétition de James Malone, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, expéditionnaire; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Agatha Veronica Catharine Malone, de la cité de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire. au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-douzième rapport.

Relativement à la pétition de Marjorie Elizabeth Wickson, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Carl J. Wickson, de ladite cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire. au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçu par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le mercredi, 10 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-treizième rapport.

Relativement à la pétition de Gibson Mackie Tod, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, vendeur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Clarinda Mabel Tod, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire. au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son soixante-quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 9 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Robert James Owen, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, serre-frein de chemin de fer; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Bertha Elizabeth Owen, actuellement de la cité de Hamilton, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs q ue le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire. au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre qu le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Dixon Weir", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry James Bristol", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Florant Brys", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Rudd", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Harris", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Amy Drury", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (27) intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale".

(*En comité.*)

Le paragraphe (3) de la clause 5 est repris en considération et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 31.—Après le mot " nommer ", insérer " pour une période ne dépassant pas six mois ". Ainsi amendé, ledit paragraphe est agréé.

Le paragraphe (4) de la clause 5 est repris en considération, et il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 2, ligne 10.—Après le mot "contrôleur", insérer "avec rang de sous-ministre, s'il y a lieu".

La proposition étant mise aux voix, elle est négativée sur division.

L'étude ultérieure dudit paragraphe est ajournée.

Le paragraphe (5) de la clause 5 est repris en considération, et il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 2, ligne 16.—Biffer tous les mots qui suivent le mot "conseil", jusqu'à la fin du paragraphe, et substituer les suivants: "à tel emploi qui sera établi dans le ministère, avec le même rang, le même titre et le même traitement".

En sous-amendement il est proposé que le paragraphe (5) soit biffé et que le suivant lui soit substitué:—

"(5) Toute personne dont l'emploi est aboli lors de la mise en vigueur de la présente loi ou subséquemment, peut être transférée ou nommée par le Gouverneur en conseil à tel emploi dans le ministère de la Défense nationale, ou d'un autre département du service public, avec tel rang et tel traitement que pourra recommander la Commission du Service civil".

Est ajournée l'étude ultérieure dudit paragraphe et des amendements proposés.

Le paragraphe (6) de la classe 5 est lu, et l'étude ultérieure en est ajournée.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 24

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 12 mai 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	L'Espérance,	Reid,
Beaubien,	Donnelly,	Lynch-Staunton,	Robertson,
Béique,	Farrell,	Macdonell,	Roche,
Belcourt,	Fisher,	Martin,	Ross (Moosejaw),
Bénard,	Forget,	McCall,	Schaffner,
Bennett,	Foster,	McCormick,	Sharpe,
Black,	Foster (Sir George),	McDonald,	Stanfield,
Blain,	Gillis,	McLean,	Tanner,
Blondin,	Girroir,	McMeans,	Taylor,
Bolduc,	Godbout,	Michener,	Tessier,
Bourque,	Gordon,	Mitchell,	Thibaudeau,
Bradbury,	Green,	Montplaisir,	Thorne,
Calder,	Griesbach,	Mulholland,	Todd,
Chapais,	Hardy,	Murphy,	Turriff,
Cloran,	Harmer,	Planta,	Watson,
Crowe,	Kemp (Sir Edward),	Poirier,	Webster (Brockville),
Dandurand,	King,	Pope,	White (Inkerman),
Daniel,	Laird,	Proudfoot,	White (Pembroke),
David,	Lavergne,	Prowse,	Willoughby,
Dessaulles,	Legris,	Ratz,	Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue:—

Daniel Herbert Schweyer, de Easton, Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour qu'il obtienne un brevet pour le Canada.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés, auquel a été référé le bill (20) intitulé: "Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (6) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Dandurand, présente au Sénat un bill (Y2), intitulé: "Loi concernant les avis de résiliations des baux de terres fédérales".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (27) intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements de la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges".

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est ajournée.

Le préambule est lu et l'étude en est ajournée.

L'article 1 est lu et agréé.

Il est proposé que la clause suivante soit ajoutée comme Art. 2:

Art. 2. Sur recommandation du ministre de la Justice qu'un juge, par raison d'âge ou d'infirmité, est devenu incapable de remplir convenablement sa charge et que ce juge ne prend pas sa retraite après avis de trois mois, le Gouverneur en conseil peut ordonner que le traitement de ce juge soit réduit à un dollar par année à compter d'une date à déterminer, et dès lors ce juge ne recevra d'autre traitement; mais, à sa retraite, il aura droit à la pension qui lui aurait été servie s'il avait pris sa retraite immédiatement avant l'ordonnance qui le concerne".

L'étude ultérieure de cet amendement est ajournée.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Taylor fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-et-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Ila Cameron, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Wrae Elizabeth Snider", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Kelly", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P2), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Hamlin", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Drewery", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Holmes", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Hull", est, sur division, lu la deuxième fois
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie George Dewsbury", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordoné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à John Douglas Stewart", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, quil soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du pour, le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Murtagh", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Garrett", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Leslie Smith", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité spécial nommé pour délibérer et agir conjointement avec un comité correspondant de la Chambre des Communes afin de reprendre l'étude du projet de commémorer la mémoire du Lieutenant-Colonel Baker, M.P., et pour arrêter la forme qui devra être donnée à cette commémoration.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du Comité spécial, auquel a été référé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques."

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Eva McRae, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Daly", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé "Loi concernant la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: "Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Aberdeen Fire Insurance Company",* est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi concernant la *Armour Life Assurance Company",* est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Andrew Chauncey Sanders, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant le reprise du débat ajourné sur l'interpellation du très honorable sir George Foster:—

Qu'il attirera l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demandera:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, etc. (Voir page 119) étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

De consentement unanime.

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain à huit heures de relevée.

No 25

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 16 mai 1922

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	Macdonell,	Reid,
Beaubien,	Farrell,	Martin,	Robertson,
Béique,	Fisher,	McCall,	Roche,
Belcourt,	Foster,	McCoig,	Schaffner,
Bennett,	Foster (Sir George),	McCormick,	Sharpe,
Black,	Fowler,	McDonald,	Smith,
Blain,	Gillis,	McHugh,	Stanfield,
Blondin,	Girroir,	McLean,	Tanner,
Bolduc,	Gordon,	McLennan,	Taylor,
Bourque,	Green,	McMeans,	Thibaudeau,
Boyer,	Griesbach,	Michener,	Thorne,
Bradbury,	Hardy,	Mitchell,	Todd,
Calder,	Harmer,	Montplaisir,	Turriff,
Casgrain,	Kemp (Sir Edward),	Mulholland,	Watson,
Chapais,	Laird,	Murphy,	Webster (Brockville),
Crowe,	Lavergne,	Pardee,	White (Inkerman),
Curry,	L'Espérance,	Planta,	White (Pembroke),
Dandurand,	Lougheed (Sir James),	Pope,	Willoughby,
Daniel,	Lynch-Staunton,	Prowse,	Yeo.
De Veber,		Ratz,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le mardi, 16 mai 1922.

Votre comité recommande que le plan de l'organisation du personnel du Sénat soit modifié par l'addition de ce qui suit à la liste à titre de 19*a*:

19*a* Principal traducteur.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces présente son soixante-quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 12 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-quinzième rapport.

Relativement à la pétition de Archibald Charnley Brown, de Timmins, Ontario, avocat; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Bessie Alice Brown, de ladite cité de Toronto, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçu par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas accorder au pétitionnaire le divorce demandé, parce que les allégations contenues dans le paragraphe (5) cinq n'ont pas été prouvées à la satisfaction de ses membres.

6. Votre comité, de plus recommande de rembourser au pétitionnaires les honoraires parlementaires payables en conformité avec la règle 140, moins les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces présente son soixante-seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le vendredi, 12 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-seizième rapport.

Relativement à la pétition de Roy Wilbert Shaver, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, garde-moteur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Annie Gertrude Shaver, de la ville de Hamilton, Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces présente son soixante-dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le vendredi, 12 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-septième rapport.

Relativement à la pétition de James Henry Boyd, de la ville de Listowell, dans la province de l'Ontario, ingénieur mécanicien; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jennie Althea Boyd, de McAdam Junction, dans la province du Nouveau-Brunswick, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à D'Eyncourt Marshall Ostrom".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Stanley Campbell.

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Deliah Jane Mills".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. McDonald, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état faisant connaître:—

1. Quel est le coût total de la construction et des réparations de chaque canal au Canada?

2. Entre quels endroits chaque canal est-il situé, et quelle est la longueur de chacun en milles?

3. Quelle est la dépense annuelle totale pour l'entretien et la mise en service de chaque canal depuis 1910?

4. Quel a été le revenu annuel de chaque canal depuis 1910?

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table une réponse à l'ordre précédent.

(*Documents parlementaires 1922, No 161*).

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table.

Réponse à un ordre du Sénat du 29 mars 1922, pour la production de documents faisant connaître:—

1. Une liste de toutes les autorisations délivrées par le gouvernement, et actuellement en vigueur, de coupes de bois et du droit de couper du bois sur les terres de la Couronne, dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

2. Les noms et la résidence des détenteurs de ces autorisations, ainsi que l'étendue de chaque coupe.

3. A quels termes et conditions ces autorisations ont été accordées.

4. Quels sont, dans lesdites provinces, l'étendue et l'emplacement des coupes de bois pour lesquelles il n'a pas encore été délivré d'autorisation, ainsi que la quantité estimative et la description du bois de chaque coupe.

(*Documents parlementaires 1922, No 162*).

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Empire Assurance Company"*, et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (44) intitulé: "Loi constituant en corporation *The General Missionary Society of the German Baptist Churches of North America"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (52) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Transit Company*" auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (53) intitulé: "Loi concernant la *Itabira Corporation, Limited,* et ayant pour objet de changer son nom en celui de *Itabira Corporation"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Turner", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Michie Anderson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fredenburg", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Sheriff Elwin Robinson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Rhoda Renfrew McFarlane Brown", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Leibovitz", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 12 mai 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre la preuve, etc., soumise au Comité du Sénat sur le divorce, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondés:—

Bill Q (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Turner."

Bill R (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit Walter-Michie Anderson."

Bill S (No 65) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary-Elizabeth Fredenburg."

Bill T (No 66) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheriff-Elwin Robinson."

Bill U (No 67) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rhoda-Renfrew-McFarlane Brown."

Bill V (No 69) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Abraham Leibovitz."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, il est

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de toute correspondance, télégrammes et mémoires échangés entre les Commissaires du port de Québec, le Département de la Marine et des Pêcheries et la Compagnie du Parc Saint-Charles Land Ltd; de toute correspondance et télégrammes échangés entre les ministres et le gouvernement d'une part, et les avocats de ladite compagnie immobilière d'autre part; ainsi que copies des jugements des divers tribunaux qui se sont prononcés à cet égard, et du rapport des procédures devant la Commission royale instituée en 1921.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Wrae Elizabeth Snider", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Kelly", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Hamlin", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Drewery", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Holmes", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Hull", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie George Dewsbury", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à John Douglas Stewart", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Murtagh", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Garrett", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Leslie Smith", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Daly", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Margaret Thompson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Stanley D. Morning, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Johnston Nixon, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Daniel Calvin Bell, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Andrew Hawkins, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition d'Agnes Mary Flynn Donaghue, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-et-onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Malone, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Marjorie Elizabeth Wickson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Gibson Mackie Tod, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Robert James Owen, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain,—Qu'il émane un ordre du Sénat pour copie de tous rapports et correspondance se rapportant au canal de navigation du fleuve St-Laurent.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Fowler, pour l'honorable M. Lynch-Staunton, il est

Ordonné que le débat soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 26

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 17 mai 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed
(Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Pope,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable Sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-dix-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLES DES COMITÉ No 148,
Le mardi, 16 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Sarah Brackinreid, du village de Niagara-on-the-Lake, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Thomas William Brackinreid, de la cité de Toronto, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140, relative aux droits à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par la pétitionnaire, en conformité de la règle 140 lui soit remboursés, moins la somme de $25, pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-dix-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLES DES COMITÉ No 148,
Le mardi, 16 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de James Hayden, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, chauffeur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Marion Hayden, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140, relative aux droits à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, reçu par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par le pétitionnaire, en conformité de la règle 140 lui soient remboursés, moins la somme de $25, pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingtième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLES DES COMITÉ No 148,
Le mardi, 16 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingtième rapport.

Relativement à la pétition de Mildred Catherine Touchbourne, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, dactylographe; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Robert Harold Touchbourne, du village de Eden, dans la province du Manitoba, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140, relatives aux honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçu par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande en plus, que les droits payables en conformité de la règle 140 soient remboursés à la pétitionnaire, moins la somme de $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Foster (Alma), du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster (Alma), du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (28) intitulé: " Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company",* fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster (Alma), du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Aberdeen Fire Insurance Company",* fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster (Alma), du Comité permanent des banques et du commerce,, auquel a été renvoyé le bill (49) intitulé: "Loi concernant la *Armour Life Assurance Company",* fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents présente son cinquième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le mercredi, 17 mai 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport:—

Votre comité a examiné les requêtes suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas:—

La *Armour Life Assurance Company,* demande du délai.

La *Aberdeen Fire Assurance* demande du délai.

La *Vancouver, Fraser River and Southern Railway Company* demande l'adoption d'une loi qui lui donne le pouvoir d'acheter des lignes de chemins de fer, de tramways, etc., et pour d'autres objets.

La *Itabira Corporation, Limited,* demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à faire l'acquisition de voies ferrées en dehors du Canada et à d'autres fins.

William John Kidd et autres demandant une charte sous le nom de "Fils du Canada".

La *Niagara River Bridge Company* demande l'adoption d'une loi qui autorise la compagnie à augmenter son capital social et à d'autres fins.

Samuel Martin Roberts et autres de Montréal, et d'autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de *Canadian Casualty Company.*

La *General Missionary Society of the German Baptist Churches of North America,* constituée en corporation dans les statuts de New-York, demande une charte au Canada.

La *Canadian Transit Company,* de Windsor, Ont., demande l'adoption d'une charte qui l'autorise à s'unir avec d'autres compagnies pour obtenir de l'argent et construire un pont.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents, présente son sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 262,
Le mercredi, 17 mai 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir les requêtes pour bills privés soit prolongé au jeudi, 8 juin prochain.

Que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé au jeudi, 15 juin prochain.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé soit prolongé au jeudi, 29 juin prochain.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents, présente son septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 262,
Le mercredi, 17 mai 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de S. W. Farber, Brooklyn, Etat de New-York, E.-U. d'A., demandant l'adoption d'un loi qui prolonge le délai fixé pour importer au Canada l'invention pour laquelle il a obtenu un brevet, et il a constaté que les avis n'ont pas été publiés pendant tout le temps exigé par la règle 107.

Votre comité recommande de suspendre cette règle 107 dans ce cas-ci, parce que des raisons suffisantes ont été fournies pour expliquer le délai et que la publication des avis va se continuer.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. Barnard présente au Sénat un bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert James Owen".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Gibson Mackie Tod".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Fisher présente un bill (E3) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mary Flynn Donoghue".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Thompson".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Calvin Bell".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Davidson Morning".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bill (I3) intitulé: "Loi pour faire droit à Johnston Nixon".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bill (J3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Andrew Hawkins".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bll (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Malone".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Wickson".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Willoughby, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état montrant:—

(*a*) Le nombre total d'acres de terre situées dans les limites territoriales actuelles de la province de Saskatchewan et qui ont été cédées, par voie de subsides ou de bonis pour la construction de chemins de fer au delà des frontières de ladite province.

(*b*) Les noms des individus ou des compagnies bénéficiaires de ces subsides ou bonis, le nombre d'acres cédées à chacun et la date de chaque octroi.

(*c*) Les dates, ou les dates approximatives auxquelles ont été choisies ces terres par ces individus ou compagnies qui en ont reçu l'octroi.

(*d*) La localité des terrains choisis ou définitivement accordés à ces bénéficiaires.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (27) intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale".

(*En comité*).

Le paragraphe 3 de l'article 5 est pris de nouveau en considération et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 5.—Après "doit", insérer "pendant qu'il occupe cette charge."

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est adoptée.

Le paragraphe 4 de l'article 5 est lu de nouveau et il est proposé de le retrancher et de le remplacer par le suivant:—

"(4) A l'expiration des soixante jours consécutifs à l'entrée en vigueur de la présente loi par proclamation, suivant la prescription de l'article neuf de la présente loi, le fonctionnaire nommé, par application du paragraphe (3) du présent article, devient contrôleur et a cette désignation, et il est, sous l'autorité du sous-ministre de la Défense nationale, chargé de toutes les questions de finance relevant du ministère. Le contrôleur ne doit pas recevoir un traitement annuel dépassant six mille dollars."

La question de concours étant posée sur ladite motion elle est adoptée.

Les paragraphes 5 et 6 de la clause 5 sont lus et retranchés du bill. L'article, tel qu'amendé est adopté.

Les articles 6 et 7 sont lus et adoptés.

L'article 8 est lu et il est proposé de l'amender comme suit: Page 3, ligne 29:—Après "conseil" insérez "Les membres du conseil de la défense ne recevront aucune autre rémunération à l'exception du salaire du vice-président du Conseil de la Milice".

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part dudit comité fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès, et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 27

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 18 mai 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 16 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-unième rapport.

Relativement à la pétition de Frank Clifford Gennery, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, dessinateur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec Irene Kathrine Piccini Gennery, autrefois de ladite cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (85) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers se terminant le 31 mars 1922, et le 31 mars 1923", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23*f*, 24*a* et *b* et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill.

L'honorable M. Ratz, pour l'honorable M. Prowse, présente au Sénat un bill (M3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Hosie".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Belcourt présente au Sénat un bill (N3), intitulé: "Loi concernant un brevet de Simon W. Farber".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (O3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ila Cameron".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Boyer présente au Sénat un bill (P3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des explosifs".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ratz, pour l'honorable M. Prowse présente au Sénat un bill (Q3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Hamilton Bawden".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ratz, pour l'honorable M. Prowse, présente au Sénat un bill (R3) intitulé: " Loi pour faire droit à Harry Alexander Smith".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ratz, pour l'honorable M. Prowse, présente au Sénat un bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à Allen Richard Morgan".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné. sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ratz, pour l'honorable M. Prowse, présente au Sénat un bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Emma Blachford".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Watson présente au Sénat un bill (U3) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Canadian Casualty Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Pope attire l'attention du Sénat sur la situation faite aux vétérans de la guerre établis sur des fermes, et demande si le gouvernement a arrêté des mesures pour améliorer la situation faite à ces vétérans devenus cultivateurs. Il demande également si le gouvernement a fait part de ses intentions aux vétérans intéressés, et, dans la négative, pourquoi il ne leur a pas fait part de ses intentions?

Débat.

L'honorable M. Griesbach, appelle l'attention du gouvernement sur un certain aspect du mode de recensement, et demande.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'éliminer, dans les futurs recensements, toute question d'origine de race et de permettre à certaines personnes de se déclarer canadiennes?

Débat.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Réponse à un ordre du Sénat du 10 mai 1922, pour la production des divers baux conclus entre le gouvernement et la *Montreal Dry Dock Company*".

(*Documents parlementaires, 1922, No 165*).

Sur motion de l'honorable M. Boyer, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'une copie des différentes lettres, dépêches télégraphiques et autres pièces échangées entre le gouvernement et la *Northern Explosive Co.*, au sujet de la construction et de l'exploitation de l'installation de Rigaud, qui est la propriété de cette compagnie.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: "Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Aberdeen Fire Insurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi concernant la *Armour Life Assurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cete Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (27) intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale".

(*En comité*).

L'article 8 est délibéré de nouveau, et il est proposé de l'amender par l'addition du paragraphe 2 suivant:—

"2. Il ne doit pas être payé aux membres du conseil de la Défense, en cette qualité, d'émolument non actuellement payé aux membres du conseil de la Milice qui pourront subséquemment devenir membres du conseil de la Défense."

La question de l'agrément étant mise aux voix sur ledit amendement, elle est déclarée rejetée sur division.

Il est alors proposé que les articles 8 et 9 soient adoptés. La question de l'agrément étant mise aux voix sur ladite motion, le Comité se partage comme suit:—

Contents 21—Non contents 35.

La motion est donc rejetée.

L'article 10 est lu et adopté.

Il est proposé d'ajouter au bill l'article A suivant:—

Article A.

" La présente loi entrera en vigueur à la date que fixera le Gouverneur en conseil".

La question de l'agrément étant mise aux voix sur ledit amendement, l'amendement est adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes".

(En comité).

Le titre est lu et l'étude en est ajournée.

Le préambule est lu et l'étude en est ajournée.

Les articles 1 et 2 sont lus et adoptés.

Il est proposé d'ajouter au bill l'article 3 suivant:—

"3. Est modifié le paragraphe deux de l'article trente-cinq de ladite loi par le retranchement du mot "sauf", à la huitième ligne, et de tous les mots après le mot "session", à la douzième ligne.

Des points d'ordre étant soulevés, le Comité lève la séance, fait rapport sur l'état de la question et demande l'autorisation de siéger à nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLennan, de la part dudit comité fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès, et demande la permission de siéger de nouveau, et aussi que des points d'ordre ont été soulevés à savoir:—

1. Que l'amendement proposé n'a pas de rapport au bill; et
2. Que d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, aucune législation qui peut affecter le revenu ne peut prendre naissance au Sénat—

et le comité désire que Son Honneur le Président décide les points d'ordre.

Six heures ayant sonné Son Honneur le Président quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il désire plus de temps pour prendre en considération les points d'ordre.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour que le comité de toute la Chambre continue son étude mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Juges".

(*En comité*)

Le Comité reprend la délibération sur la proposition d'amendement tendant à l'addition de l'article 2 suivant:

"2. Sur recommandation du ministre de la Justice qu'un juge, par raison d'âge ou d'infirmité est devenu incapable de remplir convenablement sa charge et que ce juge ne prend pas sa retraite après avis de trois mois, le Gouverneur en conseil peut ordonner que le traitement de ce juge soit réduit à un dollar par année à compter d'une date à déterminer, et dès lors ce juge ne recevra d'autre traitement; mais, à sa retraite, il aura droit à la pension qui lui aurait été servie s'il avait pris sa retraite immédiatement avant l'ordonnance qui le concerne".

Avec l'autorisation du Comité, ledit amendement est retiré et remplacé par le suivant:

"2. Ladite loi est, de plus, modifiée par l'insertion de l'article suivant, immédiatement à la suite de l'article 26:—

Observations générales

26a. Un juge de la cour Suprême du Canada ou de la cour de l'Echiquier du Canada, ou d'une cour Supérieure du Canada, ou un juge local en amirauté de la cour de l'Echiquier du Canada, ou un juge d'une cour de comté, que le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre, reconnaît être devenu, à raison d'âge ou d'infirmité, incapable ou hors d'état de remplir ses fonctions régulières, cesse, par dérogation à toute disposition de la présente loi, de toucher ou de recevoir ou d'avoir droit de recevoir un traitement ultérieur, si les faits relatifs à l'incapacité ou à l'infirmité ont au préalable fait l'objet d'une enquête et d'un rapport, de la manière ci-dessous prescrite, et il est donné au juge un avis raisonnable des temps et lieu fixés pour l'enquête et il lui est procuré l'occasion de s'y faire entendre personnellement ou par le ministère de son avocat et de contre-interroger les témoins et de produire une preuve en sa faveur.

2. Le Gouverneur en conseil peut, afin de s'enquérir des faits relatifs à l'incapacité ou à l'infirmité de ce juge, décerner à un ou plusieurs juges de la cour Suprême du Canada, ou de la cour de l'Echiquier du Canada ou à un ou plusieurs juges d'une cour supérieure du Canada une commission d'enquête l'autorisant ou les autorisant à instituer cette enquête et à présenter ce rapport, et il peut, par cette commission, conférer à la personne ou aux personnes nommées plein pouvoir d'assigner devant elles toute personne ou témoin et l'obliger de rendre témoignage sous serment, de vive voix ou par écrit, ou par déclaration solennelle, si cette personne ou ce témoin est admis à affirmer en matière civile, et de produire les pièces et choses que le Commissaire ou les Commissaires jugeront nécessaires pour faire une enquête approfondie des affaires faisant l'objet de leur enquête, et le Commissaire ou les Commissaires possèdent le même pouvoir d'assigner cette personne ou ce témoin qu'une cour Supérieure de la province où l'enquête est dirigée.

3. Néanmoins, Sa Majesté doit, par lettres patentes sous le grand sceau du Canada, accorder au juge que le Gouverneur en conseil reconnaît ainsi incapable ou hors d'état, à raison d'âge ou d'infirmité, comme susdit, et qui se démet de son emploi, l'annuité que ce juge aurait reçue s'il eût démissionné à l'époque où il a cessé d'être admis à recevoir un traitement ultérieur.

4. Nulle disposition de la présente loi n'empêche le Gouverneur en conseil d'accorder à un juge ainsi reconnu incapable ou hors d'état, comme susdit, un congé pour la période que le Gouverneur en conseil peut considérer juste ou appropriée, étant données les circonstances particulières, et s'il est accordé un congé, le juge continuera de toucher son traitement durant la période de congé ainsi accordée."

L'étude ultérieure dudit amendement est ajournée.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Taylor fait rapport, que le comité a continué l'étude dudit bill, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié de nouveau en comité général à la première séance du Sénat, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation du très honorable sir George Foster:—

Qu'il attirera l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demandera:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, etc. (Voir page 119) étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain,—Qu'il émane un ordre du Sénat pour copie de tous rapports et correspondance, se rapportant au canal de navigation du fleuve Saint-Laurent étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à D'Eyncourt Marshall Ostrom", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Stanley Campbell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Deliah Jane Mills", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Loi constituant en corporation *The General Missionary Society of the German Baptist Churches of North America*", est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Transit Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: "Loi concernant la *Itabira Corporation, Limited,* et ayant pour objet de changer son nom en celui de *Itabira Corporation*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle est alors lue par Son Honneur le Président comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 18 mai 1922.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Louis Davies, agissant en qualité de Député-gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat le vendredi, 19 mai, à quatre heures de l'après-midi pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné que ladite communication soit déposée sur la table.

Le Sénat s'ajourne.

No 28

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 19 mai 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné jusqu'à mardi le sixième jour de juin prochain à huit heures du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à D'Eyncourt Marshall Ostrom", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A3) intitulé: " Loi pour faire droit à George Herbert Stanley Campbell", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Deliah Jane Mills", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Archibald Charnley Brown, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Roy Wilbert Shaver, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Henry Boyd, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert James Owen", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Gibson Mackie Tod", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E3) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mary Flynn Donoghue", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Thompson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Calvin Bell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Davidson Morning", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I3) intitulé: "' Loi pour faire droit à Johnston Nixon", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Andrew Hawkins", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Malone", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Wickson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain,—Qu'il émane un ordre du Sénat pour copie de tous rapports et correspondance, se rapportant au canal de navigation du fleuve Saint-Laurent étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Louis Davies, juge en chef du Canada, Député-gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du très honorable Député du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse alors la parole au très honorable Député-gouverneur général, comme suit:—

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant le 31 mars 1922, et le 31 mars 1923, que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner".

Alors, après que le greffier de la Couronne en Chancellerie eut lu le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur le Député-gouveneur général, dit:—

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

Le greffier lit les titres des bills suivants à être sanctionnés:—

Loi pour faire droit à Wentworth Barnes.
Loi pour faire droit à Hazel McInally.
Loi pour faire droit à Edward Lovell.
Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Sharpe.
Loi pour faire droit à Percival Andrew Jamieson.
Loi pour faire droit à Frederick Henry Gill.
Loi pour faire droit à Blanche Elizabeth Macdonell.
Loi pour faire droit à Frank Charles Butt.
Loi pour faire droit à Edward Sidney John Turpin.
Loi pour faire droit à Albert Bethune Carley.

Loi pour faire droit à Ernest Zufelt.
Loi pour faire droit à Harry Johns Leach.
Loi pour faire droit à Nellie Berry.
Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*
Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company.*
Loi concernant La Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James.
Loi concernant la Compagnie de fidéicommis du Canada.
Loi constituant en corporation la *Canadian General Insurance Company".*
Loi modifiant la Loi des pénitenciers.
Loi pour faire droit à Ethel Turner.
Loi pour faire droit à Walter Michie Anderson.
Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Fredenburg.
Loi pour faire droit à Sheriff Elwin Robinson.
Loi pour faire droit à Rhoda Renfrew McFarlane Brown.
Loi pour faire droit à Abraham Leibovitz.
Loi constituant en corporation la *British National Assurance Company.*
Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec.
Loi concernant la *Prudential Trust Company,* à responsabilité limitée.
Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company.*
Loi concernant la *Aberdeen Fire Insurance Company.*
Loi concernant la *Armour Life Assurance Company.*

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-gouverneur sanctionne ces bills.
Il plaît au très honorable Député-gouverneur général de se retirer.

La Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à mardi, le 6 juin prochain à huit heures du soir.

No 29

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 6 juin 1922

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	Macdonell,	Reid,
Beaubien,	Donnelly,	Martin,	Robertson
Béique,	Farrell,	McCall,	Roche,
Belcourt,	Fisher,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Bénard,	Forget,	McCormick,	Schaffner,
Bennett,	Foster,	McDonald,	Sharpe,
Black,	Foster (Sir George),	McHugh,	Smith,
Blain,	Fowler,	McLean,	Stanfield,
Blondin,	Girroir,	McLennan,	Tanner,
Bolduc,	Gordon,	McMeans,	Taylor,
Bourque,	Green,	Michener,	Tessier,
Boyer,	Hardy,	Montplaisir,	Thibaudeau,
Bradbury,	Kemp (Sir Edward),	Mulholland,	Thorne,
Calder,	King,	Murphy,	Todd,
Casgrain,	Laird,	Pardee,	Turriff,
Chapais,	Lavergne,	Planta,	Watson,
Crowe,	Legris,	Poirier,	Webster (Brockville),
Dandurand,	L'Espérance,	Pope,	White (Inkerman),
Daniel,	Lougheed	Proudfoot,	White (Pembroke),
David,	(Sir James),	Prowse,	Willoughby,
Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Yeo.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Tanner:—
D. B. Hanna et d'autres, de Toronto, Ontario ("Frontier University").

Par l'honorable M. Watson:—
La *Great West Bank of Canada.*

Par l'honorable M. Proudfoot:—
Abraham Brooks, de la ville de North Bay, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laura Brooks.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 19 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Eva Florence Heavens, de la ville d'Oshawa, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William George Heavens, de la cité de Toronto, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.
2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.
3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.
4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.
5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.
6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 19 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Henry Strachan Mullowney, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, avocat; demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Rose Ellen Mullowney, pour refus de procréer, de vol et de désertion;

Votre comité recommande de ne pas faire d'enquête sur les sujets allégués dans la pétition.

Votre comité recommande aussi que les droits payés par le pétitionnaire, en conformité de la règle 140 lui soient remboursés.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 19 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Ivy Elsie Myron-Smith, résidant actuellement dans la cité de Londres, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec Kenneth Myron-Smith, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 19 mai 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-cinquième rapport.

Relativement à l'ordre de renvoi du 10 mai courant, votre comité a pris en considération la pétition de Walter Michie Anderson, de Brockville, dans la province de l'Ontario; demandant de lui rembourser les droits qu'ils a payés en présentant sa requête pour obtenir un bill de divorce.

Votre comité recommande de lui rembourser les droits payés en conformité de la règle 140, moins $25 pour frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-sixième rapport.

Relativement à l'ordre du renvoi du 9 mai dernier, votre comité a pris en considération la pétition de Georgina Gibbings, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant de lui rembourser les droits qu'elle a payés en présentant sa requête pour obtenir un bill de divorce.

Votre comité recommande de lui rembourser les droits parlementaires payés en conformité de la règle 140, moins $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-septième rapport.

Relativement à la pétition de Thomas Leonard Armstrong de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, courtier; demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec Mary Victoria Armstrong, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Henry Hardy Leigh, du township de Widdifield, dans la province de l'Ontario, journalier; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mary Eliza Leigh, de la ville de Watrous, dans la province de la Saskatchewan, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-neuvième rapport.

Votre comité recommande que jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par le Sénat la durée de publication exigée par la règle 136, des règlements et formes de procéder du Sénat soit la même que pour les bills privés, et que le délai fixé pour envoyer l'avis exigé par la règle 139, clause 3 paragraphe (5) et la formule E, clause 5 soit de trente jours.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dixième rapport.

Relativement à la pétition de Gladys Mae Larivey, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Claude William Wilfrid Larivey, de ladite cité de Toronto, entrepreneur de travaux électriques, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-onzième rapport.

Relativement à la pétition de Dorothy Lillian Jewitt, de la cité de Bath, dans le comté de Somerset, Angleterre; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ernest Joseph Jewitt, du village de Portsmouth, dans la province de l'Ontario, ingénieur mécanicien, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande en plus, que les droits payables en conformité de la règle 140 soient remboursés à la pétitionnaire, moins la somme de $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (V3), intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Wilbert Shaver".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Laird, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'une copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture du Dominion du Canada et le ministre de l'Agriculture de la province d'Ontario au sujet de l'application, aux entrepôts frigorifiques qui sont la propriété des coopératives de producteurs de fruits, du système de subventions auquel la Loi des entrepôts frigorifiques (Chapitre 6, 1907) pourvoit dans le cas des entrepôts frigorifiques publics.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Vendredi 2 juin 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour prier Leurs Honneurs de permettre à l'honorable Archibald B. McCoig de comparaître devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, et d'y rendre témoignage.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat, il est alors,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand.

Résolu qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat permet à l'honorable M. McCoig de se rendre au Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation pour y rendre témoignage, s'il le juge à propos.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Mardi 23 mai 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Messieurs Ross (Kingston), Boivin, Kay et Mewburn, pour former un comité spécial devant conférer avec un comité semblable du Sénat afin de considérer et de déterminer la forme du monument qui doit être érigé dans l'édifice du Parlement à la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, député de Brome, lequel a perdu la vie au champ d'honneur.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Robert Lloyd Beamish", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Robinson Miners", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eleanor Menton", et pour informer le le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Easton Jenner", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Lawrie", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Frederick Naylor", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Yallowley Jones Conalty", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Mary Nicholson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Dixon Weir", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry James Bristol", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Florant Brys", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Rudd", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Harris", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Amy Drury", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Vendredi 19 mai 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre la preuve, etc., prise devant le comité du Sénat sur le Divorce, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondés:—

Bill W (No 72) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Robert-Lloyd Beamish."

Bill X (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence-Robinson Miners."

Bill Y (No 74) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary-Eleanor Menton."

Bill Z (No 75) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey-Easton Jenner."

Bill B2 (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Lawrie."

Bill C2 (No 81) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander-Frederick Naylor."

Bill D2 (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret-Yallowley-Jones Conalty."

Bill F2 (No 84) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy-Mary Nicholson."

Bill G2 (No 86) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Dixon Weir."

Bill H2 (No 87) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry-James Bristol."

Bill I2 (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florant Brys."

Bill J2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Rudd."

Bill K2 (No 90) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norman-Edward Harris."

Bill L2 (No 91) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maria-Amy Drury."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Daly", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Wrae Elizabeth Snider", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Kelly", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Hamlin", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Drewery", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Holmes", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Hull', et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie George Dewsbury", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à John Douglas Stewart", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Garrett", et pour informer le Sénat le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Leslie Smith", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

Vendredi 26 mai 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre la preuve, etc., prise devant le comité du Sénat sur le Divorce, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill M2 (No 94) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Daly."

Bill N2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wrae-Elizabeth Snider."

Bill O2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Kelly."

Bill P2 (No 97) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Vera Hamlin."

Bill Q2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Drewery."

Bill R2 (No 99) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Holmes."

Bill S2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit Ernest Hull."

Bill T2 (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie-George Dewsbury."

Bill U2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John-Douglas Stewart."

Bill W2 (No 104) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Garrett."

Bill X2 (No 105) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur-Leslie Smith."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à D'Eyncourt Marshall Ostrom", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Stanley Campbell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Deliah Jane Mills", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert James Owen", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Gibson Mackie Tod", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E3) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mary Flynn Donoghue", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Thompson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Calvin Bell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Davidson Morning", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (I3) intitulé: "Loi pour faire droit à Johnston Nixon", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (J3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Andrew Hawkins", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Malone", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Wickson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Murtagh", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Dagenais", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Télesphore Joseph Morin", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

Vendredi 2 juin 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui rendre la preuve, etc., prise devant le comité des divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles sont fondés les Bills suivants:—

Bill Z2 (No 109) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à D'Eyncourt-Marshall Ostrom."

Bill A3 (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George-Herbert-Stanley Campbell."

Bill B3 (No 111) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Deliah-Jane Mills."

Bill C3 (No 112) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-James Owen."

Bill D3 (No 113) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gibson-Mackie Tod."

Bill E3 (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes-Mary-Flynn Donoghue."

Bill F3 (No 115) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Thompson."

Bill G3 (No 116) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel-Calvin Bell."

Bill H3 (No 117) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley-Davidson Morning."

Bill I3 (No 118) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Johnston Nixon."

Bill J3 (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William-Andrew Hawkins."

Bill K3 (No 120) du Sénat intitulé: "Loi pour faire droit à James Malone."

Bill L3 (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie-Elizabeth Wickson."

Bill V2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-William Murtagh."

Bill A2 (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Louise Dagenais."

Bill E2 (No 83) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Télesphore-Joseph Morin."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (5) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (21) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (50) intitulé: "Loi constituant en corporation Les Sœurs de Sainte-Marie de Namur", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (61) intitulé: "Loi concernant la *Niagara River Bridge Company"*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que les règles 23*f*, 24*a*, 63 et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (68) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Frontier College*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table une réponse supplémentaire à un ordre du Sénat du 22 mars 1922, pour la production des documents, y compris toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les ministres et ministères du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et les personnes représentant ces gouvernements provinciaux au sujet des ressources naturelles des provinces de l'Ouest; ainsi que tous les arrêtés ministériels, rapports, procès-verbaux des conférences et autres documents et écrits relatifs au transport de ces ressources naturelles aux provinces de l'Ouest.

(*Documents parlementaires, 1922, No 412c*).

L'honorable M. Barnard présente au Sénat un bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Boyd".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-dix-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Sarah Brackinreid, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-dix-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Hayden.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingtième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Catherine Touchbourne, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Clifford Gennery, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général pour étudier le bill (14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes" étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges".

(*En comité.*)

Le comité reprend de nouveau la délibération sur la proposition d'amendement tendant à l'addition de l'article 2 suivant:

"2. Sur recommandation du ministre de la Justice qu'un juge, par raison d'âge ou d'infirmité, est devenu incapable de remplir convenablement sa charge et que ce juge ne prend pas sa retraite après avis de trois mois, le Gouverneur en conseil peut ordonner que le traitement de ce juge soit réduit à un dollar par année à compter d'une date à déterminer, et dès lors ce juge ne recevra d'autre traitement; mais, à sa retraite, il aura droit à la pension qui lui aurait été servie s'il avait pris sa retraite immédiatement avant l'ordonnance qui le concerne."

Avec l'autorisation du Comité ledit amendement est retiré et remplacé par le suivant:

"2. Ladite loi est, de plus, modifiée par l'insertion de l'article suivant, immédiatement à la suite de l'article 26:—

Observations générales

26a. Un juge de la cour Suprême du Canada ou de la cour de l'Echiquier du Canada, ou d'une cour Supérieure du Canada, ou un juge local en amirauté de la cour de l'Echiquier du Canada, ou un juge d'une cour de comté, que le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre, reconnaît être devenu, à raison d'âge ou d'infirmité, incapable ou hors d'état de remplir ses fonctions régulières, cesse, par dérogation à toute disposition de la présente loi, de toucher ou de recevoir ou d'avoir droit de recevoir un traitement ultérieur, si les faits relatifs à l'incapacité ou à l'infirmité ont au préalable fait l'objet d'une enquête et d'un rapport, de la manière ci-dessous prescrite, et il est donné au juge un avis raisonnable des temps et lieu fixés pour l'enquête et il lui est procuré l'occasion de s'y faire entendre personnellement ou par le ministère de son avocat et de contre-interroger les témoins et de produire une preuve en sa faveur.

2. Le Gouverneur en conseil peut, afin de s'enquérir des faits relatifs à l'incapacité ou à l'infirmité de ce juge, décerner à un ou à plusieurs juges de la cour Suprême du Canada, ou de la cour de l'Echiquier du Canada ou à un ou plusieurs juges d'une cour supérieure du Canada une commission d'enquête l'autorisant ou les autorisant à instituer cette enquête et à présenter ce rapport, et il peut, par cette commission, conférer à la personne ou aux personnes nommées plein pouvoir d'assigner devant elles toute personne ou témoin et l'obliger de rendre témoignage sous serment, de vive voix ou par écrit, ou par déclaration solennelle, si cette personne ou ce témoin est admis à affirmer en matière civile, et de produire les pièces et choses que le Commissaire ou les Commissaires jugeront nécessaires pour faire une enquête approfondie des affaires faisant l'objet de leur enquête, et le Commissaire ou les Commissaires possèdent le même pouvoir d'assigner cette personne ou ce témoin qu'une cour Supérieure de la province où l'enquête est dirigée.

3. Néanmoins, Sa Majesté doit, par lettres patentes sous le grand sceau du Canada, accorder au juge que le Gouverneur en conseil reconnaît ainsi incapable ou hors d'état, à raison d'âge ou d'infirmité, comme susdit, et qui se démet de son emploi, l'annuité que ce juge aurait reçue s'il eût démissionné à l'époque où il a cessé d'être admis à recevoir un traitement ultérieur.

4. Nulle disposition de la présente loi n'empêche le Gouverneur en conseil d'accorder à un juge ainsi reconnu incapable ou hors d'état, comme susdit, un congé pour la période que le Gouverneur en conseil peut considérer juste ou appropriée, étant

données les circonstances particulières, et s'il est accordé un congé, le juge continuera de toucher son traitement durant la période de congé ainsi accordée."

La question de concours étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Queque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Taylor fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier

Avec la permission du Sénat

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux à fermages des terres fédérales", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Hosie", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (N3) intitulé: "Loi concernant un brevet de Simon W. Farber", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ila Cameron", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (P3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des explosifs", étant lu il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q3) intitulé: Loi pour faire droit à Frank Hamilton Bawden", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R3) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Alexander Smith", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Richard Morgan", et, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Emma Blachford", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U3) intitulé: "Loi constituant en corporation la Canadian Casualty Company", est lu la deuxième fois, est

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation du très honorable sir George E. Foster:—

Qu'il attirera l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demandera:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, (Voir page 119) il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 30

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 7 juin 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	Macdonell,	Reid,
Beaubien,	Farrell,	Martin,	Robertson,
Béique,	Fisher,	McCall,	Roche,
Belcourt,	Foster,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Bénard,	Foster (Sir George),	McCormick,	Schaffner,
Bennett,	Fowler,	McDonald,	Sharpe,
Blain,	Gillis,	McHugh,	Smith,
Blondin,	Girroir,	McLean,	Stanfield,
Bolduc,	Gordon,	McLennan,	Tanner,
Bourque,	Green,	McMeans,	Taylor,
Boyer,	Hardy,	Michener,	Tessier,
Bradbury,	Harmer,	Montplaisir,	Thibaudeau,
Calder,	Kemp (Sir Edward),	Mulholland,	Thorne,
Casgrain,	King,	Murphy,	Todd,
Chapais,	Laird,	Pardee,	Turriff,
Crowe,	Lavergne,	Planta,	Watson,
Dandurand,	Legris,	Poirier,	Webster (Brockville),
Daniel,	L'Espérance,	Pope,	White (Inkerman),
David,	Lougheed (Sir James),	Proudfoot,	White (Pembroke),
Dessaulles,		Prowse,	Willoughby,
De Veber,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Yeo.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat,

La requête suivante est alors lue et déposée:—

D. B. Hanna et d'autres, de Toronto, Ontario, demandant une charte sous le nom de *The Frontier University*.

L'honorable M. McMeans du comité spécial chargé d'étudier le bill (A) intitulé: "Loi prorogeant le droit d'appel pour actes criminels" présente son second rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ NO 262,
Le mercredi, 7 juin 1922.

Le comité spécial auquel a été référé le bill (A) intitulé: "Loi prorogeant le droit d'appel pour actes criminels" a l'honneur de présenter son second rapport:—

Votre comité s'est réuni plusieurs fois et a entendu les témoignages de l'auditeur général et des juges appartenant à diverses provinces, et cherche maintenant à se renseigner sur la mise en vigueur et le fonctionnement de l'Acte impérial, chapitre 23, 7 Edouard VII. Ces informations ne pourront pas être obtenues à temps pour discuter le bill au cours de la présente session.

Votre comité en conséquence recommande que la prise en considération dudit bill soit remise à la prochaine session du Parlement et que lorsque le bill sera alors introduit on prenne en considération l'opportunité d'ajouter un article pour ordonner un nouveau procès.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23*e* soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bradbury du comité spécial auquel a été référé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques", présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ NO 368,
Le mercredi, 7 juin 1922.

Le comité spécial auquel a été référé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques", a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande d'être autorisé à siéger durant les séances du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. H. BRADBURY,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23*e* soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents présente son huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ NO 262,
Le mercredi, 7 juin 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas.

La *Holophane Glass Company*, de New-Jersey, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, demande du délai pour manufacturer au Canada les inventions pour lesquelles elle a des brevets.

La *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des garanties pour prolonger sa voie ferrée.

La Compagnie de chemin de fer, de lumière et de force motrice de Québec demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à emprunter de l'argent et à émettre des obligations.

Daniel Herbert Schweyer, de Easton, Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir son brevet pour le Canada.

D. B. Hanna et d'autres, de Toronto, Ontario, demande une charte sous le nom de *The Frontier University*.

Votre comité recommande de suspendre dans ce dernier cas le paragraphe 37 des formes de procéder du Sénat relatives au temps qui doit s'écouler entre la présentation et la lecture de cette requête.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24*a* et *h* soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-douzième rapport.

Relativement à la pétition de Thomas Preece, de la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario, cordonnier; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Sarah Elizabeth Preece, de la cité de Windsor, dans la province de l'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-treizième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick Greenhill, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ethel Greenhill, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 relative aux droits à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande en plus, que les droits payables en conformité de la règle 140 soient remboursés au pétitionnaire, moins la somme de $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Benjamin Charles Bowman, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, machiniste; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Gertrude Alberta Bowman, du township de Scarboro, dans la province de l'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quinzième rapport.

Relativement à la pétition de Warren Garfield Young, de la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Maude Young, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins rleativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-seizième rapport.

Relativement à la pétition de Margaret Maud Evelyn Clark Leith, de la cité de Québec, dans la province de Québec; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Evan Douglas Leith, dont la résidence actuelle est inconnue, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-septième rapport.

Relativement à la pétition de Nykola Pirozyk, de la cité de Fort William, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Karolina Pirozyk, de la cité de Toronto, dans ladite province, et pour redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-dix-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-huitième rapport

Relativement à la pétition de Eva McRae, du village de Waubaushene, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Allan H. S. McRae, de la cité de Kingston, dans la province d'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-dix-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Gladys Caroline Hilton, de la cité de Saint Catharines, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec D'Arcy Fowlis Hilton, actuellement de la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son centième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son centième rapport.

Relativement à la pétition de William Arthur Parish, de la cité de London, dans le comté de Middlesex, dans la province de l'Ontario, employé de chemin de fer, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Caroline Christiana Parish, autrefois de la cité de London, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 relative aux droits à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par le pétitionnaire, en conformité de la règle 140 lui soient remboursés, moins la somme de $25.00, pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (X3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Clifford Gennery".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. De Veber présente au Sénat un bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Brackinreid".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (Z3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Catherine Touchbourne".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Juges", est tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Hosie", est sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ila Cameron", est, sur division, lula troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Hamilton Bawden", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R3) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Alexander Smith", est, sur division, lu la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Richard Morgan", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Emma Blachford", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-neuvième rapport du Comité permanent des divorces.
Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général pour étudier le bill (14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", étant lu, il est ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux à fermages de terres fédérales".

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est ajournée.

Le préambule est lu et l'étude en est ajournée.

L'article 1 est lu, et il est proposé d'y apporter l'amendement suivant:—

Page 1, ligne 4.—Après "délivrée", insérer "avant la date de l'adoption de la présente loi".

Page 1, ligne 18.—Retrancher tous les mots depuis "autorisation", jusqu'à "cet", à la 28e ligne, et insérer "si, en tout temps après que le défaut s'est produit et que le pouvoir d'annulation est devenu susceptible d'être exercé, il est donné par le ministre, ou en son nom et avec son autorisation, avant la date de l'adoption de la présente loi, au titulaire du bail, de la licence, du permis, ou de l'autorisation, ou à son cessionnaire, mandataire, exécuteur testamentaire, administrateur ou représentant, un avis écrit ou imprimé énonçant expressément ou effectivement que pour ce défaut, ou à son égard, le bail, la licence, le permis ou autre autorisation a été, avait été ou serait annulée, ou déclarant expressément ou implicitement l'intention qu'a le ministre de considérer le bail, la licence, le permis ou autre autorisation comme déchue".

Page 2, ligne 1.—Retrancher tous les mots jusqu'à "(2)", à la 7e ligne.

Page 2.—A la suite de l'article 2, ajouter le paragraphe 3 suivant:—

"3. La présente loi ne portera pas atteinte aux droits par l'effet d'un jugement rendu avant la date de l'adoption de la présente loi, ou par l'effet d'une action, instance ou autre procédure intentée ou instituée avant le premier jour de mai 1922."

La délibération ultérieure desdits amendements est ajournée.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part dudit comité fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès, et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 31

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 8 juin 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	Lynch-Staunton,	Ratz,
Beaubien,	Donnelly,	Macdonell,	Reid,
Béique,	Farrell,	Hartin,	Robertson,
Belcourt,	Fisher,	McCall,	Roche,
Bénard,	Forget,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Bennett,	Foster,	McCormick,	Schaffner,
Blain,	Foster (Sir George),	McDonald,	Sharpe,
Blondin,	Fowler,	McHugh,	Smith,
Bolduc,	Gillis,	McLean,	Stanfield,
Bourque,	Girroir,	McLennan,	Tanner,
Boyer,	Gordon,	McMeans,	Taylor,
Bradbury,	Green,	Michener,	Tessier,
Calder,	Hardy,	Mitchell,	Thibaudeau,
Casgrain,	Harmer,	Montplaisir,	Thorne,
Chapais,	Kemp (Sir Edward),	Mulholland,	Todd,
Cloran,	King,	Murphy,	Turriff,
Crowe,	Laird,	Pardee,	Watson,
Curry,	Lavergne,	Planta,	Webster (Brockville),
Dandurand,	Legris,	Poirier,	White (Inkerman),
Daniel,	L'Espérance,	Pope,	White (Pembroke),
David,	Lougheed (Sir James),	Proudfoot,	Willoughby,
Dessaulles,		Prowse,	Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (6) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Transit Company"*, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (53) intitulé: "Loi concernant la *Itabira Corporation, Limited,* et ayant pour objet de changer son nom en celui de *Itabira Corporation"*, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (61) intitulé: "Loi concernant la *Niagara River Bridge Company"*, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

La mardi, 6 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-unième rapport.

Relativement à la pétition de Hazel May Dillon, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William Alexander Dillon, du village de Hartington, dans la province d'Ontario, mineur, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 7 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Arthur Percival Allen, de la cité de Belleville, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mabel Aleen Allen, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 7 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-troisième rapport.

Relativement à la pétition de James Murray Johnston, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mabel Johnston, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-quatrième rapport

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le jeudi, 8 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Lillian May Maybee de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Henry Jacob Maybee, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le jeudi, 8 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Phœbe Levina Simpson, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Thomas Simpson, actuellement de la cité de Flint, dans l'Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 relative au payement de droits.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par la pétitionnaire, en conformité avec la règle 140, soit remboursés, moins la somme de $25.00, pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le jeudi, 8 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Bertha Plant, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Harry Plant, autrefois de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de documents faisant connaître:—

1. Les projets de route relativement auxquels le gouvernement fédéral a fait des paiements au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

2. La somme versée pour chacun de ces projets et les dates de versement.

3. Les soldes, s'il y a lieu, que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse réclame à l'égard de chacun de ces projets.

4. Tous les autres projets de route que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a soumis au gouvernement fédéral, la distance de chaque route, le coût de chaque projet et les projets respectifs que le gouvernement fédéral a approuvés.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de copies de tous les accords intervenus entre le gouvernement ou quelque département du gouvernement et la *Acadia Coal Company* au sujet du chemin de fer entre New-Glasgow et Thorburn, en Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de documents faisant connaître:—

1. Le nom et l'adresse postale de chaque personne qui reçoit une pension militaire, dans le comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

2. Le montant de chaque pension.

3. La date à compter de laquelle chaque pension est servie.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné que la règle 119 soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au bill 68, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Frontier College*".

L'honorable M. Smith présente au Sénat un bill (A4), intitulé: "Loi concernant *The Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Pardee présente au Sénat un bill (B4), intitulé: "Loi concernant un brevet de Daniel Herbert Schweyer".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick McClelland Aiken".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Eva Florence Heavens, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henry Strachan Mullowney, étant lu il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Ivy Elsie Myron-Smith, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la prise en considéation du quatre-vingt-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Walter Michie Anderson, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Georgina Gibbings, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Thomas Leonard Armstrong, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du quatre-vingt-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henry Hardy Leigh, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Gladys Mae Larivey, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité, ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Dorothy Lillian Jewitt, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V3), intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Wilber Shaver", est sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W3), intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Boyd", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (5) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company"*, est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Loi constituant en corporation Les Sœurs de Sainte-Marie de Namur", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Frontier College"*, est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des bills privés.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (P3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des explosifs", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation du très honorable sir George E. Foster:—

Qu'il attirera l'attention sur les objets et les travaux de la Société des Nations, et demandera:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève, aux mois de septembre et d'octobre 1921 et, dans l'affirmative, si ce rapport sera déposé sur la table pour information des membres.

2. Si le gouvernement a reçu les rapports imprimés du Conseil de la Société des Nations présentés à la première et à la deuxième assemblée et, dans l'affirmative, si des exemplaires de ces rapports seront déposés sur la table pour l'information des membres

3. Si le gouvernement a reçu les rapports sommaires et complémentaires mensuels imprimés de la Société des Nations, et si des exemplaires de ces rapports seront déposés.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Copies des rapports relatifs à cette interpellation.

(*Documents parlementaires 1922, No 181*).

L'honorable M. Belcourt, présente au Sénat un bill (D4) intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Holophane Glass Company"*.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 32

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 9 juin 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Hardy,
Harmer,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces présente son cent-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 9 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-septième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Ann Phair, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Frank Leslie Phair, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçu par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

H. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. L'Espérance, du Comité spécial chargé d'étudier la question du détournement des exportations par les ports américains au détriment des ports canadiens, présente son second rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le Comité spécial du Sénat, chargé de faire une enquête sur le détournement du commerce d'exportation du grain des provinces des prairies aux ports américains au lieu des ports canadiens, a commencé ses séances le 20 avril 1921.

Les témoins entendus ont été:—

Thomas Harling, gérant de compagnie de navigation, Montréal.
Charles A. Hayes, vice-président, Chemins de fer nationaux du Canada.
P. J. Horning, Bureau fédéral des statistiques.
W. B. Lanigan, gérant-général du service des marchandises, Pacifique-Canadien.
Dr Robert Magill, secrétaire de la Halle aux grains de Winnipeg.
J. W. Norcross, Président, Canada Steamship Lines.
J. A. Richardson, exportateur de grains, Kingston.
J. S. Royer, de la Compagnie J. B. Renaud, Québec.
J. G. Scott, président du comité des transports, Board of Trade, Québec.
Geo. Stephen, département du trafic, Chemins de fer nationaux du Canada.
Brig.-Gén. Tremblay, Commissaire du port, Québec.
W. A. Warne, Bureau fédéral des statistiques.
D. O. Wood, agent général du fret étranger, Chemins de fer nationaux.

La preuve soumise au Comité établit que la moitié au moins, quelques témoins ont même parlé de 80 pour cent, du blé cultivé dans les provinces des prairies et exporté outre-mer, est expédié par les ports des Etats-Unis.

Le Board of Trade de Québec a soumis un exemplaire d'un mémoire qu'il avait présenté à la Commission des chemins de fer, lorsque celle-ci a siégé à Québec le 3 février 1921, d'après lequel, tel que relaté dans les rapports du gouvernement, l'expédition des grains de toutes sortes par voie d'eau de Fort William, durant les six années s'étendant de 1912 à 1918, s'est établie comme suit:

Aux ports intérieurs du Canada..	577,888,581	boisseaux
A Buffalo et autres ports intérieurs des Etats-Unis	518,762,749	"
Total..	1,096,651,330	boisseaux

et le mémoire ajoute que sur les 577 millions de boisseaux expédiés aux ports intérieurs du Canada, probablement les deux tiers étaient destinés aux minoteries canadiennes et une grande quantité réservée pour la semence dans Ontario et Québec, de sorte que la quantité exportée outre-mer par les ports de mer canadiens était excessivement faible. Etant donné que la quantité de blé canadien consommée aux Etats-Unis est très limitée par suite de l'imposition de droits de douane très élevés, la majeure partie des 518 millions de boisseaux expédiés à Buffalo était donc destinée à l'exportation.

Tous les témoins entendus ont semblé admettre que ce détournement de notre commerce d'exportation n'était pas un mythe et en ont donné diverses raisons qui peuvent être résumées comme suit:

(*a*) L'attraction de meilleurs centres de distribution, tels que New-York, qui possède toujours un fort tonnage de navires océaniques desservant toutes les parties du monde;

(*b*) L'abondance d'élévateurs pour l'entreposage du grain à Fort William et à Buffalo;

(*c*) Le bon marché du transport par voie d'eau et par voie ferrée jusqu'à New-York, via Buffalo, qui par moments était de 4 à 5 centins le boisseau plus bas que tous les taux de chemin de fer à destination de Québec et de Montréal. Et, bien que les taux de transport uniquement par voie d'eau jusqu'à Montréal soient un peu plus bas que ceux pour New-York, via Buffalo, l'économie ainsi réalisée ne semble pas avoir beaucoup d'attrait pour les exportateurs, à cause, probablement des taux moins élevés d'assurance maritime sur les marchandises expédiées de New-York.

(*d*) Le fait que les taux d'assurance maritime sur les marchandises expédiées de New-York et de tous les ports de mer américains sont plus bas que ceux du Saint-Laurent qui augmentent périodiquement après le mois d'août. Bien que Québec, Halifax et St-Jean bénéficient de taux 10 pour 100 moins élevés qu'à Montréal, ceux-ci sont encore bien supérieurs à ceux que les assureurs exigent à New-York, Boston et Portland.

Différents remèdes ont été suggérés. Le Board of Trade de Québec demande que le gouvernement ou la Commission des chemins de fer établisse, sur le réseau du chemin de fer transcontinental de Winnipeg à Québec ou Montréal, un taux uniforme de transport par voie ferrée de 20 centins par boisseau pour le blé destiné à l'exportation avec des taux proportionnés pour Halifax et St-Jean, au lieu de 36 centins qu'est le tarif actuel et comparé à 32 centins pour le transport par voie d'eau et par voie ferrée jusqu'à New-York (ces deux taux ont été quelque peu réduits depuis, mais la comparaison est la même). Les représentants de cette organisation prétendent que ce changement forcerait le commerce à se diriger vers les ports canadiens et permettrait au cultivateur du Nord-Ouest de réaliser une économie de 12 centins par boisseau, tout en laissant aux compagnies de chemin de fer un profit raisonnable, le coût, y compris le renvoi des wagons vides, ne dépassant pas 17 centins.

Le Board of Trade de Québec demande aussi que le gouvernement construise des entrepôts à grain d'une capacité de dix millions de boisseaux dans chacun des ports

de Québec, Halifax et St-Jean—Montréal est déjà assez bien muni sous ce rapport—de façon à assurer un transport de grain ininterrompu aux chemins de fer du gouvernement; ils demandent aussi que quelques-uns des navires du gouvernement soient mis en service de façon à assurer des taux peu élevés pour l'expédition outre-mer des récoltes des cultivateurs de l'Ouest et que le gouvernement fasse des arrangements ou fournisse des garanties aux assureurs maritimes, de façon que les taux d'assurance maritime des ports canadiens ne soient pas plus élevés que ceux de New-York, ce qui, prétend-on, ne coûterait l'un dans l'autre absolument rien au gouvernement. A l'appui de sa suggestion pour l'entreposage de 30 millions de boisseaux dans nos ports de mer, le Board of Trade fait remarquer qu'il existe dans les provinces des prairies et sur les grands lacs des entrepôts susceptibles d'emmagasiner 200 millions de boisseaux tandis que ceux de nos ports de mer ne peuvent contenir que 20 millions de boisseaux. De sorte que lorsque le grain commence à être expédié, nos ports de mer deviennent congestionnés et il est alors expédié à Buffalo où, d'après le témoignage du Général Tremblay il existe des entrepôts d'une capacité de 100 millions de boisseaux.

Les représentants du Pacifique-Canadien et des chemins de fer nationaux, qui ont rendu témoignage, ne semblent pas aussi désireux de remettre la main sur ce trafic ainsi détourné. M. Lanigan, du Pacifique-Canadien, a fait ressortir les avantages que possède New-York avec son fort tonnage de navires océaniques desservant toutes les routes et a déclaré que, bien que Montréal bénéficiât de taux de transport par voie d'eau et par voie ferrée inférieurs de 13/10 centins par boisseau à ceux de New-York, ce dernier port n'en accapare pas moins toutes les affaires. Il a ajouté que la "voie des canaux n'est pas un facteur appréciable; le transport y est trop lent." Il s'est déclaré en faveur de la route de la Baie Georgienne, de Port McNicoll.

M. Hayes, des chemins de fer nationaux du Canada, a admis qu'en 1916, il avait fixé un taux de six centins par boisseau sur le chemin de fer transcontinental, d'Armstrong à Québec, soit une disatnce de 900 milles et qu'il avait fait un gros chiffre d'affaires. Il a avoué, cependant, qu'il avait été forcé d'agir ainsi à cause de la congestion Il mit aussi le même taux en vigueur jusqu'à Montréal, mais, dans ce dernier cas, il fut obligé de donner une partie des recettes au Grand-Tronc et au chemin de fer Temiskaming and Northern Ontario (on ne voit pas la raison qui le força à agir ainsi attendu que le gouvernement aurait pu s'approprier toutes les recettes en se servant de sa propre ligne jusqu'à Montréal, via Hervey Junction). M. Hayes a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de mentionner un taux approximatif qui ne signifierait rien, mais que si on lui offrait de transporter une forte quantité de grain d'un endroit quelconque de l'Ouest, il serait en mesure de fixer "un taux bien inférieur au taux actuel".

M. Thomas Harling de Montréal, a dit de son côté qu'il avait fait des expéditions par le port de Québec comme par celui de Montréal et que le port de Québec était ouvert pendant six semaines de plus à l'automne que celui de Montréal, mais que les taux d'assurance maritime du Saint-Laurent avaient été augmentés à l'automne jusqu'à ce qu'ils aient atteint un chiffre 50 pour 100 plus élevé que celui de New-York.

M. J. A. Richardson, de Kingston, a déclaré qu'il expédiait du grain de Montréal et de New-York et qu'il en avait envoyé un peu de Québec. Il est d'avis qu'un meilleur service de câblogrammes aiderait le commerce canadien des grains et qu'il pourrait faire des arrangements à l'avance pour des ventes et des expéditions par Québec si des taux plus avantageux de transport à l'intérieur du pays étaient établis. Il a prétendu que le blé examiné au Canada valait trois centins de plus par boisseau en Angleterre.

Le Brigadier-Général Tremblay, membre de la Commission du port de Québec, a rappelé que la ligne du chemin de fer Transcontinental de Winnipeg à Québec—1,350 milles—était plus courte de 200 milles que n'importe quelle autre ligne et que le maximum des pentes sur cette ligne était de quatre-dixièmes de un pour cent, ce qui permettait d'y faire circuler des trains comprenant jusqu'à quatre-vingt wagons chargés.

Il estime que le blé pourrait être transporté de Winnipeg à Québec, y compris le coût de renvoi des wagons vides, pour 18 centins par boisseau, sur lesquels il faudrait déduire les recettes provenant des marchandises de toute nature transportées dans l'ouest.

Le Dr. Magill, secrétaire de la Halle aux grains de Winnipeg, a dit dans son témoignage que si l'on voulait expédier du blé de Winnipeg entièrement par voie ferrée, il faudrait de toute nécessité construire un centre de rassemblement ou d'emmagasinage, à un endroit quelconque le long de la ligne de chemin de fer et il ne pensait pas que Québec fût un endroit propice car cela ferait perdre au propriétaire du grain la clientèle des minoteries canadiennes et du marché américain et ne lui laisserait que la faculté d'exporter.

M. J. G. Scott, président du comité des transports du Board of Trade de Québec, a dit que, lorsqu'il était gérant général du chemin de fer Great Northern du Canada, il avait transporté, de concert avec M. J. R. Booth et M. E. J. Chamberlin, de grandes quantités de blé sur ce réseau et sur celui du Canada Atlantic de Parry Sound à Québec, soit 550 milles, au prix de cinq centins le boisseau; jusqu'à trois millions de boisseaux avaient été ainsi transportés chaque année et cela pendant trois ans, de 1901 à 1903. Parlant du mémoire du Board of Trade de Québec, au sujet de l'emploi du Transcontinental, il estime qu'en chiffres ronds, le Canada a payé de $40,000,000 à $50,000,000 aux chemins de fer américains pour le transport de notre grain de Buffalo à New-York—518 millions de boisseaux durant six ans—somme qui aurait aussi bien pu être dépensée au Canada s'il avait été possible d'exporter ce grain des ports de mer canadiens au lieu des ports américains. Dans son opinion, le seul moyen de mettre de nouveau la main sur ce commerce est que le gouvernement fasse des réductions radicales dans tous les taux de transport par voie ferrée sur le chemin de fer Transcontinental de Winnipeg à Montréal et à Québec, avec des taux assez bas jusqu'à Halifax et St-Jean, qu'il emploie les navires du gouvernement pour le transport du grain, qu'il change les taux d'assurance maritime et fournisse des entrepôts pour le grain dans nos ports de mer. D'après ses chiffres, 20 centins par boisseau constituerait un taux suffisamment rémunérateur pour transporter du grain sur le chemin de fer Transcontinental de Winnipeg à Québec et si un tel taux était établi le commerce reprendrait sûrement cette voie, ce qui ne nuirait nullement aux ports de la Baie Georgienne ni aux navires canadiens faisant le transport sur les lacs, attendu que la concurrence ne s'exercerait que sur le commerce qui se dirige actuellement vers New-York. Il a cité des déclarations du président de la Commission des chemins de fer, M. Carvell, qui aurait dit devant le Board of Trade de Québec, que s'il accordait le taux de 20 centins qu'ils demandaient, "les ports de mer de l'est du Canada seraient inondés de grain".

L'hon. M. W. H. Bennett, après avoir suivi de près toute l'enquête, a exprimé comme suit ses vues sur le sujet:

"Le Dominion du Canada possède actuellement ou possèdera d'après l'entente avec la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, deux lignes de chemin de fer partant de la Baie Georgienne à Midland et Depot Harbour jusqu'à Montréal ainsi qu'une ligne de Collingwood à Montréal. Depuis de nombreuses années, de grandes quantités de grain canadien destiné à l'exportation ont été expédiées par ces trois ports de la Baie Georgienne de Fort William à Montréal et, de plus, de grandes quantités de grain américain venant de Chicago, Duluth et autres ports des Etats-Unis, ont passé par ces mêmes ports. Une partie de ce grain américain a été exporté et le reste a été expédié par voie ferrée dans les Etats de l'Est et du Nord-est. Durant l'hiver, alors que le port de Montréal est fermé, le grain venant de ces ports de la Baie Georgienne a été transporté à Montréal puis de là, à Portland par le Grand-Tronc.

"Ce système de transport du grain canadien de Fort-William aux ports canadiens est particulièrement avantageux pour le Canada, car il permet aux navires canadiens de s'assurer le transport par voie d'eau d'après les lois de cabotage entre le Canada

et les Etats-Unis, ce qui favorise les compagnies de navigation canadiennes. Bien que le transport d'hiver jusqu'à Portland ne soit pas aussi désirable que s'il s'agissait d'un port canadien, le fait que la ligne de chemin de fer de Montréal à Portland appartient au Canada permet aux réseaux nationaux de bénéficier d'un commerce qui, autrement, (le port de Montréal étant fermé) serait dirigé sur Buffalo, New-York et les autres ports de l'Atlantique.

"Les avantages du transport par voie des ports situés à la tête des Grands Lacs (Américains et canadiens) jusqu'aux ports de la Baie Georgienne de préférence à Buffalo, sont manifestes et on devrait en profiter pour faire passer le grain par cette route de façon à faire bénéficier les routes canadiennes du transport du grain et des autres produits.

"Il existe en plus de ces ports des chemins de fer nationaux situés sur la Baie Georgienne, au point important d'expédition, Port McNicoll, d'où le chemin de fer Pacifique-Canadien transporte à travers le Canada jusqu'à Montréal la plus grosse partie du grain destiné à être exporté durant les mois d'été et jusqu'à St-Jean, N.-B. après la fermeture du port de Montréal La manutention du grain à Port McNicoll se fait actuellement sur une grande échelle, car ce port reçoit non seulement le grain venant des ports canadiens situés à la tête du Lac Supérieur, mais aussi le grain américain venant de Chicago, Duluth, etc. Les statistiques montrent que 70 millions de boisseaux ont été entreposés à Port McNicoll en 1921, sans compter une grande quantité de farine.

"La quantité beaucoup trop considérable de produits canadiens exportés par les ports américains de l'Atlantique devrait être réduite le plus possible et ces marchandises devraient être expédiées par les systèmes canadiens de transport par eau et par voie ferrée."

On peut résumer comme suit l'opinion exprimée par les autres membres du comité, que touchent de près une telle situation qui a fait énormément de tort au chemin de fer Transcontinental et aux ports de Montréal et de Québec:—

"La navigation peut rester ouverte chaque année, sans aucuns risques, sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'au mois de janvier.

"Etant donné que la principale préoccupation du gouvernement doit être d'assurer de meilleures recettes pour le transport des marchandises sur le chemin de fer Transcontinental de façon à diminuer le déficit considérable de ses réseaux de chemin de fer, un taux plus raisonnable et plus attrayant devrait être fixé pour les marchandises expédiées de Winnipeg et autres points d'expédition le long de la ligne de façon que la plus grande quantité possible de grain puisse être envoyée par Québec jusqu'à la fermeture de ce port en janvier et ensuite par Saint-Jean et Halifax.

"En conformité avec les déclarations faites devant le comité par M. C. A. Hayes, un taux beaucoup moins élevé que le taux actuel pourrait être fixé et le chemin de fer Transcontinental ferait encore de l'argent.

"Etant donné que plus de $25,000,000 ont été dépensés pour améliorer la navigation sur le fleuve Saint-Laurent et la rendre aussi sûre que possible à toutes les époques de l'année, de Pointe-au-Père à Québec et Montréal, le Gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour obtenir des Lloyds et autres compagnies d'assurance maritime une réduction substantielle dans les taux d'assurance et faire disparaître les taux d'assurance supplémentaires et prohibitifs actuellement en vigueur."

Conclusion

Après avoir examiné attentivement toute la preuve soumise, votre comité est d'opinion qu'il existe un état de choses très grave en ce qui concerne le détournement du commerce du grain de l'Ouest pour l'exportation par les ports de mer de New-York et autres des Etats-Unis. Il semble évident que les deux-tiers et peut-être les quatre-cinquièmes de ce commerce prennent cette route et que nous payons annuellement aux chemins de fer, aux compagnies de transport sur les lacs et aux élévateurs américains,

plusieurs millions qui devraient revenir à nos propres réseaux et employés de chemin de fer, s'il était possible d'exporter ce grain des ports de mer canadiens. Depuis que ces témoignages ont été entendus et jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, les statistiques du gouvernement montrent que ce détournement se continue et que, de la magnifique récolte de 1921, pas moins de 99 millions de boisseaux de blé ont été expédiés de Fort-William à Buffalo.

Après tous les sacrifices que le Canada a fait pour construire trois chemins de fer transcontinentaux, il est impossible que nous laissions nos ports de mer être privés de leur trafic légitime pour l'obtention duquel notre population a dû supporter et supporte encore de très lourds impôts. Persister dans cette politique provoquera inévitablement un sérieux mécontentement non seulement dans Québec et les Provinces maritimes mais aussi chez les cultivateurs du Nord-Ouest qui ne tarderont pas à réaliser que ces taux hostiles de chemin de fer leur imposent un fardeau qu'ils ne sont pas appelés à porter.

Il se peut, comme l'ont laissé entendre certains témoins appartenant aux compagnies de chemin de fer, qu'une réduction des taux de transport du grain expédié dans nos ports de mer, provoque des représailles et une semblable réduction de la part des compagnies de chemin de fer américaines qui ont accaparé une si large part de ce trafic. Nos propres chemins de fer ne pourront toutefois pas en souffrir, parce qu'il s'agit d'un commerce d'exportation dont ils ne bénéficient pratiquement pas à l'heure actuelle.

De toutes façons, les cultivateurs de l'Ouest bénéficieraient de telles représailles et votre comité est d'avis qu'il est de son devoir de faire rapport à l'effet de recommander que l'on donne droit à la requête du Board of Trade de Québec, telle qu'exposée dans le mémoire de cette organisation à la Commission des chemins de fer, en date du 3 février 1921, et ci-joint, et que le gouvernement soit prié:—

(1) De faire accorder pour le transport du grain d'exportation sur les chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Québec, Montréal, Halifax, St-Jean et Vancouver, des taux de nature à développer le commerce par les ports sus-mentionnés.

(2) Comme corollaire de la recommandation contenue dans le paragraphe un, que le gouvernement munisse les ports canadiens de toutes les facilités nécessaires pour l'entreposage du grain.

(3) De faire, avec les compagnies d'assurance maritime et autres, des arrangements tels que les taux d'assurance maritime des ports de mer canadiens ne soient pas plus élevés que ceux des ports de mer des Etats-Unis.

Ce comité recommande le tirage de 2,500 exemplaires de ce rapport ainsi que de 400 exemplaires des témoignages entendus par ledit comité, et que le règlement 100 soit suspendu en ce qui a trait audit tirage.

Respectueusement soumis,

D. O. L'ESPERANCE,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés, auquel a été référé le bill (68) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Frontier College*", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'honorable M. Béique du Comité permanent des bills privés, auquel a été référé le bill (44) intitulé: "Loi constituant en corporation *The General Missionary Society of the German Baptist Churches of North America"*, fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 23.—Retrancher l'article 6.

Avec la permission du Sénat.

Ledit amendement est adopté.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi, le 13 courant à huit heures du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Transit Company"*, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill (53) intitulé: "Loi concernant la *Itabira Corporation, Limited,* et ayant pour objet de changer son nom en celui de *Itabira Corporation"*, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: "Loi concernant la *Niagara River Bridge Company"*, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Wilbert Shaver", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Boyd", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du quatre-vingt-douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Thomas Preece, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frederick Greenhill, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du quatre-vingt-quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Benjamin Charles Bowman, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Warren Garfield Young, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-seizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margaret Maud Evelyn Clark Leith, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-dix-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Nykola Pirozyk, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-dix-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Eva McRae, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-dix-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Gladys Caroline Hilton, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du centième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de William Arthur Parish, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Clifford Gennery", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y3), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Brackinreid", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Catherine Touchbourne", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henry Strachan Mullowney.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Walter Michie Anderson.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Georgina Gibbings.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Thomas Leonard Armstrong, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité, ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henry Hardy Leigh, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Gladys Mae Larivey, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatre-vingt-onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Dorothy Lillian Jewitt, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général pour étudier le bill (14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes" étant lu il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux à fermages des terres fédérales", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X3) intitulé: "Loi concernant un brevet de Simon W. Farber", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des bills privés.

Le Sénat s'ajourne.

No 33

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 13 juin 1922

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Ratz,
Beaubien,	De Veber,	Macdonell,	Reid,
Béique,	Donnelly,	Martin,	Robertson,
Belcourt,	Farrell,	McCall,	Roche,
Bénard,	Fisher,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Bennett,	Forget,	McCormick,	Schaffner,
Black,	Foster,	McDonald,	Sharpe,
Blain,	Foster (Sir George),	McHugh,	Smith,
Blondin,	Fowler,	McLean,	Stanfield,
Bolduc,	Gillis,	McLennan,	Tanner,
Bourque,	Girroir,	McMeans,	Taylor,
Boyer,	Gordon,	Michener,	Tessier,
Bradbury,	Green,	Mitchell,	Thibaudeau,
Calder,	Hardy,	Montplaisir,	Thorne,
Casgrain,	Harmer,	Mulholland,	Todd,
Chapais,	King,	Murphy,	Turriff,
Cloran,	Laird,	Pardee,	Watson,
Crowe,	Lavergne,	Planta,	Webster (Brockville),
Curry,	Legris,	Poirier,	White (Inkerman),
Dandurand,	L'Espérance,	Pope,	White (Pembroke),
Daniel,	Lougheed	Proudfoot,	Willoughby,
David,	(Sir James),	Prowse,	Yeo.

PRIÈRES.

La requête suivante est lue et reçue:—

La *Great West Bank of Canada,* demande du délai pour compléter son organisation.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces présente son cent-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 9 juin 1922.

Relativement à la pétition de Frederick Wesley Graham, de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, agent; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ella Claudia Graham, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Il recommande de ne pas accéder à la demande du requérant, parce que l'allégation contenue dans le cinquième paragraphe n'a pas été prouvée à la satisfaction du comité.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Bradbury, du comité spécial auquel a été référé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques présente son rapport sur le bill.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SALLE DE COMITÉ No 368,
Vendredi, 9 juin 1922.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill (B), intitulé: "Loi modifiant le Loi des entrepôts frigorifiques", conformément à l'ordre de renvoi du 3 mai 1922, a étudié ledit bill et demande maintenant l'autorisation de présenter son rapport avec les amendements suivants, savoir:—

1. Page 1.—Immédiatement à la suite du préambule, insérer l'article 1 suivant:—

1. Sont abrogés les alinéas (b) et (c) de la Loi des entrepôts frigorifiques, chapitre vingt-deux des Statuts de 1914 (première session), et remplacés par les suivants:

"(*b*) "entreposage frigorifique" signifie l'entreposage d'articles d'alimentation dans un entrepôt frigorifique, à une température non supérieure à quarante-cinq degrés Fahrenheit au-dessus de zéro.

"(*c*) "entrepôt frigorifique" signifie un établissement ou une construction, ou une partie d'établissement ou de construction, destinée à l'entreposage ou à la conservation d'articles d'alimentation, à une température non supérieure à 45 degrés Fahrenheit au-dessus de zéro, constamment maintenue à l'aide d'un mécanisme de réfrigération ou par l'emploi de glace et de sel."

2. Page 1, ligne 3.—Remplacer "1, La Loi des entrepôts frigorifiques, chapitre vingt-deux des Statuts de 1914(1ère session)" par "2, ladite loi".

3. Page 1, lignes 6 à 24.—Remplacer les nouveaux articles 4A et 4B projetés par les suivants:—

"4A. (1) Aucun article d'alimentation autre que celui destiné à la nourriture de l'homme ne doit être mis, reçu ou conservé en entrepôt frigorifique, s'il est gâté, infecté ou d'autre manière impropre à la nourriture de l'homme.

"(2) Nul article d'alimentation servant à un autre usage qu'à la nourriture de l'homme ne doit être mis, reçu ou conservé en entrepôt frigorifique, si ce n'est en conformité des règlements que le Gouverneur en conseil édictera à cet égard, ni à moins qu'il n'ait au préalable été marqué suivant ces règlements, de manière à indiquer visiblement que l'article d'alimentation ne doit pas être vendu ni servir aux fins de la nourriture de l'homme.

"(3) Les œufs, le poisson, la volaille, le gibier ou les viandes fraîches sortis d'entrepôt ne doivent pas y être remis; mais cette disposition n'empêche pas le transfert de l'un quelconque desdits articles d'alimentation d'un entrepôt frigorifique à un autre, si le transfert est opéré en wagons réfrigérants par voie ferrée, dans des compartiments réfrigérés à bord de bateaux à vapeur ou autres navires, ou par tout autre moyen de transport que le Gouverneur en conseil peut approuver par règlement. Le temps de ce transfert compte comme temps d'entreposage frigorifique des articles d'alimentation.

"(4) Les articles d'alimentation, autres que ceux énumérés au paragraphe (3) du présent article, qui ont été sortis d'entrepôt frigorifique, ne doivent pas être remis en entrepôt frigorifique, sauf dans les cas et subordonnément aux prescriptions et conditions que le Gouverneur en conseil peut déterminer par règlement."

"4B. Aucun article d'alimentation destiné à la consommation de l'homme ne doit être gardé en entrepôt frigorifique plus de douze mois, à compter de la date du premier entreposage de l'article. Toutefois, si le ministre est d'avis que les conditions du marché sont telles qu'il n'est pas désirable de garder l'article plus longtemps en entrepôt frigorifique, il peut en ordonner la sortie immédiate. Mais, de plus, si le ministre croit que l'entreposage frigorifique de cet article occasionnera probablement sa détérioration, il pourra ordonner que l'article soit immédiatement retiré de l'entrepôt."

4. Page 1, lignes 33 à 35, et page 2, lignes 1 à 6, retrancher les alinéas (*b*), (*c*) et (*d*), et les remplacer par les suivants:—

(*b*) La désignation de l'entrepôt frigorifique et le lieu où il est situé.

(*c*) Les mots "Entreposage frigorifique",

(*d*) La date à laquelle l'article d'alimentation a été mis en entrepôt frigorifique.

5 Page 2, ligne 8.—Retrancher les mots "d'après l'indication de l'étiquette".

6. Page 2, ligne 12.—Retrancher le paragraphe (4) de l'article 4C projeté.

7. Page 2, ligne 25.—Renuméroter le paragraphe (5), qui devient (4).

8. Page 2, ligne 32. Renuméroter le paragraphe (6), qui devient (5).

9. Page 2, ligne 40.—Retrancher les alinéas (*b*) et (*c*).

10. Page 2, ligne 43. L'alinéa (*d*)devient (*b*). Après "désignation", insérer "du propriétaire, gérant ou autre personne ayant la direction de l'entrepôt frigorifique".

11. Page 2, ligne 14.—Remplacer "une" par "son".

12. Page 3, ligne 3.—Remplacer le paragraphe (2) de l'article 4D projeté par les paragraphes (2) et (3) suivants:—

"(2) Tous les articles d'alimentation ayant séjourné en entrepôt frigorifique et mis en vente doivent porter une carte attachée à chaque article, ou au contenant dans lequel l'article est mis en vente, ou placée de telle sorte par rapport à l'article ou au

contenant qu'elle soit bien à la vue du public, et sur la carte doivent être imprimés en rouge sur fond blanc, en caractère gras d'au moins deux pouces de longueur, les mots "marchandises frigorifiques".

"(3) Dans le cas de la volaille, du gibier ou des viandes fraîches, les paragraphes (1) et (2) du présent article ne s'appliquent pas à un article qui a séjourné en entrepôt frigorifique durant pas plus de vingt et un jours, mais qui n'a pas été congelé au cours de cet entreposage.

13. Page 3, lignes 15 et 16.—Retrancher les mots "le coût net établi par le registre de ses entrées de chaque article, par livre, douzaine, paquet ou autre unité".

14. Page 3, ligne 17.—Remplacer les mots "et toutes indications requises par règlement" par les mots "et toutes les autres indications requises par les règlements. Le rapport doit être vérifié par déclaration statutaire que doit faire la personne qui fait le rapport".

15. Page 3, ligne 17.—Insérer le nouvel article 3 suivant:—

"3. Est modifié l'article sept de ladite loi par le retranchement, à la troisième ligne, des mots "hôtels" et "wagons-buffets".

16. Page 3, ligne 18.—Renuméroter l'article 2, qui devient 4.

17. Page 3, ligne 30.—Retrancher l'article 3 et l'annexe, et insérer l'article 5 suivant:—

"5. Est abrogée ladite loi par l'insertion de l'article 6A suivant, à la suite de l'article six:—

"6A. Le ministre devra faire inspecter tout entrepôt frigorifique au moins une fois par année afin de constater l'état sanitaire de l'entrepôt et la durée de l'entreposage frigorifique de chaque article d'alimentation".

Le tout respectueusement soumis.

GEO. H. BRADBURY,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz, présente au Sénat un bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Florence Heavens".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Blain, il est

Ordonné que les règles 24*a*, 30 et 119 soient suspendues relativement au bill (A4) intitulé: "Loi concernant la *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company.*

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table une réponse à un ordre du Sénat du 18 mai 1922, pour la production d'une copie de différentes lettres, dépêches télégraphiques et autres pièces échangées entre le gouvernement et la *Northern Explosive Co.,* au sujet de la construction et de l'exploitation de l'installation de Rigaud, qui est la propriété de cette compagnie.

(*Documents parlementaires 1922, No 191*).

Réponse à un ordre du Sénat du 6 juin 1922 pour la production d'une copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture du Dominion du Canada et le ministre de l'Agriculture de la province d'Ontario au sujet de l'applica-

tion, aux entrepôts frigorifiques qui sont la propriété des coopératives de producteurs de fruits, du système de subventions auquel la Loi des entrepôts frigorifiques (Chapitre 6, 1907) pourvoit dans le cas des entrepôts frigorifiques publics.

(*Documents parlemnetaires 1922, No 192*).

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (27) intitulé: "Loi concernant le ministère de la Défense nationale", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (44) intitulé: "Loi constituant en corporation *The General Missionary Society of the German Baptist Churches of North America"*, et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Epizooties", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (92) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (123) intitulé: "Loi portant modification de la Loi d'amirauté", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (136) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission de l'Air", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Décret du conseil No 1189 C.P. daté du 5 juin 1922 relatif aux mises à la retraite, et aux démissions dans le Service naval.

(*Documents parlementaires 1922, No 49b*).

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Clifford Gennery" est, ur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Brackinreid', est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Catherine Touchbourne", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Hazel May Dillon, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Arthur Percival Allen, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de James Murray Johnston, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Lillian May Maybee, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Phoebe Levina Simpson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Bertha Plant, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A4) intitulé: "Loi concernant la *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company"*, est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (B4) intitulé: "Loi concernant un brevet de Daniel Herbert Schweyer", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick McClelland Aiken", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D4) intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Holophane Glass Company"*, est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Thomas Preece, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Frederick Greenhill, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Benjamin Charles Bowman, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Warern Garfield Young, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-seizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Margaret Maud Evelyn Leith, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dix-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Nykola Pirozyk, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dix-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Eva McRae, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dix-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Gladys Caroline Hilton, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le centième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de William Arthur Parish, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Thomas Leonard Armstrong, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Henry Hardy Leigh, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête Gladys Mae Larivey, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Dorothy Lillian Jewitt, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité spécial nommé pour faire enquête et rapport, au cours de la présente session, sur les conditions qui ont fait prendre à une forte proportion de notre commerce d'exportation, la route des ports américains plutôt que celle des ports canadiens.
Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la reprise de l'étude en comité général du bill (14), Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes, étant lu,

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Turriff n'ayant pas l'intention de revenir sur sa motion en amendement, il n'est pas nécessaire de donner de décision sur les points d'ordre soulevés en comité de la Chambre entière (*Voir* page 223).

Le Sénat s'ajourne alors à loisir et reprend l'étude dudit bill en comité général.

(*En comité*).

Avec le consentement du comité, l'amendement suivant est retiré:

"3. Est amendé l'alinéa 2 de l'article 35 de ladite loi par la suppression du mot "sauf", dans la huitième ligne, et de tous les mots qui suivent le mot "session" à la douzième ligne."

Il est proposé que la clause suivante soit ajoutée comme article 3 du bill:

"3. Est abrogé l'article 33 de ladite loi, et le suivant est édicté en son lieu et place:

"33. Un député à la Chambre des Communes n'a pas droit à l'indemnité de session s'il n'est pas présent à une séance de la Chambre au moins les trois quarts des jours que la Chambre siège; et un sénateur n'a pas droit à cette indemnité s'il n'est pas présent à une séance du Sénat au moins les trois quarts des jours que le Sénat siège après l'expiration de son premier ajournement d'une semaine au minimum. Pour le calcul des quinze jours mentionnés à l'article 35, il ne doit pas être tenu compte, dans le cas des sénateurs, de la période comprise entre le début de la session et l'expiration de l'ajournement susdit. Pour tout nombre inférieur de jours de présence, tant dans le cas des sénateurs que dans celui des députés respectivement, l'indemnité est de vingt-cinq dollars pour chaque jour de présence".

Ledit amendement étant mis aux voix, il est agréé sur division.

Il est proposé que le comité s'ajourne, fasse rapport sur l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Cette proposition étant mise aux voix, le comité se partage comme suit:

Pour: 24—Contre: 32.

La motion est ainsi résolue dans la négative.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance,

L'honorable M. McLennan fait rapport, que le comité a examiné ledit bill en entier et la chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier.

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux à fermages de terres fédérales".

(*En comité*).

Le comité étudie de nouveau l'article 1,

L'article 1 est lu, et il est proposé d'y apporter l'amendement suivant:—

Page 1, ligne 5.—Après "délivrée", insérer "avant la date de l'adoption de la présente loi".

Page 1, ligne 18.—Retrancher tous les mots depuis "autorisation", jusqu'à "cet", à la 28e ligne, et insérer "si, en tout temps après que le défaut s'est produit et que le pouvoir d'annulation est devenu susceptible d'être exercé, il est donné par le ministre ou en son nom et avec son autorisation, avant la date de l'adoption de la présente loi, au titulaire du bail, de la licence, du permis, ou de l'autorisation, ou à son cessionnaire, mandataire, exécuteur testamentaire, administrateur ou représentant, un avis écrit ou imprimé énonçant expressément ou effectivement que pour ce défaut, ou à son égard, le bail, la licence, le permis ou autre autorisation a été, avait été ou serait annulée, ou déclarant expressément ou implicitement l'intention qu'a le ministre de considérer le bail, la licence, le permis ou autre autorisation comme déchue".

Page 2, ligne 1.—Retrancher tous les mots jusqu'à "(2)", à la 7e ligne.

La question de l'agrément étant mise aux voix sur lesdits amendements, ils sont adoptés.

L'article 1 tel qu'amendé est alors adopté.

L'article 2 est lu et adopté.

Il est ensuite proposé d'ajouter l'article 3 suivant:—

"3. Par dérogation à toute disposition de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908, et des modifications y apportées, les droits d'exploitation houillère ou les terrains houillers, si ces droits ou terrains sont situés dans la réserve houillère ou y sont contigus, près la jonction des rivières Muskeg et Smoky, dans la province de l'Alberta, réserve qui a été établie par l'arrêté en conseil (C.P. No 2044) en date du sixième jour d'octobre 1919, soustrayant l'attribution, en vertu des prescriptions des règlements alors en vigueur, de certains droits d'exploitation houillière qui sont la propriété de la Couronne dans les townships 55, 56, 57, 58 et 59, rangs 7, 8 et 9, à l'ouest du sixième méridien, ne doivent pas être vendus, affermés ou autrement aliénés, sauf sous l'autorisé et en conformité des dispositions de toute loi du Parlement du Canada ci-après adoptée et ayant particulièrement trait à ces droits ou terrains, ainsi qu'à leur vente, affermage ou autre aliénation.

L'étude desdits amendements est ajournée.

Il est proposé d'ajouter l'article 4 suivant:—

"4. Dans les quinze premiers jours de chaque session du Parlement, le ministre de l'Intérieur doit faire déposer devant les deux Chanmbres du Parlement une liste de tous les baux, licences, permis ou autres autorisations annuelles au cours des douze mois précédant cette session-là, ou depuis la date de l'ouverture de la dernière session."

La question de l'agrément étant mise aux voix, ledit amendement est adopté.

Il est proposé d'ajouter l'article 5 suivant:—

"5. La présente loi ne portera pas atteinte aux droits par l'effet d'un jugement rendu avant la date de l'adoption de la présente loi, ou par l'effet d'une action, instance ou autre procédure intentée ou instituée avant le premier jour de mai 1922."

La question de l'agrément étant mise aux voix, ledit amendement est adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part dudit comité fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès, et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain,—Qu'il émane un ordre du Sénat pour copie de tous rapports et correspondance se raportant au canal de navigation du fleuve St-Laurent, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lillian Jewitt'.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Mae Larivey".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bill (H4) intitulé: " Loi pour faire droit à Gladys Caroline Hilton".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présent au Sénat un bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva McRae".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Warren Garfield Young".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bill (H4) intitulé: "Loi pour faire droit à Benjamin Charles Bowman".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Elsie Myron-Smith".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Maybee".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Levina Simpson".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Preece".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Greenhill".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 34

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 14 juin 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bolduc, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Chapais, Cloran, Crowe, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Foster (Sir George), Fowler, Gillis, Girroir, Gordon, Green, Hardy, Harmer, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Proudfoot, Prowse, Ratz, Reid, Robertson, Roche, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La requête suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Proudfoot:—

La *Dominion Chain Company Limited.*

L'honorable M. Fowler, du Comité permanent des ordres permanents, présente son neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 262,

Le mercredi, 14 juin 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante.

De *The Great West Bank of Canada* demandant de prolonger le délai fixé pour son organisation et a constaté que la publication des avis n'a pas eu toute la durée exigée par la règle 107.

Votre comité est satisfait des raisons données et recommande de suspendre la règle 107 dans ce cas-ci parce que la publication des avis va être continuée.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Fowler, du Comité permanent des ordres permanents, présente son dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 262,

Le mercredi, 14 juin 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir les pétitions pour bills privé soit prolongé au jeudi le 22 juin prochain.

Que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé au jeudi, le 29 juin prochain.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé soit prolongé au jeudi, 13 juillet prochain.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (5) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (A4) intitulé: "Loi concernant la *Edmonton, Dunvegan and British Colombia Railway Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Taylor présente au Sénat un bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel May Dillon".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (R4) intitulé: "Loi pour faire droit à William Arthur Parish".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Bennett, pour l'honorable M. Prowse, présente au Sénat un bill (S4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Hayden".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Turriff présente au Sénat un bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Plant".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Murray Johnston".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Percival Allen".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Leonard Armstrong".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (Y4) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Hardy Leigh".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Watson, présente au Sénat un bill (V4) intitulé: "Loi concernant *The Great West Bank of Canada*".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*), 30, 63 et 119 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de l'honorable M. Pardee, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) 30 et 119 soient suspendues en tant qu'elles se rapportent au Bill B4, Loi concernant un brevet de Daniel Herbert Schweyer.

Sur motion de l'honorable M. Belcourt, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) 30 et 119 soient suspendues en tant qu'elles se rapportent au Bill D4, Loi concernant un brevet de la *Holophane Glass Company*".

Sur motion de l'honorable M. Proudfoot, il est

Ordonné que les droits payables en vertu de la requête de Bertha Plant pour un bill de divorce soient remboursés à la pétitionnaire, moins la somme de $25 pour les frais d'impression.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick McClellan Aiken", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Mary Ann Phair, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B4) intitulé: "Loi concernant un brevet de Daniel Herbert Schweyer", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des bills privés.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits en comité de la Chambre entière au (Bill 14), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux à fermages de terres fédérales".

(En comité).

Il est proposé d'ajouter l'article 3 suivant:—

"3. Par dérogation à toute disposition de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908, et de modifications y apportées, les droits d'exploitation houillère ou les terrains houillers, si ces droits ou terrains sont situés dans la réserve houillère ou y sont contigus, près la jonction des rivières Muskeg et Smoky, dans la province de l'Alberta, réserve qui a été établie par l'arrêté en conseil (C.P. No 2044) en date du sixième jour d'octobre 1919, soustrayant l'attribution, en vertu des prescriptions des règlements alors en vigueur, de certains droits d'exploitation houillère qui sont la propriété de la Couronne dans les townships 55, 56, 57, 58 et 59, rangs 7, 8 et 9, à l'ouest du sixième méridien, ne doivent pas être vendus, affermés ou autrement aliénés, sauf sous l'autorité et en conformité des dispositions de toute loi du Parlement du Canada ci-après adoptée et ayant particulièrement trait à ces droits ou terrains, ainsi qu'à leur vente, affermage ou autre aliénation.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est adoptée.

Le préambule est de nouveau lu et il est agréé.

Le titre est de nouveau lu et il est agréé.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance,

L'honorable M. Blain fait rapport, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits amendements soit adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain,—Qu'il émane un ordre du Sénat pour copie de tous rapports et correspondance se rapportant au canal de navigation du fleuve Saint-Laurent.

Après débat,

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (79) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (Pilotage)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 35

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 15 juin 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	Lynch-Saunton,	Prowse,
Beaubien,	Farrell,	Macdonell,	Ratz,
Belcourt,	Fisher,	Martin,	Reid,
Bénard,	Forget,	McCall,	Robertson,
Bennett,	Foster,	McCoig,	Roche,
Blain,	Foster (Sir George),	McCormick,	Ross (Moosejaw),
Blondin,	Fowler,	McDonald,	Schaffner,
Bolduc,	Gillis,	McHugh,	Sharpe,
Bourque,	Girroir,	McLean,	Smith,
Boyer,	Gordon,	McLennan,	Stanfield,
Bradbury,	Green,	McMeans,	Tanner,
Calder,	Hardy,	Michener,	Taylor,
Casgrain,	Harmer,	Mitchell,	Tessier,
Chapais,	Kemp (Sir Edward),	Montplaisir,	Thibaudeau,
Cloran,	King,	Mulholland,	Thorne,
Crowe,	Laird,	Murphy,	Turriff,
Dandurand,	Lavergne,	Pardee,	Watson,
Daniel,	Legris,	Planta,	Webster (Brockville),
David,	L'Espérance,	Poirier,	White (Inkerman),
Dessaulles,	Lougheed	Pope,	White (Pembroke),
De Veber,	(Sir James),	Proudfoot,	Willoughby,
			Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Foster (Alma), du Comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le Bill (N3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Casualty Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, lignes 19 et 20.—Retrancher "*Canadian Casualty Company*" et insérer "*National Casualty Company*".

Dans le titre.—Aux mots "*Canadian Casualty Company*" substituer les mots *National Casualty Company*".

Avec la permission du Sénat.

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. White (Inkerman), du comité conjoint des deux Chambres relatif aux Impressions du Parlement présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

1. Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés:—

142a. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 8 mai 1922,—Copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, depuis le 10 juillet 1920, touchant le transfert des ressources naturelles.

(*Relié comme document sessionnel*).

142b. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 mai 1922,—Copie de toute correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, depuis le 10 juillet 1922, touchant le transfert des ressources naturelles.

(*Relié comme document sessionnel*).

2. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

44a. Copie de l'arrêté en Conseil C.P. 923, du 26 avril 1922, transférant le contrôle et l'administration de la Royale Police à cheval du Canada du ministère de la Milice et de la Défense au ministère de la Justice, en vertu des prescriptions du chapitre VI, 8-9 George V.

44b. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 957, du 3 mai 1922, transférant l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'état au ministère du Travail.

47a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 mars 1922,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement du Canada et de toute correspondance échangée entre les officiers du gouvernement du Canada et sir Robert Borden au sujet de la nomination de sir Robert Borden comme représentant du Canada à la conférence internationale sur la limitation des armements, à Washington; et copie des décrets du Conseil du gouvernement du Canada se rapportant à cette question.

105a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 17 mai 1922,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement d'Italie et le gouvernement du Canada touchant la Conférence internationale actuellement en séance à Gênes, Italie, y compris le décret du Conseil nommant des délégués du Canada, et toutes les instructions données à ces délégués par le gouvernement du Canada.

106. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada au 31 décembre 1921.

106a. (*a*) Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec;

(*b*) Liste des balances non-reclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, faite en conformité des articles 58 et 59 du chapitre 42, des lois de 1913 (Loi concernant les banques d'épargne de Québec).

106b. Liste des balances non-réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, en conformité de l'article 114, chapitre 9, des lois de 1913 (Loi des banques).

117. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1922,—Relevé montrant:—

1. Quelle compensation on a payé à même le crédit d'hygiène animale, pour les bestiaux abattus en raison de la tuberculose, dans les exercices clos le 31 mars 1920, 1921 et 1922.

2. Quelle proportion de cette somme affectait des animaux (pas nécessairement des pur-sang) tués dans les troupeaux fournisseurs de lait aux populations urbaines et rurales dans les exercices susdits.

3. Quelle proportion du crédit total affectait des animaux de la catégorie des troupeaux accrédités pur-sang, dans chaque exercice susdit.

4. Quelle somme a été payée pour chaque pur-sang au sujet duquel il y a eu compensation dans les exercices susdits.

5. Quelle a été la moyenne de compensation par animal indiquée à la question 4, dans chaque exercice susdit.

6. Quel est le total des compensations payées pour chaque race dans chaque province, dans les années susdites.

7. Combien d'inspecteurs vétérinaires, la division de l'hygiène animale du ministère de l'Agriculture a employés dans chaque exercice susdit, relativement à l'hygiène animale.

8. Quel est le total des appointements payés aux inspecteurs de la division d'hygiène animale pendant les exercices susdits.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922,—Tableau indiquant:—

1. Les noms, fonctions et appointements des fonctionnaires de la division de l'architecte en chef des Travaux publics qui ont travaillé aux trois classifications qui furent affichées dans la division.

2. Laquelle des trois classifications le sous-ministre a approuvée, et laquelle a été recommandée à la Commission.

3. En quelle année, dans quel mois et quel jour des rapports ou cartes de classification de la division de l'architecte en chef ont été reçus à la Commission.

4. Si après réception de ces rapports ou cartes à la Commission, on en a émis d'autres.

5. Dans l'affirmative, à quelle date.

6. Qui les avait demandés.

7. Les noms, fonctions et appointements des fonctionnaires à qui ces nouveaux rapports ou cartes furent remis.

8. Si tous les fonctionnaires en ont été informés. Sinon, pourquoi.

9. Fonctions de ceux qui reçurent ces cartes.

10. Pour quels positions et appointements chacun d'eux furent priés de remplir les cartes.

11. Dans quels postes et à quels appointements ils furent classés.

12. Quels étaient les fonctions et les appointements de chacun d'eux, lorsque les deux premières classifications furent affichées.

13. Quel est le montant d'arrérages reçu par chacun.

14. Quels étaient leurs fonctions et appointements, ainsi que l'année de leur admission au service.

119. Réponse à un ordre du Sénat du 22 mars dernier, pour un état du nombre de soldats qui ont été établis sur des terres dans les diverses provinces, cet état montrant aussi le montant dépensé par le gouvernement à cette fin et la proportion de cette dépense qui a été remboursée, et déclarant combien de ces soldats ont, après une certain temps, quitté les terres sur lesquelles ils avaient commencé à travailler.

120. Réponse à un ordre du Sénat du 31 mars dernier, pour la production de documents faisant connaître:—

1. Combien la Commission d'utilisation de la lignite a dépensé jusqu'à date dans ses expériences de carbonisation de la lignite près de Bienfait, en Saskatchewan.

2. Quels sont les commissaires qui forment ce conseil et quel montant leur a été payé:—

(a) pour leur salaire,

(b) pour leurs dépenses.

3. A quelle date se sont arrêtés leurs travaux d'expérimentation.

4. Quels sont les ingénieurs qui sont actuellement employés ou qui ont été employés, et quel montant leur a été payé

(a) pour leur salaire,

(b) pour leurs dépenses.

5. Quel a été le coût des constructions.

6. Combien de maisons ont été construites pour les fonctionnaires et les ingénieurs, et quel en a été le coût.

7. Combien de maisons ont été construites pour les ouvriers, et quel en a été le coût.

8. Quel a été le coût de l'approvisionnement d'eau

(a) aux ateliers,

(b) aux maisons.

9. A combien est estimé le coût de l'achèvement de ces expériences.

10. Combien de fonctionnaires, d'ingénieurs et d'ouvriers figuraient au bordereau de paie du mois de février.

11. Le propriétaire de la terre sur laquelle ont été érigées l'installation et les constructions.

12. Le directeur des expériences ci-dessus.

13. Si le Conseil national des recherches du Canada a quelque rapport avec les expériences sus-mentionnées.

14. Les paiements, s'il y en a, qui ont été effectués, ou qui doivent être faits au Conseil national des recherches ou à l'un de ses membres.

121. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1922,—Tableau indiquant:—

1. Noms des syndics pour la Loi des faillites, dans le district de Montréal.

2. Date de leur nomination et les fonctions qu'ils exerçaient avant cette nomination.

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1922,—Copie de la pétition que M. A. Wick et autres ont présentée, demandant des méthodes perfectionnées pour les pêcheries de Québec; aussi toute la correspondance et tous les documents afférants.

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et autres documents afférant d'une façon quelconque à la mise en retraite de John C. McQuarrie, contremaître de section au chemin de West-Bay, comté d'Inverness.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Copie de tous mémoires, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents touchant le placement d'assurances sur les chemins de fer Canadien-Nord et Grand-Tronc-Pacifique, depuis les premiers placements jusqu'aujourd'hui.

125. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922,—Relevé indiquant les noms de personnes venant de Pologne, de Roumanie ou de Russie qu'on a laissé entrer au Canada sous caution pour travailler sur des fermes, et qui auraient d'après une enquête enfreint les termes de leur caution.

126. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922,—Relevé montrant:—

1. Combien de clubs d'étalons ont reçu des primes ou boni à même le crédit pour le bétail en 1921.

2. Combien au total on a distribué à ce sujet, et combien de clubs comme susdit ont reçu des crédits dans chaque province en 1921.

3. Combien de reproducteurs pur-sang de chaque race le département de l'Agriculture a distribué dans les cinq années finissant le 31 mars 1922.

4. Combien d'animaux ont été placés dans chaque province, et à quel coût par province, dans la période susdite.

5. Combien le département de l'Agriculture a payé pour transport et frais divers par vagonnée de bétail, en 1921.

6. Quelle somme a été payée de ce chef dans chaque province en 1921.

7. Combien le département de l'Agriculture a payé comme octrois pour le transport de fourrage ou de bétail dans chacune des années 1919, 1920 et 1921.

8. Quelle partie de cette somme a été payée dans chaque province pour chacune des années susdites.

9. Si le département de l'Agriculture a reçu des plaintes l'année dernière contre des firmes de la Commission du bétail faisant affaires dans les marchés des cours à bestiaux sous l'empire des règlements du département.

10. Dans l'affirmative, quels sont les agents dont on s'est plaint dans chaque marché, ainsi que leurs contraventions respectives et les amendes imposées.

127. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance et autres documents que les gouvernements canadien et britannique ont échangés touchant une adresse adoptée par le Parlement canadien relativement aux droits extra-territoriaux du Canada.

128. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 3 avril 1922,—Copie de toute la correspondance échangée en 1921 entre le Premier ministre du Canada et le Premier ministre d'Ontario, touchant les agissements de l'honorable Manning Doherty en Angleterre, au sujet de l'embargo sur le bétail.

129. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1922,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et la Commission du port de Québec, ou l'un des commissaires, depuis que le gouvernement actuel a pris les fonctions.

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1922,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le département de l'Immigration et de la Colonisation ou l'un de ses fonctionnaires, et M. W. A. Rea et M. Crandall, représentant le département, ou entre le département susdit et un tiers quelconque, touchant l'affaire de Lee Holland et sa déportation.

131. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922,—Relevé indiquant (1) les fonctionnaires qui ont fait office de censeurs de la presse pendant la guerre, (2) les règlements de la censure de presse, (3) les journaux qui ont été censurés, ainsi que l'endroit où ces journaux étaient publiés, et la date de la censure, (4) copie des articles qui ont été censurés.

132. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 3 mai 1922, —Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents touchant la pétition de la *Eastern LaHave Transportation Company, Limited,* et autres, au Secréaire d'Etat pour les affaires extérieures, et de toutes les communications et réponses du gouvernement des Etats-Unis afférant à cette pétition et aux faits qu'elle dévoile.

133. Réponse à un ordre du Sénat du 29 mars 1922, pour la production d'un état montrant:—

Le nombre de voyageurs à destination et en provenance d'endroits situés au nord et à l'ouest de Moncton, ou venant d'endroits situés sur le chemin de fer national canadien;

(*a*) à l'est de New-Glagow,

(*b*) de Halifax (à l'exclusion des passagers d'outre-mer voyageant, dans l'un et l'autre cas, avec des billets d'entier parcours).

134. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1922,—Tableau indiquant:—

1. Quels bureaux, édifices ou parties d'édifices sont loués pour fins de bureaux à Calgary.

2. De quels propriétaires et, par quelles agences de location ces bureaux, édifices ou parties d'édifices sont loués.

3. Quel loyer on paye dans chaque cas.

4. Pour quelles périodes ces bureaux, édifices ou parties d'édifices sont loués.

5. Lesquels des baux susdits, s'il en est, ont été renouvelés par le gouvernement actuel.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1922,—Relevé indiquant le nom des particuliers destitués des chantiers maritimes de Sorel, depuis le 29 décembre 1921, et les raisons de la destitution de chacun. Aussi, le nom des particuliers engagés dans les chaniers susdits, depuis la même date, e la cause de l'emploi de chacun.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1922,—Etat faisant voir:—

1. Quelles sommes le gouvernement fédéral a votées pour le port de Toronto dans les années 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920 et 1921.

2. Quelles sommes le gouvernement fédéral a dépensées pour le port de Toronto dans les mêmes années.

3. La nature des travaux accomplis avec les sommes susdites.

4. Combien de bateaux à vapeur portant du fret sont entrés au port douanier de Toronto dans les exercices financier 1920-21 et 1921-22.

5. Le tonnage total poids mort de ces vapeurs dans les deux exercices financiers susdits.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1922,—Tableau indiquant:—

1. Quels sont au total les paiements que le gouvernement a faits chaque année depuis 1914 (*a*) au Canadien-Nord ou pour ce réseau, (*b*) au Grand-Tronc ou pour ce réseau, (*c*) au Grand-Tronc-Pacifique ou pour ce réseau, (*d*) au Transcontinental-National ou pour ce réseau, (*e*) à l'Intercolonial, en déterminant pour chaque année les sommes prêtées par la Couronne, et quant à l'Intercolonial en faisant distinction entre les dépenses imputables au revenu et celles imputables au capital.

2. Quelles sont pour chaque année comme susdit les diverses sommes garanties aux chemins de fer indiqués dans les périodes mentionnées et la somme non empruntée d'une garantie quelconque.

3. Quelles parties de ces sommes payées ou garanties, non compris celles qui se rapportent à l'Intercolonial, portaient sur les dépenses du capital, et quelles sommes étaient destinées aux déficits.

4. Quelle somme de chaque prêt garanti était portée aux remboursements.

138. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, ordres, instructions et autres documents que le Solliciteur-général ou un des fonctionnaires de son département a échangés avec Alfred-J. Andrews, relativement à la grève de Winnipeg, Manitoba, en 1919.

138*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, ordres, instruction et autres documents que le ministre ou un fonctionnaire quelconque du ministère de l'Intérieur a échangés avec Alfred-J. Andrews, relativement à la grève de Winnipeg, Manitoba, en 1919.

138*b*. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, instructions, ordres et autres documents que les ministres ou un des fonctionnaires des départements de la Justice, du Travail, du Solliciteur-général, et de l'Intérieur ont échangés avec le général Kitchen, relativement à la grève de Winnipeg, Manitoba, en 1919.

138*c*. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, ordres, instructions et autres documents que le

ministre ou un fonctionnaire du département du Travail a échangés avec Alfred-J. Andrews, relativement à la grève de Winnipeg, en 1919.

139. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 avril 1922,—Relevé faisant voir:—
1. Combien de particuliers sont devenus permanents dans le service public, du 1er avril 1920 au 1er janvier 1922.
2. Combien de particuliers sont devenus permanents dans le même service du 7 décembre 1921 au 6 janvier 1922, inclusivement.

140. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1922,—Tableaux indiquant:—
1. Les noms des fonctionnaires du bureau de perception de l'impôt sur le revenu à Montréal.
2. Les appointements respectifs de ces fonctionnaires ainsi que la date de leur nomination.

141. Rapport de la Commission de l'Air pour l'année 1921.

142. Réponse à un ordre du Sénat du 22 mars dernier pour la production des documents, y compris toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les ministres et ministères du gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et les personnes représentant ces gouvernements provinciaux au sujet des ressources naturelles des provinces de l'Ouest; ainsi que tous les arrêtés ministériels, rapports, procès-verbaux des conférences et autres documents et écrits relatifs au transport de ces ressources naturelles aux provinces de l'Ouest.

144. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1922,—Relevé faisant voir:—
1. Combien d'arsenaux ont été construits au Canada dans les années 1912, 1913, 1914 et 1915.
2. Où sont situés ces arsenaux, et combien ont coûté la construction et l'aménagement de chacun.
3. Combien coûte annuellement l'entretien de chacun de ces arsenaux, gardiens, chauffage et autres frais compris.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents afférant au transfert du contrat des malles de Sylvestre Bernard à J.-A. Bernard, à Bonaventure, P.Q.

146. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et documents touchant le transfert du bureau de poste de Carleton, P.Q., de Bernard Leclerc à Auguste Lefebvre.

147. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et documents touchant le transfert du bureau de poste de Bonaventure, P.Q., de Charles Forest à Firmin Poirier.

148. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et documents touchant le transfert du bureau de poste de St-Omer, P.Q., d'Isidore Landry à Nicholas Arseneau.

149. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et documents touchant le transfert du bureau de poste de Paspebiac, P.Q., de feu Mme J.-E. Levêque à Charles Legallais.

150. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et documents touchant le transfert du bureau de poste de Shigawake, P.Q., de John-A. Legallais à Jos Poirier.

151. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et documents touchant le transfert du bureau de poste d'Avignon, P.Q., de Joseph Poirier à Mathias Blaquaire et Joseph Arsenault.

152. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1922,—Tableaux indiquant:—
1. Les noms de tous les fonctionnaires aux divers bureaux de poste de Montréal.
2. A quelle date chacun d'eux a été nommé.
3. Leurs appointements respectifs.

153. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1922,—Copie de la patente forestière donnée à la *Union Bank of Canada* ou autres intéressés pour la coupe du bois sur les terres indiennes du township de Laird, district de l'Algoma, ainsi que copie de tous mémoires, lettres, correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre l'agent des Indiens au Sault-Sainte-Marie, les patentés ou autres intéressés, et le département des affaires indiennes à ce sujet. Aussi, un état de tous les droits payés au département du chef de cette patente.

154. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1922,—Relevé montrant:—
1. Si le gouvernement se propose d'exploiter les fermes de surproduction de la réserve des Pieds-Noirs à Gleichen, Alberta, cette année.
2. Dans la négative, comment le gouvernement se propose d'en disposer.
3. Si l'on prendra les précautions voulues pour empêcher que la région soit ensemencée de mauvaises graines venant de ces fermes abandonnées.
4. Combien d'acres le gouvernement a préparées dans ces fermes.
5. Quel a été le coût de ce travail par acre.
6. De qui, où et à quel prix on a acheté les graines de semences pour ces fermes.
7. De qui, où et à quel prix on a acheté l'avoine de fourrage dans les deux premières années d'exploitation.
8. Quelle a été la récolte moyenne pour chaque année d'exploitation.
9. Quel prix net on a reçu par boisseau de blé récolté.
10. A qui on a vendu ce blé.
11. Quel a été le profit net par acre dans chaque année.

155. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1922,—Relevé montrant:—
1. S'il est vrai que les appels portés par de nombreux fonctionnaires, mécontents de leur classification, n'ont jamais atteint le Bureau d'appel.
2. S'il est vrai que ces appels sont dirigés contre des décisions de chefs de service qui ont refusé de recommander la classification qu'on disait être conforme à la nature du travail que ces fonctionnaires accomplissent.
3. S'il est vrai que ces appels n'atteignent pas le Bureau d'appel parce qu'ils sont arrêtés par les chefs de service contre la décision desquels ils sont dirigés.
4. Dans l'affirmative, si le gouvernement se propose de prendre les moyens de donner justice aux fonctionnaires en question, en permettant aux appels d'arriver au Bureau d'appel malgré l'opposition des chefs de service contre la décision desquels les appels sont présentés.
5. Dans la négative, pourquoi pas.

156. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1922,—Relevé indiquant:—
1. Dans quels pays le Canada a-t-il des agents de commerce.
2. Quels sont ces agents, et quels appointements chacun d'eux reçoit-il.

157. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 3 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents que le département de l'Intérieur ou un de ses fonctionnaires a échangés avec le Commissaire de l'or du Territoire du Yukon ou autres personnes, touchant l'application au Yukon de l'Arrêté du Conseil décrétant que les pointeurs miniers ne recevront pas dans leurs archives les transports d'intérêts, quant aux concessions minières, si ces intérêts sont inférieurs à un quart d'intérêt. Aussi copie dudit Arrêté du Conseil.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1922,—Relevé indiquant (*a*) les noms de tous les employés permanents actuels de la Commission du Port de Montréal, sans exception; (*b*) leurs appointements respectifs; (*c*) la date de leur nomination et leurs appointements à cette époque; (*d*) leurs fonctions respectives, ainsi que l'âge de chacun d'eux; (*e*) leurs fonctions, professions ou métiers avant leur entrée à l'emploi de la Commission du Port de Montréal.

159. Réponse à un ordre du 26 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, conventions, contrats réclamations, mémoires et autres documents échangés entre le chemin de fer *Caraquet and Gulf Shore* et le gouvernement du Canada, touchant l'achat de ce chemin de fer.

159*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 26 avril 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, conventions, contrats, réclamations, mémoires et autres documents échangés entre le chemin de fer *Caraquet and Gulf Shore* et le gouvernement du Canada, touchant l'achat de ce chemin de fer.

160. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 3 avril 1922:—

Copie de tous télégrammes, rapports, correspondance et autres documents que le département de l'Intérieur ou un de ses fonctionnaires a échangés avec le Commissaire de l'or du Territoire du Yukon ou autres personnes au cours des années 1919, 1920 et 1921, touchant l'imposition d'un droit régalien ou charge officielle sur le rendement des minerais autres que l'or, dans les territoire du Yukon. Aussi, copie d'un arrêté du Conseil à ce sujet.

161. Réponse à un ordre du Sénat du 16 mai 1922,—Etat faisant connaître:—

1. Le coût total de la construction et des réparations de chaque canal au Canada.

2. Entre quels endroits chaque canal est situé, et quelle est la longueur de chacun en milles.

3. Quelle est la dépense annuelle totale pour l'entretien et la mise en service de chaque canal depuis 1910.

4. Revenu annuel de chaque canal depuis 1910.

162. Réponse à un ordre du Sénat du 29 mars 1922, pour la production de documents faisant connaître:—

1. Une liste de toutes les autorisations délivrées par le gouvernement, et actuellement en vigueur, de coupes de bois et du droit de couper du bois sur les terres de la Couronne, dans les provinces du Manitoba, de la Saskacthewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

2. Les noms et la résidence des détenteurs de ces autorisations, ainsi que l'étendue de chaque coupe.

3. A quels termes et conditions ces autorisations ont été accordées.

4. Quels sont dans lesdites provinces, l'étendue et l'emplacement des coupes de bois pour lesquelles il n'a pas encore été délivré d'autorisation, ainsi que la quantité estimative et la description du bois de chaque coupe.

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1922,—Etat faisant voir:—

1. Que montant de bons (*a*)du Canadien-Nord et (*b*) du Grand-Tronc-Pacifique, une province a garantis, et qu'elle province les a garantis dans chaque cas.

2. Si les provinces qui ont garanti ont été libérées par l'acquisition au gouvernement fédéral de ces réseaux ferroviaires.

3. Quels bons ou autres valeurs afférant aux chemins de fer dans (*a*) le Nouveau-Brunswick, (*b*) la Nouvelle-Ecosse et (*c*) l'Ile du Prince-Edouard ont été garantis ou entrepris par le gouvernement fédéral.

4. A quelles conditions le ministère des Chemins de fer exploite le *Valley Railway*, au Nouveau-Brunswick.

5. Si ce réseau est exploité comme partie de l'Intercolonial ou sous quelle juridiction il est placé.

6. Si son exploitation entraîne des pertes pour le gouvernement fédéral. Dans l'affirmative, combien et en quoi elles consistent.

7. Si le gouvernement va considérer l'acquisition du *Valley Railway.*

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mai 1922,—Relevé montrant:—

1. La quantité de ficelle et de câble d'engerbage utilisée dans les diverses provinces du Canada, en 1921.

2. Quelle partie de cette quantité était de fabrication canadienne.

3. A quelle date chacun de ces fonctionnaires a été nommé.

165. Réponse à un ordre du Sénat du 10 mai 1922, pour la production des divers baux conclus entre le gouvernement et la *Montreal Dry Dock Company".*

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1922,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, contrats, soumissions et autres documents touchant l'emploi et l'usage du remorquer *Pekin* ou d'autres remorqueurs loués ou utilisés par le gouvernement relativement aux dragues du gouvernement autour de l'île du Prince-Edouard, de juin 1911 au 31 mars 1922.

167 Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires, informations et mandats, minutes de la preuve et convictions, et toutes autres procédures judiciaires touchant le procès et la conviction de Clyde Heath et de Gurney Young, de Tancook, Nouvelle-Ecosse, pour infraction à la Loi de la convention des oiseaux migrateurs; aussi copie de l'arrêté du Conseil du 19 novembre 1921 (ou à peu près), autorisant la remise de toutes les amendes et les saisies occasionnées par la conviction desdits Clyde Heath et Gurney Young.

168. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1922,—Tableau indiquant:—

1. Les noms de tous les fonctionnaires et employés de la Douane et de l'Accise à Montréal.

2. Leurs appointements respectifs.

3. A quelle date chacun de ces fonctionnaires a été nommé

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1922,—Relevé faisant voir:—

1. Combien les voyages en Europe des ministres du gouvernement canadien ont coûté pendant la guerre et depuis lors.

2. Les frais pour chacun des ministres qui ont assisté aux conférences de Paris, de Genève ou d'ailleurs en Europe.

3. Combien chacun de ces ministres a remis au Trésor sur les sommes qui lui avaient été allouées pour ces voyages en plus de ses frais réels.

4. Les noms de ces ministres, les allocations faites à chacun d'eux, ainsi que les sommes que chacun a retournées.

170. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1922,—Relevé faisant voir:—

1. Combien de multigraphes mécaniques on emploie dans les divers départements du gouvernement.

2. Quelle somme de travail on a fait avec ces appareils au cours de l'exercice 1921-22, dans chaque département.

3. Si ce travail est sous le contrôle du comité éditorial.

171. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1922,—Copie de tous mémoires ou pétitions des résidants du comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick, au département de la Marine et des Pêcheries, demandant qu'un prix minimum par barrique soit fixé pour les sardines vendues pour l'exportation au cours de la saison actuelle de pêche; et copie de tous documents ou correspondance à ce sujet.

3. Votre comité a étudié la question de réduire d'avantage le nombre de volumes reliés des documents sessionnels. Il recommande que les rapports annuels des départements suivants seulement fassent partie des volumes reliés, avec les autres documents dont le Parlement pourra de temps à autre autoriser l'impression:

Agriculture.
Archives.
Auditeur-général.

Directeur général des élections.
Elections partielles.
Elections générales.
Commission du service civil.
Douanes et Accises.
Douanes et Accise (Commerce maritime),
Affaires Extérieures.
Finances (Comptes publics du Canada),
Hygiène.
Affaires des sauvages.
Immigration et Colonisation.
Intérieur.
Justice (Pénitenciers).
Travail (Travail et Différends industriels).
Travail (Impressions et Papeterie publiques).
Marine et Pêcheries (Marine).
Marine et Pêcheries (Pêcheries).
Mines.
Défense nationale.
Maître général des Postes.
Travaux Publics.
Chemins de fer et Canaux.
Commission des chemins de fer.
Royale Gendarmerie à cheval du Canada.
Secrétaire d'Etat.
Rétablissement des soldats dans la vie civile.
Commerce (sous-ministre).
Commerce (Octroi aux bateaux à vapeur).
Commerce (Commerce du Canada).
Commerce (Commissaires des grains),
Commerce (Poids et Mesures).
Commerce (Statistiques du Canada).
Commerce (Brevets et droits d'auteurs).

Votre comité recommande qu'aucune addition ne soit faite à cette liste, excepté sur recommandation et approbation du Parlement.

Votre comité suggère respectueusement que durant la vacance parlementaire, l'honorable secrétaire d'Etat appelle en conférence les représentants des différents départements et services du gouvernement, en vue d'arriver à une solution pour décider d'une uniformisation des formules en usage par les différents départements publics et en réduire le nombre.

Sur l'invitation du directeur de l'Imprimerie nationale, les membres du comité ont visité l'édifice de l'imprimerie du Gouvernement dans la matinée du mardi, 11 mai dernier, et le directeur avec un certain nombre de son personnel, leur firent voir l'établissement en entier.

Le comité a visité les magasins, où il leur fût démontré comment l'on maniait le papier et autres marchandises. Ils visitèrent également les différents départements à composition, tels que ceux des presses, des linotypes, monotypes, de la reliure, l'embossage et autres départements compris dans cet établissement.

Les membres du comité se sont montrés hautement satisfaits de l'efficacité de cette installation en général, et ceux des membres qui connaissaient l'imprimerie avant sa ré-organisation ont su apprécier le changement marqué de ce nouvel arrangement. L'on a remarqué qu'un nombre de machines qui avaient semblé surannées ont été reléguées et remplacées par des machines plus modernes et efficaces, le tout produisant une économie remarquable aussi bien qu'une augmentation efficace de production.

Avant de conclure cette visite, le directeur fit appeler le comptable en chef qui expliqua aux membres du comité le système pour compûter le coût d'exploitation, lequel montra en même temps combien tous les officiers s'efforçaient de mettre leur institution sur un haut pied d'efficacité.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mercredi, 14 juin 1922.

Le comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Louise Janet Maud Bigford, du village de Cataraqui, dans le comté de Frontenac, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Clifford Bigford, de la cité de Peterborough, dans la province d'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande en plus, que les droits payables en conformité de la règle 140 soient remboursés à la pétititonnaire, moins la somme de $25 pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 14 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter sont cent-dixième rapport.

Relativement à la pétition de William Park Jefferson, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, coupeur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jennie Jefferson, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins ,interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 14 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-onzième rapport.

Relativement à la pétition de Cecil Grenville Bell, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, électricien et mécanicien; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Florence Bell, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par le pétitionnaire, en conformité avec la règle 140, soit remboursés, moins la somme de $25, pour les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le Sénat,
Salle des comités No 148,
Le mercredi, 14 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-douzième rapport.

Relativement à la pétition de James Dickson Couch, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Edith Letitia Couch, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent-treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS NO 148,

Le mercredi, 14 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-treizième rapport.

Relativement à la pétition de Eva Maud Ginn, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Frank Herbert Ginn, de ladite cité, marchand, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,

Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. White (Inkerman) présente au Sénat un bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Evelyn Clark Leith".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux à fermages des terres fédérales", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec", étant lu. L'honorable M. Bradbury propose que ledit ordre soit rayé.

Ordonné que ledit bill soit référé de nouveau au Comité des chemins de fer, télégraphes et havres, pour y être pris encore en considération.

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A4) intitulé: "Loi concernant la *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (5) intitulé: "Loi concernant le Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (P3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des explosifs", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements du rapport du comité spécial auquel a été référé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des entrepôts frigorifiques."
Lesdits amendements sont adoptés.
Avec la permission du Sénat,
Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que la motion adoptant ces amendements soit rescindée et que la Chambre se forme en comité de toute la Chambre pour les étudier.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de toute la Chambre pour étudier ledit bill et le rapport des amendements.

(*En comité*).

Les amendements apportés par le comité sont lus et adoptés.

L'article 4F suivant est ajouté.

"4F. Tout propriétaire d'entrepôt frigorifique doit faire tenir, et tout gérant ou autre personne ayant la direction d'un entrepôt frigorifique doit tenir, en la manière ou forme et avec indications que le règlement peut prescrire, des entrées et comptes exacts de tous les articles d'alimentation qui sont reçus dans un entrepôt frigorifique, un compartiment de réfrigération ou de refroidissement, qui y sont conservés ou en sont retirés.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Belcourt fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier ainsi que rapport avec des amendements et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un nouvel amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.
Lesdits amendements sont lus par le greffier.
Lesdits amendements sont adoptés.
Avec la permission du Sénat.
Ledit bill est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Frederick Wesley Graham, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des épizooties", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (123) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de l'Amirauté", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (136) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission de l'Air", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Florence Heavens", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lillian Jewitt", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Mae Larivey", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H4) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Caroline Hilton", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva McRae", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Warren Garfield Young", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K4), intitulé: "Loi pour faire droit à Benjamin Charles Bowman", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Elsie Myron-Smith", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M4), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Maybee", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Levina Simpson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Preece", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Greenhill", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (A5) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Phair".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 36

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 16 juin 1922

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Blain, Blondin, Bolduc, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Crowe, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Foster (Sir George), Fowler, Gillis, Girroir, Gordon, Green, Hardy, Harmer, King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Proudfoot, Prowse, Ratz, Reid, Robertson, Roche, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thorne, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La requête suivante est lue et déposée:—

La *Dominion Chain Company, Limited* demande l'adoption d'une loi qui place son brevet sous l'article 44 de la Loi des brevets.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés, auquel a été référé le bill (50) intitulé: "Loi constituant en corporation Les Sœurs de Sainte-Marie de Namur", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (B4) intitulé: "Loi concernant un brevet de Daniel Herbert Schweyer", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (D4) intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Holophane Glass Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

Page 1, ligne 29.—Remplacez les mots "deux années" par les mots "six mois".

Page 1. A la fin du bill insérez l'article 2 suivant.

"2. Si une personne en Canada, depuis le dixième jour de janvier 1922, et avant la date de l'entrée en vigueur de la présente loi a commencé à construire, fabriquer, exploiter ou vendre l'un quelconque desdits dispositifs d'amélioration, cette personne peut continuer à construire, fabriquer, exploiter ou vendre ce dispositif d'amélioration d'une manière aussi pleine et entière que si la présente loi n'eut pas été adoptée."

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (N3) intitulé: "Loi concernant un brevet de Simon W. Farber", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Remplacer les mots "l'expiration d'une année à compter" par les mots "la date".

Page 1.—A la fin du bill, insérer l'article 2 suivant:

"2. Si une personne en Canada, depuis le dixième jour de janvier 1922, et avant la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, a commencé à construire, fabriquer, exploiter ou vendre l'un quelconque desdits dispositifs d'amélioration, cette personne peut continuer à construire, fabriquer, exploiter ou vendre ce dispositif d'amélioration, d'une manière aussi pleine et entière que si la présente loi n'eût pas été adoptée."

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 368,
Le vendredi, 16 juin 1922.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que la papeterie, etc., que votre comité a choisie en tenant compte de la commodité et de l'économie pour l'usage des sénateurs, dans leurs chambres et dans leurs pupitres, soit commandée, conformément aux listes approuvées par votre comité et déposée chez le greffier de la papeterie; et que la distribution soit faite de la même façon qu'à la dernière session.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues du Sénat présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 368,
Le vendredi, 16 juin 1922.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les comptes, pièces justificatives et états du greffier du Sénat, pour l'exercice 1920-21, et les a trouvés corrects.

Votre comité a aussi examiné les comptes du Sénat pour l'exercice 1921-22 et les a trouvés corrects.

L'audition est donc faite jusqu'à l'exercice financier courant.

Votre comité désire attirer l'attention du Sénat, sur le fait que M. J. de St-Denis LeMoine, sergent d'armes, a retiré sans interruption son salaire, bien qu'il n'ait pas fait acte de présence depuis trois ans pour remplir ses fonctions.

Suivent les comptes de l'exercice 1920-21.

Etats des dépenses, 1920-21.

Indemnité du président.		$ 5,500 00
Indemnité pour résidence.		3,000 00
Indemnité pour frais de transport et dépenses. . . .		373,099 15
Appointement du personnel.	$72,174 97	
Messagers sessionnels.	12,425 05	
Pages.	1,240 50	
Femmes de journée.	9,513 75	
Papeterie.	10,228 07	
Journaux et périodiques.	2,435 51	
Sténographie.	5,577 64	
Service cléricaux pour le chef de l'opposition. .	600 00	
Poste et transport des malles.	846 54	
Allocation pour concierge pour logement.	487 44	
Dépenses générales.	4,180 89	
Traduction française.	2,893 90	
Débats—Imprimeur du Roi.	14,283 32	
Indemnité annuelle à Geo. C. Holland.	1,000 00	137,887 58
		$519,486 73

Etat des recettes, 1920-21.

Droit payés sur bills privés	$23,804 45
Droit pour copies certifiées	447 50
Dépôts au crédit du receveur général	$24,251 95
Débours et remboursement d'honoraires sur le revenu	8,084 25
Revenu net	$16,167 70

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son cinquième rapport.

Il est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 368,
Le vendredi, 16 juin 1922.

Le Comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité recommande que J. de St-Denis Le Moine, sergent d'armes soit mis à sa retraite le premier jour de juillet prochain.

Votre comité recommande que le salaire du greffier en loi du Sénat, M. J. G. A. Creighton, C.R., qui est maintenant de $4,200 et plus, soit porté à $5,000 par année à partir du premier jour d'avril, 1922.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Tessier du Comité permanent des ordres permanents présente son onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 262,
Le vendredi, 16 juin 1922.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné le pétition de la *Canadian Chain Company, Limited.* demandant l'adoption d'une loi qui place son brevet sous la section 44 de la Loi des brevets et a constaté que les avis n'ont pas été publiés pendant toute la période de temps requise par la règle 107.

Néanmoins parceque des raisons satisfaisantes ont été données pour expliquer ce retard et parceque la publication des avis va se continuer, votre comité recommande de suspendre la règle 107, relativement à ladite requête.

Le tout respectueusement soumis.

J. TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table:—

Réponse supplémentaire à un ordre du Sénat en date du 10 mai 1922, pour la production des divers baux conclus entre le gouvernement et la *Montreal Dry Dock Company.*

(*Documents parlementaires 1922, No 165a*).

Réponse à un ordre du Sénat du 17 mai 1922, pour la production d'un état montrant:—

(*a*) Le nombre total d'acres de terre situées dans les limites territoriales actuelles de la province de Saskatchewan et qui ont été cédées, par voie de subsides ou de bonis pour la construction de chemin de fer au delà des frontières de ladite province.

(*b*) Les noms des individus ou des compagnies bénéficiaires de ces subsides ou bonis, le nombre d'acres cédées à chacun et la date de chaque octroi.

(*c*) Les dates, ou les dates approximatives auxquelles ont été choisies ces terres par ces individus ou compagnies qui en ont reçu l'octroi.

(*d*) La localité des terrains choisis ou définitivement accordés à ces bénéficiaires.

(*Documents parlementaires 1922, No 198*).

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le Sénat, quand il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Florence Heavens", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lillian Jewitt", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Mae Larivey", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H4) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Caroline Hilton", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva McRae", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Warren Garfield Young", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K4) intitulé: "Loi pour faire droit à Benjamin Charles Bowman", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Elsie Myron-Smith, est sur division lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Maybee", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Levina Simpson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Preece", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Greenhill', est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Casualty Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel May Dillon", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R4) intitulé: "Loi pour faire droit à William Arthur Parish", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Hayden", est, sur division lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Plant", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Murray Johnston", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Percival Allen", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Leonard Armstrong", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y4) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Hardy Leigh", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79), Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada. (Pilotage), est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du Comité mixte des impressions du parlement.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (123) intitulé: "Loi portant modification de la Loi d'Amirauté".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir, et se forme en comité général, pour continuer l'étude du bill (136) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission de l'Air".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Donnelly fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelques progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour, appelant la deuxième lecture du bill (P3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des explosifs", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (93) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de Vancouver", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (125) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour suprême", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada (Havres publics et maîtres de havres)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (145) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne à lundi prochain à huit heures du soir.

No 37

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 19 juin 1922

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	Macdonell,	Reid,
Beaubien,	Farrell,	Martin,	Robertson,
Béique,	Fisher,	McCall,	Roche,
Belcourt,	Forget,	McCormick,	Ross (Moosejaw),
Bénard,	Foster,	McDonald,	Schaffner,
Bennett,	Foster (sir George),	McHugh,	Sharpe,
Blain,	Fowler,	McLean,	Smith,
Blondin,	Gillis,	McLennan,	Stanfield,
Bolduc,	Girroir,	McMeans,	Tanner,
Boyer,	Gordon,	Michener,	Taylor,
Bourque,	Green,	Mitchell,	Tessier,
Bradbury,	Hardy,	Montplaisir,	Thibaudeau,
Calder,	Harmer,	Mulholland,	Thorne,
Casgrain,	King,	Murphy,	Todd,
Chapais,	Laird,	Pardee,	Turriff,
Crowe,	Lavergne,	Planta,	Watson,
Dandurand,	Legris,	Poirier,	Webster (Brockville),
Daniel,	L'Espérance,	Pope,	White (Inkerman),
David,	Lougheed (Sir James),	Proudfoot,	White (Pembroke),
Dessaulles,		Prowse,	Willoughby,
De Veber,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Yeo.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat,

Les motions sont prises en considération:

Sur motion de l'honorable M. Proudfoot, il est sur division

Ordonné que la règle 136 des Règlements et Ordres permanents du Sénat soit modifiée par la substitution des mots "une fois par semaine pendant une période de cinq semaines" aux mots "pendant trois mois au moins"; et que le paragraphe (5) de la clause 3 de la règle 139 et le paragraphe 5 de la formule E soient modifiés par la substitution des mots "trente jours" aux mots "deux mois".

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné qu'à partir de mardi prochain, le 20 du courant, à moins d'ordre contraire, il sera tenu deux séances distinctes chaque jour, la première commençant à onze heures du matin et se poursuivant jusqu'à une heure de l'après-midi, et la deuxième commençant à trois heures de l'après-midi, et que tous les comités spéciaux soient autorisés à siéger durant les séances du Sénat, par dérogation à toute disposition contraire de la règle 86.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que, de mardi prochain à la fin de la session, les règles 23 *f*, 24 *a*, *b*, *d*, et *h*, 63, 119, 129, 130 et 131, soient suspendues en tant qu'elles s'appliquent aux bills publics ou privés.

Sur motion de l'honorable M. Proudfoot, il est

Ordonné que les frais parlementaires payés sur la pétition de Frederick Wesley Graham, qui demande l'adoption d'un bill de divorce, soient remboursés au pétitionnaire, moins les frais d'impression; et que la pièce No 2, déposée à l'audition et à l'enquête, soit aussi remise au pétitionnaire.

Son Honneur le Président présente au Sénat le rapport du Comité conjoint de la bibliothèque du Parlement.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

Le plan suivant d'organisation du personnel de la Bibliothèque du Parlement, exécuté en vertu de la Loi du service civil 1919, telle qu'amendée, est soumis et approuvé:—

1. Bibliothécaire conjoint.
2. Bibliothécaire conjoint.
3. Sous-bibliothécaire.
4. Sous-bibliothécaire.
5. Commis chef des références.
6. Commis des références.
7. Catalogueur, anglais.
8. Catalogueur français.
9. Teneur de livres de la bibliothèque.
10. Secrétaire de l'exécutif.
11. Commis des revues et de la reliure.
12. Assistant sénior à la bibliothèque.
13. Commis des registres et des rayons.
14. Commis sténographe sénior.
15. Assistant à la bibliothèque.
16. Messager.
17. Relieur de la bibliothèque.

Les bibliothécaires conjoints sont autorisés à s'entendre avec l'archiviste du Dominion pour le transfert aux archives des volumes reliés des journaux qui ont cessé d'exister, à des conditions qui auront été mutuellement agréées.

L'achat d'une petite presse et de quelques outils nécessaires pour des ouvrages de reliure à la bibliothèque est approuvé.

Il est recommandé qu'un ordre soit donné pour que pas moins de six copies d'aucun document officiel imprimé par l'Imprimerie de l'Etat ne soient délivrées à la bibliothèque à l'exception de matière strictement confidentielle.

Aussi, qu'ordre soit donné au chef de la distribution de la Chambre des Communes à l'effet que six copies de tous les documents qui sont déposés devant la Chambre, même ceux pour distribution seulement, soient envoyés à la bibliothèque pour les archives.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour, pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (M3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Hosie", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (O3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary-Ila Cameron", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Q3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Hamilton Bawden", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Alexander Smith", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à Allen Richard Morgan", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Emma Blachford", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Boyd", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Gibbings", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

Vendredi, 16 juin 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre la preuve, etc., prise devant le comité des divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont basés:

Bill M3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Hosie."

Bill O3 (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary-Ila Cameron."

Bill Q3 (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank-Hamilton Bawden."

Bill R3 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Alexander Smith."

Bill S3 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Allen Richard Morgan."

Bill T3 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred-Emma Blachford."

Bill W3 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James-Henry Boyd."

Bill L (No 39) du Sénat, intitulé :"Loi pour faire droit à Georgina Gibbings."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (57) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu consolidé et de l'audition", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la deuxième séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (107) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (124) intitulé: "Loi modifiant la Loi des biens en déshérence", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat, demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (146) intitulé: "Loi modifiant la Loi de retraite du service public", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (147) intitulé: "Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (150) intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs de Sainte-Marie de Namur", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B4) intitulé: "Loi concernant un brevet de Daniel Herbert Schweyer", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (123), intitulé: "Loi portant modification de la Loi d'Amirauté", est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Louise Janet Maud Bigford, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Park Jefferson, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Cecil Grenville Bell, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Dickson Couch, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Eva Maud Ginn, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Evelyn Clark Leith", est, sur division, lu la deuxième fois
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A5), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Phair", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Dandurand présente au Sénat un bill (B5), intitulé: "Loi concernant les allumettes".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance du Sénat demain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (C5) intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Dominion Chain Company*".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (62) intitulé: "Loi modifiant la Loi des épizooties".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Taylor fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir, et se forme de nouveau en comité général pour continuer l'étude du bill (92) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. McMeans fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelques progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau à la seconde séance demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération les amendements fait par le Comité permanent des Bills privés au bill (D4), intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Holophane Glass Company*".
Lesdits amendements sont adoptés.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération les amendements faits par le Comité permanent des bills privés au bill (N3) intitulé: "Loi concernant un brevet de Simon W. Farber".
Lesdits amendements sont adoptés.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le quatrième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (79) intitulé: "Loi amendant la Loi de la marine marchande au Canada (Pilotage)".

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est renvoyée à plus tard.
Le préambule est lu et l'étude en est renvoyée à plus tard.
L'article 1 est lu et adopté.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme article 2 du bill:—

"2. Est modifié l'article 478 de ladite loi par l'insertion du mot "Saint-Jean", avant le mot "Sydney", à la deuxième ligne.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est adoptée.
Le préambule est lu de nouveau et adopté.
Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Willoughby fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.
Ledit amendement est alors lu par le greffier.
Ledit amendement est agréé.
Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.
La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (136) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission de l'Air".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour y être étudié en comité général à la première séance du Sénat demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 38

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 20 juin 1922

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Green,
Hardy,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Turriff,
Watson,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

Prières.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (D5) intitulé: "Loi pour faire droit à William Park Jefferson".

Ledit bill est, sur division, lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (E5) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Maud Ginn".

Ledit bill est, sur division, lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (F5) intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Janet Maud Bigford".

Ledit bill est, sur division, lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. White (Pembroke), présente au Sénat un bill (G5) intitulé: "Loi pour faire droit à James Dickson Couch."

Ledit bill est, sur division, lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Blain, présente au Sénat un bill (H5) intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Grenville Bell".

Ledit bill est, sur division, lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Evelyn Clark Leith", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A5) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Phair", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération de l'amendement fait en comité de la Chambre entière au bill (14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Loi de la Chambre des Communes", étant lu,

Avec la permission du Sénat,

Ledit amendement est retiré.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de Vancouver", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (125) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour Suprême", est, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada", étant lu.

L'honorable M. Dandurand propose

Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Trois heures de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	Martin,	Reid,
Beaubien,	Farrell,	McCall,	Robertson,
Béique,	Fisher,	McCoig,	Roche,
Belcourt,	Forget,	McCormick,	Ross (Moosejaw),
Bénard,	Foster,	McDonald,	Schaffner,
Bennett,	Foster (Sir George),	McHugh,	Sharpe,
Blain,	Fowler,	McLean,	Smith,
Blondin,	Gillis,	McLennan,	Stanfield,
Bolduc,	Girroir,	McMeans,	Tanner,
Bourque,	Green,	Michener,	Taylor,
Boyer,	Hardy,	Mitchell,	Tessier,
Bradbury,	Harmer,	Montplaisir.	Thibaudeau,
Calder,	King,	Mulholland	Thorne,
Casgrain,	Laird,	Murphy,	Todd,
Cloran,	Lavergne,	Pardee,	Turriff.
Crowe,	Legris,	Planta,	Watson,
Dandurand,	L'Espérance,	Poirier,	Webster (Brockville),
Daniel,	Lougheed (Sir James),	Pope,	White (Inkerman),
David,		Proudfoot,	White (Pembroke),
Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Prowse,	Willoughby,
De Veber,	Macdonell,	Ratz,	Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Proudfoot, du Comité permanent des divorces présente son cent quatorzième rapport

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 20 juin 1922.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Margaret Mary Ivor Horning, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Emmerson Horning, de la cité d'Edmonton, dans la province de l'Alberta, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. PROUDFOOT,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la seconde séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la seconde lecture du bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada".

Ledit bill est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général à la seconde séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (144) intitulé: "Loi amendant la Loi de la marine marchande au Canada (havres publics et maîtres de havres)", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (145), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité conjoint des deux Chambres relatif à la bibliothèque du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (124) intitulé: "Loi modifiant la Loi des biens en déshérence", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour y être étudié en comité général à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (150) intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir, et se forme en comité général pour étudier le bill (93) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 et 2 sont lus et adoptés.

L'article 3 est lu, et sur une motion pour son adoption, elle est rejetée sur division.

L'article 4 est lu et la motion pour son adoption est résolue dans la négative sur division.

L'article 5 est lu et la motion pour son adoption est, sur division, résolue dans la négative.

Les articles 6, 7, 8, 9 et 10 sont lus séparément et adoptés.

L'article 11 est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 12 et 13 sont lus séparément et adoptés.

L'article 14 est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Il est proposé que le comité lève sa séance, fasse rapport sur l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Farrell fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelques progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau à la première séance du Sénat demain.

Avec la permission du Sénat.

L'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (C5) intitulé: "Loi concernant un brevet de *The Dominion Chain Company*", est alors annoncé.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Référé au Comité des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (54) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat, demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances, 1917", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat, demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance du Sénat, demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (80) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Montréal", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance du Sénat, demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (142) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Sauvages", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance du Sénat, demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (148) intitulé: "Loi modifiant la Loi des caisses de petite économie", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat, demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 39

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 21 juin 1922

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Hardy,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Foster (Alma), du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été référé le bill (V4) intitulé: "Loi concernant la *Great West Bank of Canada*" fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, parce que le prolongement du délai demandé n'est pas dans l'intérêt public.

L'honorable M. Fisher présente au Sénat un bill (I5) intitulé: "Loi pour faire droit à Nykola Pirozyk".

Ledit bill est, sur division, lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (93) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

(*En comité*).

L'article 11 est repris en considération et agréé.

L'article 14 est repris en considération, et il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 4, ligne 24.—Après le mot "autre", insérer "pareil".

Il est proposé en amendement que l'alinéa (*e*) de cet article soit biffé.

Ledit amendement est négativé sur division des voix.

Il est de nouveau proposé en amendement que cet alinéa (*e*) soit amendé comme suit:—

Page 4, ligne 24.—Biffer les mots "ou autre jeu de chance ou tant de chance que d'adresse".

Cet amendement étant mis aux voix, le comité se partage:—

Pour 28—Contre 20.

L'amendement est ainsi affirmativé.

Il est proposé que cet alinéa (*e*) soit amendé encore par la suppression des mots "jeu de dés" à la ligne 22.

Cet amendement est négativé sur partage des voix.

L'alinéa (*d*) est repris en considération, et il est proposé qu'il soit amendé par l'insertion, après le mot "dispose", à la ligne 17, des mots "contre paiement en espèces".

Ledit amendement est négativé sur partage des voix.

L'adoption de l'article 14 tel qu'amendé étant alors mise aux voix, elle est agréée.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme clause 15:—

"15. (1) Est amendé l'alinéa (*b*) du paragraphe 1 de l'article 227 de ladite Loi par la suppression des mots "comme prix ou équivalent", à la troisième ligne de cet alinéa, et par la révocation du sous-alinéa (*i*) auquel est substitué le suivant:—

"(*i*) la totalité ou une partie de cet argent ou de ces choses de valeur appréciable en argent, ou l'équivalent, étant payable ou attribuable à d'autres personnes d'après le résultat éventuel ou par rapport à une course de chevaux ou à une autre course, joûte, jeu ou autre partie de sport; ou".

"(2) Est amendé le paragraphe 2 de l'article 235 de ladite Loi, tel qu'édicté au chapitre 43 des statuts de 1920, par l'insertion des mots "engagé entre pas plus de dix personnes" après les mots "quelque pari" à la neuvième ligne de ce paragraphe".

L'étude ultérieure de proposition d'amendement est ajournée.

Il est proposé d'amender l'article 238 de ladite loi par l'addition du paragraphe (*m*) suivant:—

"(*m*) en qualité de propriétaire absolu ou intéressé, agent, serviteur, ou à autre titre, à la garde ou la surveillance d'une voiture automobile et s'en sert ou sciemment en permet la location ou l'usage pour des rapports sexuels illicites ou des actes d'indécence.

"(*n*) L'expression "voiture automobile" employée au paragraphe précédent vise et comprend les canots automobiles, maisons flottantes, yachts, embarcations à rames et constructions de même genre".

L'étude dudit amendement est ajournée.

Il est proposé que le comité lève sa séance, fasse rapport sur l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Farrell fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelques progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau à la seconde séance du Sénat demain.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Trois heures de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	Lynch-Staunton,	Ratz,
Beaubien,	Donnelly,	Macdonell,	Reid,
Béique,	Farrell,	Martin,	Robertson,
Belcourt,	Fisher,	McCall,	Roche,
Bénard,	Forget,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Bennett,	Foster,	McCormick,	Schaffner,
Black,	Foster (Sir George),	McDonald,	Sharpe,
Blain,	Fowler,	McHugh,	Smith,
Blondin,	Gillis,	McLean,	Stanfield,
Bolduc,	Girroir,	McLennan,	Tanner,
Bourque,	Godbout,	McMeans,	Taylor,
Bradbury,	Gordon,	Michener,	Tessier,
Calder,	Green,	Mitchell,	Thibaudeau,
Casgrain,	Hardy,	Montplaisir,	Thorne,
Chapais,	Harmer,	Mulholland,	Todd,
Cloran,	King,	Murphy,	Turriff,
Crowe,	Laird,	Pardee,	Watson,
Curry,	Lavergne,	Planta,	Webster (Brockville),
Dandurand,	Legris,	Poirier,	White (Inkerman),
Daniel,	L'Espérance,	Pope,	White (Pembroke),
David,	Lougheed	Proudfoot,	Willoughby,
Dessaulles,	(Sir James),	Prowse,	Wilson,
			Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été référé le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec", fait rapport que le préambule n'a pas été justifié d'une façon satisfaisante, parce que l'adoption de ce bill n'est pas dans l'intérêt public.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (21) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company*", fait rapport que le préambule n'a pas été justifié parce qu'il n'est pas dans l'intérêt public d'autoriser la construction à l'heure actuelle du pont projeté.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Réponse à un ordre du Sénat du 8 juin 1922, pour la production de documents faisant connaître:—

1. Les projets de route relativement auxquels le gouvernement fédéral a fait des paiements au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

2. La somme versée pour chacun de ces projets et les dates de versement.
3. Les soldes, s'il y a lieu, que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse réclame à l'égard de chacun de ces projets.
4. Tous les autres projets de route que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a soumis au gouvernement fédéral, la distance de chaque route, le coût de chaque projet et les projets respectifs que le gouvernement fédéral a approuvés.

(*Documents parlementaires, 1922, No 210*).

Réponse à un ordre du Sénat pour la production de copies de tous les accords intervenus entre le gouvernement ou quelque département du gouvernement et la *Acadia Coal Company* au sujet du chemin de fer entre New-Glasgow et Thorburn, en Nouvelle-Ecosse.

(*Documents parlementaires, 1922, No 211*).

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des allumettes", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité général maintenant.

Le Sénat en conséquence, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est ajournée.

Le préambule est lu, et l'étude en est ajournée.

Les articles de 1 à 4 inclusivement sont lus et adoptés.

L'article 5 est lu, et il est proposé de le retrancher et remplacer par le suivant:

"5. Le fonctionnaire que le Gouverneur en conseil pourra juger nécessaire sera nommé pour appliquer les dispositions de la présente loi et des règlements établis sous son empire."

La question étant mise aux voix, ledit amendement est adopté.

Les articles de 6 à 8 inclusivement sont lus et adoptés.

L'article 9 est lu et amendé comme suit:

Page 4, ligne 1.—Après "Quiconque" insérer "sciemment".

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

Ies articles de 10 à 14 sont lus séparément et adoptés.

L'article 7 est étudié de nouveau, et il est proposé de le disjoindre du bill.

Ladite motion est rejetée sur division.

Il est proposé que le comité lève la séance.

Ladite motion est rejetée sur division.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bradbury fait rapport, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: "Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de l'audition", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat conformément à l'ordre, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain, fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité de toute la Chambre maintenant.
Le Sénat en conséquence, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Stanfield fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (107) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques", est lu la deuxième fois.
Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat conformément à l'ordre, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Le titre est lu, et l'étude en est ajournée.
Le préambule est lu, et l'étude en est ajournée.
Les articles 1 et 2 sont adoptés.
L'article 3 est lu et amendé comme suit:—
Page 3, ligne 16.—Retrancher le mot "logement".

Six heures ayant sonné, le président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Page 3, ligne 21.—Après "matière", ajouter la clause conditionnelle suivante:—

"Toutefois, s'il est prouvé sous serment devant un magistrat qu'une drogue est gardée ou cachée dans un logement pour une fin contraire à la présente loi, ce magistrat peut décerner un mandat de perquisition, de jour ou de nuit, de cet endroit pour découvrir cette drogue, et si la drogue y est trouvée, ordonner de la lui apporter."

Ledit article est alors adopté tel qu'amendé.

L'article 5 est lu, et l'étude en est ajournée.

Il est proposé que le comité lève sa séance, fasse rapport sur l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Taylor, de la part dudit comité fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès, et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général à la seconde séance demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (147) intitulé: "Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Smith fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé: "Loi modifiant la Loi de retraite du service public" est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Barnard fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (92) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales".

(*En comité*).

Le titre est lu, et l'étude en est ajournée.
Le préambule est lu, et l'étude en est ajournée.
L'article 1 est lu, et il est amendé par l'addition de ce qui suit, comme paragraphe (3) :—
"(3). Si le nom d'un voteur figure sur la liste électorale du district où ce voteur résidait précédemment et si les circonstances ont empêché ce voteur de se faire inscrire sur la liste électorale du district où il réside à la date de la votation, ce voteur peut voter dans la circonscription dont la liste électorale porte inscription de son nom"
Ledit article, tel qu'amendé, est alors agréé.
Le préambule est relu et agréé.
Le titre est relu et agréé.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. McMeans fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.
Ledit amendement est alors lu par le greffier.
Ledit amendement est agréé.
Ledit bill tel qu'amendé, est lu la troisième fois.
La question est posée de savoir si ce bill tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnie de Prêt, 1914", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de Vancouver".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Beaubien fait rapport, de la part dudit comité qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (125) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour Suprême".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bennett fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (Havres publics et maîtres de havre)".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Gordon fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (145) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Planta fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (124) intitulé: "Loi modifiant la Loi des biens en déshérence".

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

L'article 1 est lu et adopté.

L'article 2 est lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 3.—Remplacer "dans les" par "après".

Ledit article est adopté, tel qu'amendé.
Le préambule est lu de nouveau et adopté.
Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Daniel fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.
Ledit amendement est lu par le greffier.
Ledit amendement est adopté.
Ledit bill est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a dopté ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours

Conformément à l'ordre du jour, le bill (150) intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires", est lu la deuxième fois.
Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.
Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.
Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, que le comité à examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi de assurances, 1917", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des banques et du Commerce.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (54) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (148) intitulé: "Loi modifiant la Loi des caisses de petite économie", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général maintenant.
Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Tessier fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (80) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour, appelant la deuxième lecture du bill (142) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margaret Mary Ivor Horning, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (J5) intitulé: Loi pour faire droit à Margaret Mary Ivor Horning".
Ledit bill est, sur division, lu la première, la deuxième et la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (149) intitulé: "Loi ayant pour objet de réglementer la vente des engrais chimiques agricoles", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture à la première séance du Sénat demain.

Le Sénat s'ajourne.

[illegible]

No 40

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 22 juin 1922

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Beaubien,	Donnelly,	McCormick,	Schaffner,
Béique,	Farrell,	McDonald,	Sharpe,
Belcourt,	Fisher,	McHugh,	Smith,
Bénard,	Foster (Sir George),	McLean,	Stanfield,
Bennett,	Fowler,	McLennan,	Tanner,
Black,	Gillis,	McMeans,	Taylor,
Blain,	Girroir,	Michener,	Tessier,
Blondin,	Gordon,	Mitchell,	Thibaudeau,
Bolduc,	Green,	Montplaisir,	Thorne,
Bourque,	Harmer,	Mulholland,	Todd,
Bradbury,	Laird,	Pardee,	Turriff,
Calder,	Lavergne,	Planta,	Watson,
Casgrain,	Legris,	Poirier,	Webster (Brockville),
Chapais,	L'Espérance,	Pope,	White (Inkerman),
Crowe,	Lougheed (Sir James),	Proudfoot,	White (Pembroke),
Curry,	Lynch-Staunton,	Prowse,	Willoughby,
Dandurand,	Macdonell,	Ratz,	Wilson,
Daniel,	Martin,	Reid,	Yeo.
David,	McCall,	Robertson,	
Dessaulles,		Roche,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Pope, du Comité spécial relatif au monument commémoratif qui doit être érigé à la mémoire du lieutenant-colonel George Harold Baker, présente son second rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 368,
Le mercredi, 21 juin 1922.

Le Comité spécial chargé de conférer et d'agir de concert avec un comité analogue de la Chambre des Communes dans le choix de la forme à donner au monument commémoratif qui doit être élevé à feu le lieutenant-colonel Baker, M.P., dans l'Hôtel du Parlement, a l'honneur de présenter son second rapport

Le major R. Tait McKenzie, l'artiste à qui a été donné le contrat pour faire le croquis du monument, est absent en Angleterre jusqu'au mois d'août. Votre comité a l'honneur de recommander d'être autorisé à conférer avec lui pendant l'ajournement du Parlement afin de faire le choix du modèle pour que le monument commémoratif soit fini avant la prochaine session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

R. H. POPE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (C5) intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Dominion Chain Company, Limited*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (B5) intitulé: "Loi concernant les allumettes", étant lu.

L'honorable M. Dandurand propose.

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Béique propose.

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant le mot "soit" l'autre après et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion, "mais qu'il soit référé au Comité permanent des banques et du commerce".

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada".

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est ajournée.

Le préambule et l'étude en est ajournée.

L'article 1 est lu et adopté.

L'article 2 est lu, et il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 1, ligne 25.—A la suite de "arrêté", insérer "Toutefois, cet arrêté en conseil ne doit pas être édicté avant le premier jour de janvier 1923".

La question étant mise aux voix, ledit amendement est rejeté par 29 voix contre 27.

Elle est donc résolue dans la négative.

Ledit article est alors adopté sans amendement.

Il est proposé que le comité lève sa séance, fasse rapport sur l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié de nouveau en comité général à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Trois heures de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bolduc, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Crowe, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Foster (Sir George), Fowler, Gillis, Girroir, Gordon, Green, Griesbach, Hardy, Harmer, King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Proudfoot, Prowse, Ratz, Reid, Robertson, Roche, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Wilson, Yeo.

L'honorable M. White (Inkerman), du comité conjoint des deux Chambres relatif aux Impressions du Parlement présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

1. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

49b. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 1189 du 5 juin 1922, autorisant les règlements concernant la retraite et la libération d'officiers et d'hommes en vue d'économie dans le service naval.

89b. Copie du rapport courant No 3 de la commission nommée par l'Etat de New-York, en opposition au projet du canal à navires et de force motrice du Saint-Laurent.

89c. Copie du rapport préliminaire de la commission nommée par l'Etat de New-York en opposition au projet du canal à navires et de force motrice du Saint-Laurent.

89d. Copie du rapport courant No 1 de la commission nommée par l'Etat de New-York, en opposition au projet du canal à navires et de force motrice du Saint-Laurent.

89e. Copie du rapport courant No 2 de la commission nommée par l'Etat de New-York, en opposition au projet du canal à navires et de force motrice du Saint-Laurent.

142*c*. Réponse supplémentaire à un ordre du Sénat du 22 mars 1922 pour la production de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les ministres et ministères du gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et les personnes représentant ces gouvernements provinciaux au sujet des ressources naturelles des provinces de l'Ouest; ainsi que tous les arrêtés ministériels, rapports procès-verbaux des conférences et autres documents et écrits relatifs au transport de ces ressources naturelles aux provinces de l'Ouest.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mai 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre les officiers du Grand-Tronc et ceux de la Fraternité des employés de chemin de fer, de l'Ordre des conducteurs de chemin de fer; et de toutes conventions signées par les officiers du Grand-Tronc et la Fraternité des employés de chemin de fer et l'Ordre des conducteurs de chemins de fer, relativement à la grève des employés de chemin de fer et hommes d'équipe du Grand-Tronc, en 1910; et surtout de la correspondance et des conventions affectant l'ancienneté des hommes qui travaillèrent pendant la grève susdite.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1922,—Relevé faisant voir:—
1. Nombre d'acres de terres scolaires vendues en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta, dans les quatre années 1918, 1919, 1920 et 1921.
2. Combien est dû sur ces ventes comme (*a*) principal et (*b*) comme intérêt.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1922,—Tableau montrant:—
1. Combien de fonctionnaires publics du Canada reçoivent huit cents dollars d'appointements annuels ou moins.
2. Combien reçoivent $960 ou moins.

175. Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 5 avril 1922,—Rapport indiquant en détail les sommes que le gouvernement ou un de ses départements a payées à des avocats de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse entre le 1er octobre 1911 et le 30 janvier 1922, inclusivement, pour services professionnels ou autres. Aussi copie de mémoires de frais, dépenses et factures de tous genres présentés par ces avocats au gouvernement, indiquant les sommes payées dans chaque cas. Aussi état indiquant les noms des avocats employés pendant les périodes susdites, la nature du travail exécuté, et la somme pour chaque item de ce travail, payée aux avocats susdits.

175*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 5 avril 1922,—Rapport indiquant en détail les sommes que le gouvernement ou un de ses départements a payées à des avocats de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse entre le 1er octobre 1911 et le 30 janvier 1922, inclusivement, pour services professionnels ou autres. Aussi copie de mémoires de frais, dépenses et factures de tous genres présentés par ces avocats au gouvernement, indiquant les sommes payées dans chaque cas. Aussi état indiquant les noms des avocats employés pendant les périodes susdites, la nature du travail exécuté, et la somme pour chaque item de ce travail, payée aux avocats susdits.

175*b*. Autre réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 5 avril 1922,—Rapport indiquant en détail les sommes que le gouvernement ou un de ses départements a payées à des avocats de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, entre le 1er octobre 1911 et le 30 janvier 1922, inclusivement, pour services professionnels ou autres. Aussi copie de mémoires de frais, dépenses et factures de tous genres présentés par ces avocats au gouvernement, indiquant les sommes payées dans chaque cas. Aussi état

indiquant les noms des avocats employés pendant les périodes susdites, la nature du travail exécuté, et la somme pour chaque item de ce travail, payée aux avocats susdits.

176. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1922.—Etat faisant voir:—

1. Quelle superficie totale, en acres, on a vendue à des colons, comme préemptions, dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, en vertu de la Loi des terres fédérales, 1908.

2. Quelle superficie de ces préemptions a été brevetée.

3. Quel revenu total on a reçu des (*a*) préemptions brévetées, et (*b*) des préemptions non brevetées.

4. Quelles sommes restent impayées sur toutes les terres de préemption dans cette superficie.

5. Quel revenu on a retiré des terres de préemption dans la zone susdite, pour les années 1920 et 1921.

6. Combien de terres on a vendues dans cette zone comme homesteads depuis 1908, et quel revenu en a-t-on tiré.

7. Combien il reste à payer sur ces homesteads achetés.

8. Combien de terres on a prises par préemption au sud du chemin de fer Weyburn-Lethbridge depuis 1908.

9. Quel revenu on en a tiré.

10. Combien on en a reçu en 1920 et 1921.

177. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1922,—Etat indiquant:—

1. Quels maîtres de poste ont été destitués dans le comté de l'Assomption et de Montcalm du 21 septembre 1911 ou 1er janvier 1922, et quels sont les noms de leurs remplaçants et des bureaux de poste intéressés.

2. Sur quelles recommandations chacune de ces destitutions et nominations a été faite.

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1922,—Etat indiquant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été nommés dans le comté de Richmond-Wolfe, du 21 septembre 1911 au 1er janvier 1922.

2. Les noms (*a*) de ces maîtres de poste (*b*) des bureaux de poste, et (*c*) des personnes qui ont recommandé les nominations.

179. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1922,—Etat indiquant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été démis de leurs fonctions dans le comté de Richmond-Wolfe, du 21 septembre 1911 au 1er janvier 1922.

2. Combien de maîtres de postes ont résigné leurs fonctions dans le comté de Richmond-Wolfe pendant la même période.

3. Combien de maîtres de poste sont morts dans le comté de Richmond-Wolfe, pendant la même période.

4. Quels étaient dans chaque cas les noms des maîtres de poste et des bureaux de poste.

5. Les causes des destitutions des maîtres de poste, dans chaque cas, et pendant la période susdite.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mai 1922.—Relevé faisant voir:—

1. Combien ont coûté chaque année, en 1917-1918, 1919-1920 et 1921, le fonctionnement et l'entretien des pêcheries en Colombie-Britannique, quant au personnel des bureaux, bâtiments, entretien et loyers, des bateaux-patrouilles et leur entretien, du travail de terrain, des vivres, et tous autres item imputables au département intéressé.

2. Combien de recettes le département fédéral des pêcheries a tiré des pêcheries de la Colombie-Britannique, dans chacune des années 1917-1918, 1919-1920 et 1921,

par honoraires de patentes, droits régaliens sur le saumon en conserve, poursuites et amendes, vente des bateaux et outillages confisqués, et tous autres revenus que le département peut encaisser.

181*a*. Réponse à un ordre du Sénat du 8 juin 1922:—

1. Si le gouvernement a reçu quelque rapport des représentants du Canada à la deuxième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève, aux mois de septembre et d'octobre et, dans l'affirmative, si ce rapport sera déposé sur la table pour l'information des membres.

2. Si le gouvernement a reçu les rapports imprimés du Conseil de la Société des Nations présentés à la première et à la deuxième assemblée et, dans l'affirmative, si des exemplaires de ces rapports seront déposés sur la table pour l'information des membres.

2. Si le gouvernement a reçu les rapports sommaires et complémentaires mensuels imprimés de la Société des Nations et si des exemplaires de ces rapports seront déposés.

182. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1922:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés par le gouvernement avec M. Hector Chevrier, relativement à une soumission et à l'adjudication d'un contrat pour le transport des malles entre Rigaud et Saint-Rédempteur, P.Q.

183. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur du 10 avril 1922,—Copie de tous télégrammes lettres, mémoires, rapports au Conseil, Arrêtés du Conseil, comptes et autres documents touchant l'agence indienne à Bear-River, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse, allant du 1er octobre 1911 au 1er janvier 1922 inclusivement; et aussi une liste de toutes les choses fournies pour l'usage des Indiens sous la direction de cette agence; aussi un état indiquant les fournitures comprenant les vêtements, vivres, graines de semence et autres choses fournies, à qui elles furent fournies, et en quelle quantité dans chaque cas.

184. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1922,—Copie de tous mémoires, correspondance, rapports et documents quelconques ayant trait à l'établissement d'une station expérimentale de tabac à l'Assomption, et à l'acquisition de la ferme du collège à cette fin.

185. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1922,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le département des postes à Ottawa, ses fonctionnaires à Montréal, et la Commission du service civil, relativement à la nomination de M. Taylor aux fonctions du surintendant suppléant du département des postes à Montréal.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous documents touchant la nomination d'un ou de plusieurs évaluateurs à Paris et à Londres par la Commission du service civil.

187. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1922,—Relevé montrant:—

1. Combien au total on a payé en boni aux fonctionnaires jusqu'au 1er avril 1921.

2. Combien on a payé aux fonctionnaires en vertu de la Loi leur accordant une augmentation statutaire annuelle, pendant les exercices financiers 1918, 1919, 1920 et 1921.

188. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1922,—Relevé faisant voir:—

1. Quelles ont été au total les recettes douanières du port de Parry-Sound, Ont., pour chaque année, de 1911 à 1921, inclusivement.

2. Quelles villes ou cités du Canada ayant une moyenne égale ou inférieure de recettes douanières, ont des édifices publics aux fins de la douane.

189. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mai 1922,—Relevé indiquant:—

1. Ce que coûte le transport de l'Intendance dans chaque district militaire.

2. Nombre de chevaux automobiles, fourgons et autres voitures dans l'Intendance.
3. Effectif d'officiers et de soldats de l'Intendance.
4. Valeur totale de l'équipement complet de l'Intendance, et combien on a dépensé pour l'entretien et la réparation de l'équipement, y compris le fourrage, les maladies, etc., dans l'exercice terminé le 31 mars 1922.
5. Si ce service coûterait moins cher au pays si le fourrage, les approvisionnements et le transport étaient adjugés à l'entreprise, chaque année, à des particuliers, d'après la soumission la plus basse, ou s'ils étaient donnés à la journée.

190. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mai 1922,—Relevé indiquant:—
1. Quels étaient les édifices que le département de la Milice et de la Défense occupaient à Ottawa durant l'exercice se terminant le 31 mars 1911 et durant l'exercice se terminant le 31 mars 1922, pour (*a*) quartiers généraux, et (*b*) pour chaque service de ce département.

2. Quels édifices étaient occupés comme bureaux dans chaque district militaire, (*a*) pour état major de district, (*b*) pour le service de la solde, (*c*) pour le corps des vétérinaires, (*d*) le corps médical, (*e*) le corps des ingénieurs, (*f*) le corps d'artillerie et (*g*) pour le personnel de l'intendance.

3. Quel était l'effectif de la force permanente dans chaque district militaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1922.

4. Durant ces mêmes années, quel a été le nombre d'officiers pour le service de la solde, leurs rangs respectifs et l'allocation de chacun, et le nombre de commis employés à ce service, dans chaque district.

5. Si le département se propose à l'avenir, de garder plus d'un officier au service de solde dans chaque district, et de continuer la branche de l'auditeur qui fut organisée dans chaque district durant la guerre.

191. Réponse à un ordre du Sénat du 18 mai 1922, pour la production d'une copie de différentes lettres, dépêches télégraphiques et autres pièces échangées entre le gouvernement et la *Northern Explosive Co.*, au sujet de la construction et de l'exploitation de l'installation de Rigaud, qui est la propriété de cette compagnie.

192. Réponse à un ordre du Sénat du 6 juin 1922 pour la production d'une copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture du Dominion du Canada et le ministre de l'Agriculture de la province d'Ontario au sujet de l'application, aux entrepôts frigorifiques qui sont la propriété des coopératives de producteurs de fruits, du système de subventions, auquel la Loi des entrepôts frigorifiques (Chapitre 6, 1907) pourvoit dans le cas des entrepôts frigorifiques publics.

193. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1922,—Relevé indiquant:—
1. Combien il y a de généraux dans la Milice canadienne active.
2. Combien il y en a à Ottawa.
3. Quels sont les appointements, y compris les allocations, de chaque général stationné à Ottawa.
3. Combien de colonels, lieutenant-colonels, major, capitaines, et lieutenants il y a aux Quartiers-généraux à Ottawa.
5. Combien de sous-officiers et soldats sont commis ou messagers aux Quartiers-généraux à Ottawa.
6. Quel est le total des appointements payés à ces officiers, sous-officiers et soldats, aux Quartiers-généraux d'Ottawa.

194. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1922,—Tableau faisant voir:—
1. Combien il y avait de districts militaires au Canada dans l'exercice terminé le 31 mars 1922.
2. Où ils étaient situés, et quel grade occupait le commandant de chaque district.
3. Quel était le grade respectif de ces commandants le 31 mars 1914.

4. Combien il y avait d'officiers dans l'état-major de chaque district, dans l'exercice terminé le 31 mars 1922.

5. Quels étaient le grade et les fonctions de chaque officier, le commandant compris.

6. Combien de sous-officiers et soldats sont employés comme commis dans les bureaux de l'Etat-major de chaque district.

7. Combien d'officiers, sous-officiers et soldats étaient employés dans chaque district dans l'exercice terminé le 31 mars 1922, pour les services d'ambulance, de paye, d'intendance, de génie, du vétérinaire et des magasins; et quel était le grade de chacun.

8. A quelle date le nouveau tableau de paye et d'allocation est entré en vigueur.

9. Qui est autorisé à fixer le tableau de paye et d'allocation de la Milice.

10. Quelle est la solde maximum, allocations comprises, des colonels, lieutenants-colonels, majors, capitaines, lieutenants, sous-officiers et soldats de la Milice permanente, d'après l'ancien et le nouveau tableau.

11. Quelle est la solde, allocations, comprises, des généraux stationnés aux Quartiers-généraux à Ottawa, d'après l'ancien et le nouveau tableau.

12. Combien il y avait de simples soldats dans la Milice permanente le 31 mars 1922.

13. Combien il y avait de généraux, colonels, lieutenants-colonels, majors, capitaines, lieutenants en activité de service dans la Milice canadienne le 31 mars 1922.

14. Quel est l'effectif d'une compagnie et d'un régiment de milice en temps de paix.

2. Que dans le cas où il n'y aurait plus d'autre réunion du comité, les présidents conjoints soient autorisés à décider quant à l'impression ou autre de tout document qui pourrait être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, et généralement à agir jusqu'à la fin de la session en toutes choses qui est du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. Poirier, du Comité permanent du compte-rendu des débats, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 363,
Le jeudi, 22 juin 1922.

Le Comité permanent du compte-rendu des débats a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que MM. Thomas Blacklock et J. E. Fortier soient maintenus dans le personnel des sténographes des débats du Sénat durant la session prochaine aux conditions spécifiées dans le rapport du Comité du compte-rendu des débats du 3 juin 1913. Il recommande aussi que le salaire de M. Fortier soit de $20 par semaine.

Le tout respectueusement soumis.

PASCAL POIRIER,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada".

(*En comité*).

L'article 3 est lu, et il est proposé que le paragraphe (1) de l'article 163 de la loi soit adopté.

En amendement, il est proposé que tout l'article 3, Partie V, soit rayé du bill.

La question étant mise aux voix, ledit amendement est résolu dans la négative par 29 voix contre 21.

Elle est donc résolue dans la négative.

L'alinéa (*b*) du paragraphe (2) est amendé comme suit:—

Ligne 3.—Après "fer", insérer "sauf pour la remise directe à ou par un voiturier".

Ledit amendement est adopté tel qu'amendé.

L'alinéa (*c*) est lu et adopté.

L'étude de la clause conditionnelle est ajournée.

Les paragraphes (3), (4) et (5) sont lus et adoptés.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme paragraphe (*5a*) :—

"(*5a*) Sur réception par le Secrétaire d'Etat du Canada, d'une copie régulièrement certifiée d'un arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil d'une province demandant d'accorder à une province la faculté d'interdire la fabrication des spiritueux dans une province, le Gouverneur en conseil peut, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada,* déclarer qu'il est accordé à cette province la faculté d'interdire la fabrication des spiritueux dans cette province".

La question de concours était posée sur ledit amendement, la comité se divise.

Pour: 14.—Contre: 25.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Le paragraphe (6) est lu et adopté.

L'article (164) est lu et adopté.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme article 4 du bill.

"4. Les dispositions des articles 157, 158 et 163 ne s'appliquent pas à la vente, à l'achat, à la livraison ni au transport à travers la province ou en dehors de la province, de spiritueux autorisés par ou en vertu d'une loi provinciale, d'un arrêté ou d'un règlement."

L'étude dudit article est ajournée.

Il est proposé que le comité lève sa séance, fasse rapport sur l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part dudit comité fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général à la seconde séance du Sénat demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la seconde séance du Sénat demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (80) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la seconde séance du Sénat demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (142) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (149) intitulé: "Loi ayant pour objet de réglementer la vente des engrais chimiques agricoles", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est ajournée.

Le préambule est lu et l'étude en est ajournée.

Les articles de 1 à 14, inclusivement sont lus et adoptés.

L'article 15 est lu et amendé comme suit:—

Page 7, lignes 11 et 12.—Remplacer "engrais chimique" par "paquet".

Page 7, ligne 15.—Remplacer "engrais chimique" par "paquet".

L'étude dudit article tel qu'amendé est ajournée.

Les articles de 16 à 20, inclusivement sont lus et adoptés.

Il est proposé que le comité lève la séance, fasse rapport sur l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Proudfoot fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait des progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié de nouveau en comité général à la première séance du Sénat, demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (P3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des explosifs", étant lu, il est

Ordonné que ledit ordre soit rayé et que le bill soit retiré.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (54) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (93) intitulé: 'Loi modifiant le Code criminel".

(*En comité*).

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme clause 15 au bill.

"15. (1) Est amendé l'alinéa (*b*) du paragraphe 1 de l'article 227 de ladite Loi par la suppression des mots "comme prix ou équivalent", à la troisième et quatrième ligne de cet alinéa, et par l'abrogation du sous-alinéa (*i*) auquel est substitué le suivant:—

"(*i*) la totalité ou une partie de cet argent ou de ces choses de valeur appréciable en argent, ou l'équivalent, étant payable ou attribuable à d'autres personnes d'après le résultat éventuel ou par rapport à une course de chevaux ou à une autre course, joûte, jeu ou autre partie de sport; ou".

L'amendement étant mis aux voix, il est agréé.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit:—

"(3) Aucune disposition de la présente loi ne s'applique aux opérations d'un champ de course autorisées par l'article 6 du chapitre 43 des statuts de 1920".

Cet amendement étant mis aux voix, il est agréé.

Ce qui suit est ajouté comme paragraphe (2).

"(2) Est amendé le paragraphe 2 de l'article 235 de ladite Loi, tel qu'édicté au chapitre 43 des statuts de 1920, par l'insertion des mots "engagé entre pas plus de dix personnes" après les mots "quelque pari" à la neuvième ligne de ce paragraphe".

Cet amendement étant mis aux voix, il est agréé.

Tel qu'amendée ladite clause est alors agréée.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme clause 16:

"16. Est abrogé l'alinéa (*g*) du paragraphe (1) de l'article 235. et remplacé par le suivant:

"(*g*) annonce, imprime, publie, exhibe, affiche ou autrement donne avis d'une offre, d'une invitation ou incitation à parier sur le résultat d'une partie disputée, à conjecturer ce résultat ou à le prédire; ou,"

Ladite clause est agréée.

Il est proposé d'amender l'article 238 de ladite loi par l'addition du paragraphe (*m*) suivant:—

"(*m*) en qualité de propriétaire absolu ou intéressé, agent, serviteur, ou à d'autre titre, à la garde ou la surveillance d'une voiture automobile et s'en sert ou sciemment en permet la location ou l'usage pour des rapports sexuels illicites ou des actes d'indécence.

"(*n*) L'expression "voiture automobile" employée au paragraphe précédent vise et comprend les canots automobiles, maisons flottantes, yatch, embarcations à rames et constructions de même genre.

La question étant mise aux voix sur ledit amendement, le comité la résoud dans la négative par 18 voix contre 3.

L'amendement est donc rejeté.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Farrell fait rapport, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la seconde séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium, et des drogues narcotiques".

(*En comité*).

L'article 5 du bill est repris en considération, et il est proposé de le biffer.

Il est proposé en amendement de substituer ce qui suit au paragraphe 10A dudit article 5:—

"10A. Sauf dans les causes instruites devant deux juges de paix, les articles 749 à 760 inclusivement et le paragraphe 2 de l'article 769 du Code criminel ne s'ap-

pliquent à aucun jugement de culpabilité, à aucune ordonnance ou procédure à l'égard d'une contravention tombant sous le coup de l'alinéa (*e*) du paragraphe 2 de l'article 5A de la présente Loi".

Cet amendement étant mis aux voix, il est décidé d'en ajourner la prise en considération

L'article 6 est lu et il est proposé de l'amender par l'addition des mots suivants à la fin dudit article: "à moins que n'en ordonne autrement le tribunal devant lequel il a été jugé".

Cet amendement étant mis aux voix, le comité se partage:—

Pour 10—Contre 8

L'amendement est ainsi affirmativé.

Le comité lève sa séance, fait rapport sur l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Taylor fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau à la seconde séance du Sénat demain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajourne aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 41

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 23 juin 1922

Trois heures de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Macdonell,	Reid,
Beaubien,	De Veber,	Martin,	Robertson,
Béique,	Donnelly,	McCall,	Roche,
Belcourt,	Farrell,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Bénard,	Fisher,	McCormick,	Schaffner,
Bennett,	Forget,	McDonald,	Sharpe,
Black,	Foster,	McHugh,	Smith,
Blain,	Foster (Sir George),	McLean,	Stanfield,
Blondin,	Fowler,	McLennan,	Tanner,
Bolduc,	Gillis,	McMeans,	Taylor,
Bourque,	Girroir,	Michener,	Tessier,
Boyer,	Gordon,	Mitchell,	Thibaudeau,
Bradbury,	Green,	Montplaisir,	Thorne,
Calder,	Harmer,	Mulholland,	Todd,
Casgrain,	King,	Murphy,	Turriff,
Chapais,	Laird,	Pardee,	Watson,
Cloran,	Lavergne,	Planta,	Webster (Brockville),
Crowe,	Legris,	Poirier,	White (Inkerman),
Curry,	L'Espérance,	Pope,	White (Pembroke),
Dandurand,	Lougheed	Proudfoot,	Willoughby,
Daniel,	(Sir James),	Prowse,	Wilson,
David,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Yeo.

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable M. Watson, il est

Ordonné que les frais parlementaires payés sur le bill (B4) initulé: "Loi concernant la *Great West Bank of Canada* soient remboursés à l'avocat des pétitionnaires moins les frais d'impressions et de traduction.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (54) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", étant lu, il est proposé

Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Il est proposé en amendement.

Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les suivants "d'hui en trois mois".

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est

Résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié de nouveau en comité général à une heure plus avancée de cette séance du Sénat.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à une heure plus avancée de cette séance du Sénat.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (80) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à une heure plus avancée de cette séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (142) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité relativement au bill (149) intitulé: "Loi ayant pour objet de règlementer la vente des engrais chimiques agricoles".

(*En comité*).

L'article 15 est délibéré de nouveau et amendé comme suit:—

Page 7, ligne 42.—Retrancher à partir de "poursuite", jusqu'à "pendant", à la ligne 43, et insérer "que si l'engrais est contenu dans un paquet, ledit paquet n'a pas été ouvert et, qu'il soit contenu dans un paquet ou non, que l'état de l'engrais n'était pas altéré".

La question étant mise aux voix, ledit amendement est adopté.
Le préambule est lu de nouveau et adopté.
Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.
Ledit amendement est lu par le greffier.
Ledit amendement est adopté.
Ledit bill est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question étant posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat procède à la prise en considération des amendements faits en comité de la Chambre entière au bill (93) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel" .
Lesdits amendements sont lus par le greffier.
Lesdits amendements sont alors adoptés.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques".

(*En comité*).

L'article 5 est délibéré de nouveau, et il est proposé de l'amender comme suit:—
Remplacer l'article 10A dudit article par le suivant:—
"10A. Sauf dans les causes jugées par deux juges de paix, les articles sept cent quarante-neuf à sept soixante inclusivement, et le paragraphe deux de l'article sept cent soixante-neuf du Code criminel ne s'appliquent pas à une déclaration de culpabilité, à une ordonnance ni à des procédures relatives à une infraction aux termes de l'alinéa (*e*) du paragraphe deux de l'article 5A de la présente loi."
La question étant mise aux voix, sur ledit amendement, le comité se partage comme suit:—
Pour, 17—Contre, 27.
La question est donc résolue dans la négative.
Il est alors proposé de rayer l'article 5 du bill.
La question étant mise aux voix, la motion est adoptée sur division.
L'article 6 est délibéré de nouveau et amendé comme suit:—
Page 4, ligne 4.—A la suite de "l'immigration", insérer "à moins que le tribunal devant lequel il est jugé n'en ordonne autrement".
Ledit article est adopté tel qu'amendé.
Le préambule est lu de nouveau et adopté.
Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Taylor fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.
Lesdits amendements sont adoptés.
Ledit bill est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du Comité permanent des débats et des comptes-rendus du Sénat.
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre de cette séance, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada".

(*En comité*).

L'article 2 est délibéré de nouveau et amendé comme suit:—
"Toutefois, ce jour ne doit pas être antérieur au premier jour d'octobre 1922".
La question étant mise aux voix, ledit amendement est adopté.
Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme article 4 du Bill:—
"4. Les dispositions des articles 157, 158 et 163 ne s'appliquent pas à la vente, à l'achat, à la livraison ni au transport à travers la province ou en dehors de la province, de spiritueux autorisés par ou en vertu d'une loi provinciale, d'un arrêté en conseil ou d'un règlement".
Avec l'autorisation du comité, ledit amendement est retiré.
La clause conditionnelle de l'alinéa (*c*) de l'article 3, Partie V, est lue et adoptée.
Le préambule est lu de nouveau et adopté.
Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.
Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.
Lesdits amendements sont alors adoptés.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la première séance du Sénat demain.

L'ordre de cette séance annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre de cette séance annonçant la deuxième lecture du bill (80) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (141) intitulé: "Loi portant abrogation de la Loi de 1914 régularisant le Lac des Bois", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Bennett, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (B5) intitulé: "Loi concernant les allumettes", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendement sont lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 4.—Après "allumettes" insérer "1922".

Page 3, lignes 24 et 25.—Retrancher "Le Ministre peut indiquer des fonctionnaires de son ministère, ou toute autre personne", et insérer "Des fonctionnaires peuvent être nommés".

Page 3, ligne 42.—Retrancher le mot "une" et le remplacer par les mots "la tenue d'une".

Page 4, ligne 1.—Après "Quiconque" insérer 'sciemment".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Bennett, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été référé le bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:—

Page 4, lignes 21 et 22.—Retrancher "qui a payé des dividendes réguliers sur lesdites actions ou sur ses actions ordinaires" et insérer "qui a acquis et versé en espèces des paiements réguliers d'au moins quatre pour cent par année sur ses actions émises".

Page 4, ligne 36.—Après "payés" insérer "en espèces".

Page 7, ligne 44.—Après "objet" insérer "et représentant au moins cinquante pour cent du capital social de la compagnie".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Bennett, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances, 1917", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:—

Page 7, ligne 38.—Ajouter l'article 19 suivant:—

"19. Est, de plus, modifiée ladite loi par l'insertion de l'article suivant immédiatement à la suite de l'article soixante-dix-huit:—

"78A. (1) Est une condition de l'autorisation délivrée à une compagnie en vertu de la présente loi, que cette condition soit exprimée ou non dans l'autorisation, et pour la violation de laquelle ladite autorisation peut être annulée, que nulle indemnité ou rémunération sous forme de commission ne doit être payée à une personne, société, association ou corporation pour solliciter des demandes ou offres d'assurance, ou pour en obtenir, ou pour percevoir des primes des porteurs de polices, à moins que le Surintendant n'ait approuvé cette personne, société, association ou corporation à titre d'agent ou de courtier; mais cette approbation doit, dans chaque cas, être censée avoir été accordée à moins et jusqu'à ce que le Surintendant avertisse par écrit la compagnie qu'il ne l'a pas ainsi accordée.

(2) Si, dans tout pareil cas, le Surintendant avertit ainsi la compagnie et refuse d'approuver la personne, société association ou corporation susdite, il doit, à la demande de la compagnie, donner à cette dernière une décision faisant connaître les motifs dudit refus, et la compagnie peut, dans les vingt jours de la réception de cette décision, interjeter appel de cette décision à la cour de l'Echiquier du Canada, et cette cour a le pouvoir d'édicter toutes les ordonnances nécessaires à la direction de l'appel aux termes du présent article, et en attendant le jugement de cette cour, cette personne, société association ou corporation est censée avoir été approuvée comme agent ou courtier, selon le cas.

(3) Avant d'avertir la compagnie que cette approbation a été accordée, le Surintendant doit nommer une commission d'enquête chargée de s'enquérir de toutes les accusations de violation des dispositions de la présente loi que le Surintendant a portées contre cette personne, société, association ou corporation et que le Surintendant juge suffisantes pour justifier le refus de cette approbation, ladite commission devant être composée d'un représentant des compagnies exerçant le genre d'opérations qui a fait l'objet desdites accusations, d'un représentant des agents s'occupant de solliciter ce genre d'assurance et d'un représentant du département, et le Surintendant doit avertir la compagnie que cette approbation n'a pas été accordée seulement si ladite commission, après étude et enquête, est d'avis que lesdites accusations ou l'une d'elles ont été trouvées fondées.

(4) Si ces accusations sont portées au sujet des opérations d'assurance-vie, le représentant desdites compagnies doit être la personne désignée par le président de la *Canadian Life Insurance Officers' Association*, et le représentant desdits agents doit être la personne désignée par le président de la *Life Underwriters' Association of Canada*".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la première séance du Sénat demain.

L'honorable M. Bennett, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été référé le bill (59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Ledits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, lignes 35, 36 et 37.—Retrancher les mots "qui a payé des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou sur ses actions ordinaires" et insérer "qui a acquis et versé en espèces des dividendes réguliers d'au moins quatre pour cent par année sur ses actions émises".

Page 3, ligne 7.—Après "payés" insérer "en espèces".

Page 7, ligne 31.—Après "procuration" insérer "et représentant au moins cinquante pour cent du capital social émis de la compagnie".

Lesdits amendements sont adoptés.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois, à la première séance du Sénat demain.

De consentement unanime, il est
Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à demain à dix heures de l'avant-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 42

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Samedi, 24 juin 1922

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Dix heures de l'avant-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster (Sir George),
Fowler,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed, (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson,
Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Traité de paix entre les alliés et des Puissances associées et la Hongrie, ainsi que protocole et déclaration signés à Trianon, 4 juin 1920. (Avec carte).

(*Documents parlementaires 1922, No 212*).

Traité de paix avec la Turquie, signé à Sèvres 10 août 1920. (Avec carte).

(*Documents parlementaires 1922, No 213*).

L'honorable M. David propose, secondé par l'honorable M. Casgrain,

Que le Sénat du Canada désire présenter ses félicitations à Son Altesse Royale le prince de Galles, àl'occasion de son vingt-huitième anniversaire de naissance, et profiter de l'occasion pour féliciter aussi Son Altesse Royale d'être revenu sain et sauf de sa visite aux Indes, où il a déployé les nobles qualités de cœur et d'esprit qui le caractérisent et le font chérir dans l'empire tout entier.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Wilbert Shaver", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (X3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Clifford Gennery", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Brackinreid", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Catherine Touchbourne", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick McClelland Aikens", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Percival Allen", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Florence Heavens", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lillian Jewitt", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Mae Larivey", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H4) intitulé: 'Loi pour faire droit à Gladys Caroline Hilton", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva McRae", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Warren Garfield Young", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (K4) intitulé: "Loi pour faire droit à Benjamin Charles Bowman", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Elsie Myron-Smith", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Maybee", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Levina Simpson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Preece", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Greenhill", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel May Dillon", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (R4) intitulé: "Loi pour faire droit à William Arthur Parish", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (S4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Hayden", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Plant", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Murray Johnston", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Leonard Armstrong" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Y4) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Hardy Leigh", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

Vendredi 23 juin 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui retourner la preuve, etc., prise devant le comité des divorces, du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondés:—

Bill V3 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roy-Wilbert Shaver."

Bill X3 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank-Clifford Gennery."

Bill Y3 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Brackinreid."

Bill Z3 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred-Catherine Touchbourne."

Bill C4 (No 143) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick-McClelland Aiken."

Bill W4 (No 172) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur-Percival Allen."

Bill E4 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva-Florence Heavens."

Bill F4 (No 156) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit Dorothy-Lillian Jewitt."

Bill G4 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Mae Larivey."

Bill H4 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Caroline Hilton."

Bill I4 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva McRae."

Bill J4 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Warren-Garfield Young."

Bill K4 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Benjamin-Charles Bowman."

Bill L4 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evy-Elsie Myron-Smith."

Bill M4 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian-May Maybee."

Bill N4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe-Levina Simpson."

Bill O4 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Preece."

Bill P4 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Greenhill."

Bill Q4 (No 167) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel-May Dillon."

Bill R4 (No 168) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William-Arthur Parish."

Bill S4 (No 169) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Hayden."

Bill T4 (No 170) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Plant."

Bill U4 (No 171) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James-Murray Johnston."

Bill X4 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas-Leonard Armstrong."

Bill Y4 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry-Hardy Leigh."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Un message de Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (A4) intitulé: "Loi concernant la *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*," et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (U3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *National Casualty Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (124) intitulé: "Loi modifiant la Loi des biens en déshérence" et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (92) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (79) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada. (Pilotage)", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 1,—Retrancher du bill l'article trois.

Page 3, ligne 1.—Retrancher du bill l'article cinq.

Page 3, ligne 5.—Ajouter au bill l'article suivant:—

La présente loi ne portera pas atteinte aux droits, par l'effet d'un jugement rendu avant la date de l'adoption de la présente loi,, ou réclamés dans une action, instance intentée ou instituée ou pétition de droit présentée avant le premier janvier 1922.

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (133) intitulé: "Loi réglementant la vente et l'inspection des plantes-racines potagères", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat."

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (176) intitulé: "Loi statuant sur la constitution et les pouvoirs de la Commission canadienne des blés", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (187) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le Revenu, 1917", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (188) intitulé: "Loi concernant le Fonds patriotique canadien", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (191) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assurance des soldats de retour", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (192) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (193) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecure à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (194) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'oléomargarine, 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (197) intitulé: "Loi autorisant le prélèvement par voie d'emprunt de certaines sommes d'argent pour le service public", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (198) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Tarif des douanes, 1907", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (199) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu de l'Intérieur", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (200) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre 1915", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (201) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes et la Loi du ministère des Douanes et de l'Accise", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada", tel qu'amendé, étant lu.

L'honorable M. Dandurand propose que ledit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant posée, l'honorable M. Pardee propose en amendement

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés le premier avant le mot "soit" et l'autre après, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion, "mais qu'il soit amendé de nouveau en ajoutant ce qui suit comme paragraphe 7 de l'article 163:—

(7) Nonobstant les dispositions de l'alinéa (*a*) du paragraphe (2) de l'article 163 de la présente Partie

Lorsqu'un gouvernement provincial de Sa Majesté nie l'autorité du Parlement du Canada d'imposer des taux ou un droit de douane à l'égard de marchandises importées par ou pour Sa Majesté aux fins du service du Roi dans quelque province du Canada, ou nie l'autorité du Gouvernement fédéral de Sa Majesté de percevoir ces taux ou ce droit, le Gouverneur en conseil, par proclamation dans la *Gazette du Canada*, peut:

(a) refuser de déclarer la mise en vigueur, dans cette province, des prohibitions auxquelles pourvoit le paragraphe (1) du présent article; ou

(b) dans le cas où ces prohibitions auraient été mises en vigueur dans cette province, il peut révoquer la proclamation qui les y a mises en vigueur, et alors ces prohibitions cessent d'être en vigueur dans cette province; ou il peut suspendre l'opération de ces prohibitions durant une certaine période, ou à différentes reprises, selon que le Gouverneur en conseil le juge à propos.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est

Résolue dans l'affirmative:

La question de concours étant alors posée:

Que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Barnard, propose:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés, le premier avant, l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion, "mais qu'il soit amendé de nouveau en retranchant l'article trois".

La question de concours étant posée sur la motion en amendement la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

CONTENTS

Les honorables messieurs:

Barnard,	Crowe,	Lougheed (sir James),	Planta,
Bénard,	Daniel,	Lynch-Staunton,	Poirier,
Bennett,	Donnelly,	Macdonald,	Pope,
Black,	Fisher,	Martin,	Reid,
Blain,	Foster (sir George),	McCormick,	Robertson,
Blondin,	Gillis,	McDonald,	Schaffner,
Bolduc,	Green,	McLean,	Tanner,
Bourque,	Laird,	Michener,	Taylor,
Bradbury,		Mulholland,	Turriff,
Calder,			Willoughby—37.

NON-CONTENTS

Les honorables messieurs:

Béique,	Farrell,	Montplaisir,	Tessier,
Belcourt,	Forget,	Pardee,	Thibaudeau,
Casgrain,	Lavergne,	Proudfoot,	Todd,
Chapais,	Legris,	Prowse,	Watson,
Dandurand,	L'Espérance,	Ratz,	Webster (Brockville),
David,	McHugh,	Roche,	White (Inkerman),
Dessaulles,	McMeans,	Ross (Mossejaw),	White (Pembroke)—31.
De Veber,	Mitchell.	Smith,	

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion,

Que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Casgrain propose.

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés le premier avant le mot "soit" et le second après et que ce qui suit soit ajouté à l'alinéa à la fin de la motion, mais qu'il soit amendé en ajoutant le paragraphe suivant à la fin de l'article 162:—

"(5a) Sur réception par le Secrétaire d'Etat du Canada, d'une copie régulièrement certifiée d'un arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil d'une province demandant d'accorder à une province la faculté d'interdire la fabrication comme boisson, des spiritueux dans une province, le Gouverneur en conseil peut, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, déclarer qu'il est accordé à cette province la faculté d'interdire cette fabrication des spiritueux dans cette province."

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement elle est, sur division,

Résolue dans la négative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion.

Que ledit bill, tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant, elle est résolue dans l'affirmative et

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois en conséquence

La question est posée de savoir si ce bill tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances 1917", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir, si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (93) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", tel qu'amendé étant lu,

L'honorable M. Dandurand propose:

Que ledit bill, tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours est posée et

L'honorable M. McDonald propose en amendement:

Que les mots "ne " et "pas" soient insérés, le premier, avant le mot "soit", le second après, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion "mais qu'il soit amendé en ajoutant dans l'alinéa (d) de l'article 14, après le mot " adresse" "dans lequel le disputant ou le concurrent paie de l'argent ou autre équivalent".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative et

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 363.
Le samedi, 24 juin 1922.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité recommande que les dactylographes de la branche des débats et des sténographes reçoivent $6.50 par jour.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Trois heures de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	David,	Lynch-Staunton,	Reid,
Beaubien,	Dessaulles,	Macdonell,	Robertson,
Béique,	De Veber,	Martin,	Roche,
Belcourt,	Donnelly,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Bénard,	Farrell,	McCormick,	Schaffner,
Bennett,	Fisher,	McDonald,	Sharpe,
Black,	Forget,	McHugh,	Smith,
Blain,	Foster (Sir George),	McLean,	Stanfield,
Blondin,	Fowler,	McMeans,	Tanner,
Bolduc,	Gillis,	Michener,	Taylor,
Bourque,	Girroir,	Mitchell,	Tessier,
Boyer,	Gordon,	Montplaisir,	Thibaudeau,
Bradbury,	Green,	Mulholland,	Todd,
Calder,	Harmer,	Murphy,	Turriff,
Casgrain,	King,	Pardee,	Watson,
Chapais,	Laird,	Planta,	Webster (Brockville),
Cloran,	Lavergne,	Poirier,	White (Inkerman),
Crowe,	Legris,	Pope,	White (Pembroke),
Curry,	L'Espérance,	Proudfoot,	Willoughby.
Dandurand,	Lougheed	Prowse,	Yeo.
Daniel,	(Sir James),	Ratz,	

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Québec."

(*En comité.*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Fisher fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau à la première séance du Sénat lundi prochain.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable M. Bennett, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (107) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Biffer les mots "qu'il ait été".

Page 1, ligne 11.—Biffer les mots "ou qu'il le soit subséquemment".

Page 2.—Entre les clauses 4 et 5, insérer la clause 4A:—

4A. Est, de plus, modifié l'article 30 de ladite loi par l'addition du paragraphe trois suivant:

"(3) Le paragraphe premier du présent article n'est pas censé s'appliquer à une cession de dettes actuelles ou futures inscrites aux livres, faite antérieurement à la date de son adoption, et cette cession est assujettie aux dispositions de l'article trente de la présente loi, tel qu'édicté au chapitre dix-sept des Statuts de 1921, et régie par lesdites dispositions."

Page 4.—Après l'article 10, ajouter les articles 11, 12, 13 et 14, comme suit:

11. Est modifié l'article 13 de ladite Loi par l'insertion de ce qui suit, après le paragraphe (2):

"(2a). Tout projet de traité en vertu duquel le droit de participer à ce traité, que peut acquérir un créancier ou l'actionnaire d'un débiteur qui est une corporation, est établi sur une condition d'achat de nouvelles valeurs par ce créancier ou cet actionnaire, ou sur la condition que ce créancier ou cet actionnaire effectuera d'autres paiements ou contributions, doit stipuler que la réclamation d'un créancier ou les actions d'un actionnaire refusant de participer au projet de traité soient évaluées par la cour au montant, s'il en est, réalisable là-dessus par une vente que le syndic ferait de tous les biens et de tout l'actif du créancier pour liquider son avoir, et que la valeur ainsi déterminée soit, dans un délai de quatre-vingt-dix jours après sa détermination ou dans le délai prorogé que la cour peut fixer, payée au créancier ou actionnaire, en espèces ou en valeurs répondant aux termes du projet de traité et approuvées par la cour, et ce paiement acquittera pleinement sa réclamation ou ses actions, selon le cas. Aux fins d'aider la cour à déterminer la valeur de la réclamation d'un créancier ou les actions d'un actionnaire, d'une corporation débitrice, qui refuse de participer au traité, la cour peut nommer une personne compétente pour calculer cette valeur à déterminer comme susdit, et faire rapport à la cour. Dans le cas où une requête aura été formulée à cet effet par les créanciers ou les acionnaires refusant de participer au projet et détenant en somme un cinquième des créances fondées ou un cinquième de l'intérêt de toutes les actions d'une telle corporation débitrice, et mentionnés ci-après comme étant les "créanciers de minorité" ou les "actionnaires de minorité", selon le cas, la cour nommera trois personnes: la première devant être désignée par les créanciers de minorité pour aider la cour à évaluer leurs réclamations particulières, la deuxième par les actionnaires de minorité pour aider la cour à évaluer les actions des actionnaires de minorité, et la troisième par les créanciers et actionnaires qui auront opté pour la participation au traité. Toutefois, une majorité des créanciers ou actionnaires de minorité aura la faculté de convenir avec les créanciers et actionnaires participants que seulement une ou deux personnes seront nommées. Cette personnes ou ces personnes auront droit à une raisonnable rémunération que fixera la cour et qui sera prélevée sur les biens du débiteur, de même que les dépenses nécessaires occasionnées par l'examen de la valeur des créances et des actions. Aucun arrangement secret ne devra être conclu avec des créanciers ou avec des actionnaires pour les induire à participer à un tel projet de traité.

12. Est modifié l'article 13 de ladite loi par le retranchement du paragraphe trois. tel qu'édicté à l'article 12 de la *Loi modifiant la Loi de faillite, 1921*, et remplacé par ce qui suit:—

(3) Le plus tôt possible après qu'un syndic autorisé a été requis de convoquer une assemblée des créanciers pour étudier une proposition de concordat, de prorogation de délai ou de projet de traité, il fixe la date de cette assemblée et envoie par la poste, sous recommandation

(*a*) un avis d'au moins dix jours du temps et du lieu de l'assemblée, la date de la mise à la poste devant compter pour le premier jour d'avis.

(*b*) un état sommaire de l'actif et du passif du débiteur,

(*c*) une liste de ses créanciers, et

(*d*) une copie de sa proposition

à tout créancier connu et, dans le cas d'une assemblée pour étudier une proposition d'un projet de traité des affaires d'une corporation débitrice, d'une nature telle qu'un changement est fait dans les droits des actionnaires en vertu des lettres patentes ou autre acte constitutif de la compagnie ou que le droit de participation d'un actionnaire à ce projet est une condition de l'achat par cet actionnaire de nouvelles valeurs ou moyennant tout autre paiement ou contribution par cet actionnaire, à tout actionnaire de cette corporation. S'il est tenu une assemblée de ses créanciers à laquelle a été présenté un état ou une liste de l'actif, du passif et des créanciers du débiteur, avant que le syndic soit ainsi requis de convoquer cette assemblée pour étudier cette proposition et qu'au moment où le débiteur requiert la convocation de cette assemblée, l'état des biens du débiteur reste sensiblement le même qu'à l'époque de cette première assemblée, le syndic peut déroger aux dispositions des alinéas (b) et (c) du présent paragraphe. Si à une réunion ainsi convoquée pour étudier cette proposition, ou à une assemblée subséquente des créanciers, une majorité de tous les créanciers et détenant les deux tiers en somme de toutes les dettes établies et, dans le cas d'une assemblée pour étudier une proposition d'un projet de traité, de la nature mentionnée au présent paragraphe, des affaires d'une corporation débitrice, les détenteurs d'une majorité en intérêt de chaque classe des actions de cette corporation débitrice décide d'accepter la proposition, telle que faite ou altérée ou modifiée à la demande de l'assemblée, elle est censée avoir été régulièrement acceptée par les créanciers et, dans le cas susdit, par les actionnaires de cette corporation débitrice. Si le tribunal l'approuve, cette prorogation de délai, ce concordat ou ce projet de traité lie tous les créanciers et, dans le cas d'un projet de traité, de la nature mentionnée au présent paragraphe, des affaires d'une corporation débitrice constituée par ou en vertu d'une loi du parlement du Canada, tous ses actionnaires après le dépôt au bureau du Secrétaire d'Etat d'une copie certifiée du projet et de son approbation par le tribunal et, dans le cas d'un projet de traité, de la nature mentionnée au présent paragraphe, des affaires d'une corporation débitrice constituée autrement que par ou en vertu d'une loi du parlement du Canada, tous ses actionnaires après qu'ont été prises les mesures nécessaires pour y donner effet en vertu des lois par ou en vertu desquelles cette compagnie est constituée en corporation.

13. Est amendé l'article 13 de ladite Loi par la suppression des paragraphes (8) et (9) et par la substitution des suivants:—

"(8) Si le tribunal est d'avis que les conditions de la proposition ne sont pas raisonnables ou ne sont pas de nature à profiter à la masse des créanciers, le tribunal doit refuser d'approuver la proposition et, dans tous les cas où le tribunal est requis, lorsque le débiteur est déclaré en faillite, de refuser sa libération, le tribunal doit refuser d'approuver la proposition à moins que, pour des raisons spéciales, il ne juge autrement.

"(9) Si certains faits sont établis, sur la preuve desquels le tribunal serait requis de refuser, de suspendre ou d'imposer des conditions à la libération du débiteur au cas où il serait déclaré en faillite, le tribunal doit refuser d'approuver la proposition, à moins qu'il ne soit fourni des garanties raisonnables pour le paiement de pas moins de cinquante cents par dollar sur toutes les dettes non garanties et prouvables contre les biens du débiteur, ou à moins que, de l'avis du tribunal, son refus ne soit préjudiciable aux intérêts de la masse des créanciers."

14. Est amendé le paragraphe (5) de l'article 46 de ladite Loi par l'insertion de ce qui suit, après le mot "ordonner", à la septième ligne dudit paragraphe:—

"et toute vente ainsi faite par le syndic aura l'effet prévu au paragraphe (3) de l'article 20 de la présente loi"

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que ledit bill ainsi que le rapport avec les amendements faits par le Comité des Banques et du Commerce soient renvoyés à un comité général maintenant.

Le Sénat s'ajourne à loisir pour étudier ledit bill et les amendements audit rapport.

(*En comité*)

Les articles 1, 2 et 3 sont lus tour à tour et agréés.

L'article 4 est lu, et il est proposé de l'amender comme suit:

"Page 2, ligne 25.—Après le mot "autorisée", insérer ce qui suit: "Toutefois, le paragraphe précédent ne s'applique pas à une cession de dettes de livre de bonne foi effectuée pour valable considération, si pareille cession a été effectuée trois mois au moins avant la déclaration de banqueroute."

Cet amendement étant mis aux voix, il est, sur division, négativé.

Ledit article tel qu'amendé est alors agréé.

L'article 5 est lu et il est proposé de l'amender comme suit:

Page 2, ligne 29.—Après le mot "créanciers", insérer les mots "le montant de leurs réclamations."

Cet amendement étant mis aux voix, il est agréé.

Tel qu'amendé, ledit article est agréé.

L'article 6 est lu et agréé.

Les articles 7 et 8 sont lus, et l'étude en est ajournée.

Les articles 9 et 10 sont lus et agréés.

Le comité lève sa séance, pour faire rapport sur l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait des progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill et le rapport avec ses amendements soit placé sur l'ordre du jour pour être étudiés de nouveau en comité général à la première séance du Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal," est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit référé à un comité général présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Taylor fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (142) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Willoughby, de la part dudit comité fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général à la première séance du Sénat lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (141) intitulé: "Loi portant abrogation de la Loi de 1921 régularisant le lac des Bois", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le sixième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (175) intitulé: "Loi concernant la "Canadian Red Cross Society", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 43
JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

Lundi, 26 juin 1922

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Bolduc, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Chapais, Crowe, Dandurand, Daniel, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Forget, Foster (Sir George), Fowler, Gillis, Girroir, Gordon, Green, King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Pope, Proudfoot, Prowse, Ratz, Reid, Robertson, Roche, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tesier, Thibaudeau, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Wilson, Yeo.

Prières.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (203) intitulé: "Loi ayant pour objet de mettre en vigueur les Traités de paix entre Sa Majesté et la Hongrie et la Turquie", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (204) intitulé: "Loi concernant le havre de Trenton, dans la province d'Ontario", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'ordre du jour appelant de nouveau l'étude en comité général du bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à une heure plus avancée de cette séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (142) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages".

(En comité).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Willoughby fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec".

(En comité).

L'article 2 est lu, et il est proposé de l'amender comme suit:—

Par le retranchement des mots "un million" à la quatrième ligne de cet article, et par l'insertion des mots "tenir en service et en état de réparation" après le mot "construire" à la sixième ligne.

L'étude de cet amendement est ajournée.

Il est proposé que le comité lève sa séance, fasse rapport sur l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Smith fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour, pour être de nouveau étudié en comité de la Chambre entière à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Trois heures de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Macdonell,	Robertson,
Beaubien,	De Veber,	Martin,	Roche,
Béique,	Donnelly,	McCall,	Ross (Moosejaw),
Belcourt,	Farrell,	McCormick,	Schaffner,
Bénard,	Fisher,	McDonald,	Sharpe,
Bennett,	Forget,	McHugh,	Smith,
Black,	Foster (Sir George),	McLean,	Stanfield,
Blain,	Fowler,	McLennan,	Tanner,
Blondin,	Gillis,	McMeans,	Taylor,
Bolduc,	Girroir,	Michener,	Tessier,
Bourque,	Gordon,	Mitchell,	Thibaudeau,
Boyer,	Green,	Montplaisir,	Todd,
Bradbury,	Hardy,	Mulholland,	Turriff,
Calder,	Harmer,	Murphy,	Watson,
Casgrain,	King,	Pardee,	Webster (Brockville),
Chapais,	Laird,	Planta,	White (Inkerman),
Cloran,	Lavergne,	Poirier,	White (Pembroke),
Crowe,	Legris,	Pope,	Willoughby,
Curry,	L'Espérance,	Proudfoot,	Wilson,
Dandurand,	Lougheed	Prowse,	Yeo.
Daniel,	(Sir James),	Ratz,	
David,	Lynch-Staunton,	Reid,	

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table:—

Réponse à un ordre du Sénat pour la production de documents faisant connaître:—

1. La quantité (a) de houille grasse et (b) d'anthracite importée des Etats-Unis au Canada, dans chacune des années comprises entre 1896 et 1921 inclusivement.

2. La quantité (a) de houille grasse et (b) d'anthracite importée des Etats-Unis au Canada, dans chacune des années comprises entre 1896 et 1921 inclusivement, par le gouvernement canadien, à l'usage des (1) chemins de fer (2) édifices fédéraux et entreprises publiques.

3. La quantité (*a*) de houille grasse et (*b*) d'anthracite importée des Etats-Unis par le gouvernement du Canada durant les années susmentionnées, à l'usage des chemins de fer (1) à l'est du lac Supérieur, (2) à l'ouest du lac Supérieur.

4. Le coût, la tonne, de cette houille importée des Etats-Unis par le gouvernement canadien pendant les années ci-dessus mentionnées, (1) à l'endroit de production, (2) à l'endroit de livraison.

(*Documents parlementaires 1922, No 116a*).

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havres de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (141) intitulé: "Loi portant abrogation de la loi de 1921 régularisant le lac des Bois", étant lu, il est proposé

Que ledit bill, soit lu la deuxième fois maintenant.

Il est proposé en amendement:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés, le premier, avant le mot "soit", le second après, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion "d'hui en trois mois".

La question de concours étant posée sur la motion en amendement la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris, comme suit:—

CONTENTS:

Les Honorables messieurs

Barnard,	Foster (sir George),	McLennan,	Sharpe,
Belcourt,	Fisher,	McMeans,	Smith,
Bennett,	Fowler,	Michener,	Stanfield,
Blain,	Gillis,	Mulholland,	Tanner,
Bolduc,	Girroir,	Murphy,	Taylor,
Bradbury,	Gordon,	Martin,	Turriff,
Black,	Green,	McCormick,	Watson,
Calder,	Harmer,	Planta,	Webster,
Cloran,	L'Espérance,	Pope,	White (Inkerman),
Crowe,	Lougheed (sir James),	Prowse,	Willoughby,
Chapais,	McDonald,	Proudfoot,	White (Pembroke)—52.
Daniel,	Macdonell,	Robertson,	
David,	McLean,	Reed,	
Donnelly,		Schaffner,	

NON CONTENTS:

Les Honorables messieurs

Béique,	Legris,	Ratz,	Thibaudeau,
Dandurand,	Lynch-Staunton,	Roche,	Todd,
De Veber,	Pardee,	Tessier,	Wilson—12.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée elle est résolue dans l'affirmative et il est

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité pour étudier le bill (107) intitulé: "Loi modifiant la loi de faillite."

(*En comité*).

L'article 8 est pris de nouveau en considération et amendé comme suit.

Page 3, ligne 11.—Après "Cour" insérer "et, dans la province d'Ontario, le juge en chef d'Ontario."

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

Les articles 11, 12, 13 et 14 inclusivement, sont lus et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill et les amendements du rapport, en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un nouvel amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier.
Ledit amendement est adopté.
Ledit bill tel qu'amendé est lu la troisième fois.
La question est posée de savoir si ce bill tel qu'amendé sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

L'honorable M. Poirier, du Comité permanent du compte-rendu des débats, présente son troisième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 262,

Le samedi, 24 juin 1922.

Le Comité permanent du compte-rendu des débats a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande.

1. Qu'aux prochaines sessions, le nombre de copies de l'édition non corrigée du hansard de la Chambre des Communes (version française) pour être distribuées aux sénateurs par le bureau de poste du Sénat, soit augmenté de deux cents.

2. Que en plus du nombre actuel des volumes reliés du hansard de la Chambre des Communes, (version française), cent copies additionnelles desdits volumes soient mises à la disposition du président du comité pour la distribution.

Le tout respectueusement soumis.

PASCAL POIRIER,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux de terres fédérales", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (133) intitulé: "Loi réglementant la vente et l'inspection des plantes-racines potagères", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité de toute la Chambre maintenant.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Beaubien, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (176) intitulé: "Loi statuant sur la constitution et les pouvoirs de la Commission canadienne du blé", est lu la deuxième fois
Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Belcourt, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (187) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Impôt de guerre sur le Revenu, 1917", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Daniel, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (188) intitulé: "Loi concernant le fonds patriotique canadien", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Turriff, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (191), "Loi modifiant la Loi de l'assurance des soldats de retour", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Schaffner fait rapport, de la part dudit comité que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (192) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions 1919", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est renvoyée à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 à 4 sont lus séparément et adoptés.

L'article 5 est lu et il est proposé de le retrancher du bill.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est adoptée.

Les articles 6 à 9 sont lus séparément et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier.
Ledit amendement est adopté.
Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.
La question étant posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (193) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. De Veber fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir se ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne.

No 44

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 27 juin 1922

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Ratz,
Beaubien,	De Veber,	Macdonell,	Reid,
Béique,	Donnelly,	Martin,	Robertson,
Belcourt,	Farrell,	McCall,	Roche,
Bénard,	Fisher,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Bennett,	Forget,	McCormick,	Schaffner,
Black,	Fostre,	McDonald,	Sharpe,
Blain,	Foster (Sir George),	McHugh,	Smith,
Blondin,	Fowler,	McLean,	Stanfield,
Bolduc,	Gillis,	McLennan,	Tanner,
Bourque,	Girroir,	McMeans,	Taylor,
Boyer,	Gordon,	Michener,	Tessier,
Bradbury,	Green,	Mitchell,	Thibaudeau,
Calder,	Hardy,	Montplaisir,	Todd,
Casgrain,	Harmer,	Mulholland,	Turriff,
Chapais,	King,	Murphy,	Watson,
Cloran,	Laird,	Pardee,	Webster (Brockville),
Crowe,	Lavergne,	Planta,	White (Inkerman),
Curry,	Legris,	Poirier,	White (Pembroke),
Dandurand,	L'Espérance,	Pope,	Willoughby,
Daniel,	Lougheed (Sir James),	Proudfoot,	Wilson,
David,		Prowse,	Yeo.

PRIÈRES.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (206) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des chemins de fer, 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (202) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1923", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'ordre du jour appelant de nouveau l'étude du comité général du bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec", étant lu, il est.

Ordonné qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux de terres fédérales", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (194) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'oléomargarine, 1819," est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité de toute la Chambre maintenant.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLennan, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (197) intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (198) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (199), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu de l'Intérieur" est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (200), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915", est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (201), intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi des Douanes et la Loi du ministère des Douanes et de l'Accise", est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances, 1917", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (60) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (93) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (149) intitulé: "Loi ayant pour objet de règlementer la vente des engrais chimiques agricoles", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:

Lundi, 26 juin 1922.

Résolu qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas aux amendements faits par le Sénat au bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada", pour la raison qu'ils détruisent l'effet du bill entier et ne doivent pas être adoptés.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Sénat.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné que ledit message soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera, il reste ajourné jusqu'à cette aprèsmidi à deux heures et demie.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Ratz,
Beaubien,	De Veber,	Macdonell,	Reid,
Béique,	Donnelly,	Martin,	Robertson,
Belcourt,	Farrell,	McCall,	Roche,
Bénard,	Fisher,	McCoig,	Ross (Moosejaw),
Bennett,	Forget,	McCormick,	Schaffner,
Black,	Foster,	McDonald,	Sharpe,
Blain,	Foster (Sir George),	McHugh,	Smith,
Blondin,	Fowler,	McLean,	Stanfield,
Bolduc,	Gillis,	McLennan,	Tanner,
Bourque,	Girroir,	McMeans,	Taylor,
Boyer,	Gordon,	Michener,	Tessier,
Bradbury,	Green,	Mitchell,	Thibaudeau,
Calder,	Hardy,	Montplaisir,	Todd,
Casgrain,	Harmer,	Mulholland,	Turriff,
Chapais,	King,	Murphy,	Watson,
Cloran,	Laird,	Pardee,	Webster (Brockville),
Crowe,	Lavergne,	Planta,	White (Inkerman),
Curry,	Legris,	Poirier,	White (Pembroke),
Dandurand,	L'Espérance,	Pope,	Willoughby,
Daniel,	Lougheed	Proudfoot,	Wilson,
David,	(Sir James),	Prowse,	Yeo.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (198) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (78) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec.

(*En comité*).

L'article 2 est pris de nouveau en considération et il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 1, lignes 8 et 9.—Aux mots "un million cinq cent" substituer "sept cent cinquante".

Page 1, ligne 10.—Insérer avant le premier mot "de" "d'entretenir, de réparer et".

La question de concours étant posée sur lesdits amendements, le comité se divise.

Pour 30—Contre 36.

Elle est donc résolue dans la négative.

Ledit article est alors adopté sans amendement.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Fisher, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est ainsi lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux de terres fédérales", étant lu,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que lesdits amendements soient étudiés en comité de la Chambre entière présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier lesdits amendements.

(*En comité*).

Les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (Y2) sont pris en considération.

Proposé que le premier amendement soit agrée, adopté.

La motion pour l'adoption du deuxième amendement est rejetée.

La motion pour l'adoption du troisième amendement est aussi rejetée.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a examiné lesdits amendements, et

1. Que le comité souscrit au premier amendement.
2. Que le comité ne souscrit pas au deuxième de ces amendements.
3. Que le comité ne souscrit pas au troisième amendement.

Ledit rapport est adopté.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour l'informer:—

Qu'au sujet des amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (Y2), intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales".

1. Le Sénat souscrit au premier de ces amendements;
2. Le Sénat ne souscrit pas au deuxième de ces amendements, pour la raison suivante: La clause 5 du bill comporte un délai suffisant à la protection des droits qui doivent être sauvegardés par cette clause;
3. Le Sénat ne souscrit pas au troisième de ces amendements, pour la raison suivante: La clause additionnelle que comporte cet amendement prolongerait démesurément le délai dans lequel doivent être articulées les réclamations par voie de procès, de poursuite ou de pétition en droit.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (206) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919" est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (202), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1923", est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Avec la permission du Sénat.

La Chambre prend en considération le message de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas aux amendements faits par le Sénat au bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada".

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu, que le Sénat insiste sur son premier amendement.

L'honorable M. Dandurand propose:—

Que le Sénat n'insiste pas sur son second amendement.

La question étant posée sur ladite motion, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Honorables messieurs

Béique,	De Veber,	McHugh,	Roche,
Belcourt,	Farrell,	McLennan,	Ross (Moosejaw),
Boyer,	Girroir,	Mitchell,	Thibaudeau,
Chapais,	Gordon,	Pardee,	Turriff,
Cloran,	Harmer,	Poirier,	Watson,
Dandurand,	King,	Proudfoot,	Wilson,
David,	McCoig,	Ratz,	Yeo—29.
Dessaulles,			

NON-CONTENTS:

Honorables messieurs

Beaubien,	Daniel,	Lynch-Staunton,	Planta,
Bénard,	Donnelly,	Macdonell,	Pope,
Bennett,	Fisher,	Martin,	Reid,
Blain,	Foster (Sir George),	McCall,	Robertson,
Bolduc,	Fowler,	McCormick,	Schaffner,
Bradbury,	Gillis,	McDonald,	Sharpe,
Calder,	Green,	McLean,	Taylor,
Crowe,	Lougheed (Sir James),	Mulholland,	Webster (Brockville)—34.
Curry,		Murphy,	

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des greffiers à la table pour informer cette Chambre que le Sénat insiste sur son premier et sur son second amendement faits au bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada", que la Chambre des Communes n'a pas agréés.

Conformément à l'ordre du jour le bill (175) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Red Cross Society* est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité de la Chambre entière présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Belcourt fait rapport, de la part dudit comité que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Avec la permission du Sénat:

L'ordre du jour annonçant le deuxième lecture du bill (204), intitulé: "Loi concernant le havre de Trenton, dans la province d'Ontario" étant lu, ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Evelyn Clark Leith", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (A5) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Phair", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (D5) intitulé: "Loi pour faire droit à William Park Jefferson, et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E5) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Maud Ginn", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (F5) intitulé: " Loi pour faire droit à Louise Janet Maude Bigford", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (G5) intitulé: "Loi pour faire droit à James Dickson Couch", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H5) intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Grenville Bell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (I5) intitulé: "Loi pour faire droit à Nykola Pirozyk", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (J5) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Mary Ivor Horning", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

MARDI, 27 juin 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre la preuve, etc., prise devant la comité des divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill Z4 (No 180) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret-Maud-Evelyn-Clark Leith."

Bill A5 (No 181) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary-Ann Phair."

Bill D5 (No 182) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William-Park Jefferson."

Bill E5 (No 183) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva-Maud Ginn."

Bill F5 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Louise-Janet-Maude Bigford".

Bill G5 (No 185) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James-Dickson Couch."

Bill H5 (No 186) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil-Grenville Bell."

Bill I5 (No 189) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nykola Pirozyk."

Bill J5 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret-Mary-Ivor Horning."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

A. BEAUCHESNE,
Sous-greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table:—

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (N3) intitulé: "Loi concernant un brevet de Simon W. Farber", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (B4) intitulé: "Loi concernant un brevet de Daniel Herbert Schweyer", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (D4) intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Holophane Glass Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (C5) intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Dominion Chain Company, Limited*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (207) intitulé: "Loi concernant le ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI, 27 juin 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre souscrit aux premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et dans les clauses dix, onze et treize du sixième des amendements faits par le Sénat au bill (107) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite".

Que comme amendement conséquent, le paragraphe 12 dans le sixième amendement, soit modifié en retranchant les mots "une majorité" dans la ligne 39 de la page 5 dudit bill, tel que réimprimé et en y substituant les mots "deux tiers".

Que cette Chambre n'acquiesce à l'article quatorzième du sixième amendement pour la raison qu'il tend à détruire l'effet du bill.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

A. BEAUCHESNE,

Sous-greffier des Communes.

L'honorable M. Béique propose.

Que le Sénat acquiesce aux amendements faits par les Communes aux amendements du Sénat et qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes en conséquence.

Motion adoptée et ordonnée en conséquence.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Réponse à un ordre du Sénat du 14 juin 1922 pour copie de tous rapports et correspondance se rapportant au canal de navigation du fleuve Saint-Laurent.

(*Documents parlementaires 1922, No 89f*).

Réponse à un ordre du Sénat du 22 mars 1922, pour la production d'un état faisant connaître le nombre des employés nommés dans les différents ministères du gouvernement, chaque année, de 1911 à 1922, et l'augmentation du coût du service civil depuis 1911.

(*Documents parlementaires 1922, No 219*).

Copie de l'arrêté du conseil, C.P. 1246, du 14 juin 1922, autorisant le transfert du service de la radio-télégraphie, du service hydrographique, des marées et cours d'eau et du service de protection des pêcheries, de la juridiction du ministère du service naval à celle du ministère de la Marine et des Pêcheries.

(*Documents parlementaires 1922, No 44c*).

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire adjoint de Son Excellence le Gouverneur général:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,
Ottawa, 20 juin 1922.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très honorable Sir Louis Davies C.C.M.G., agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat le 27 juin, à 9.30, pour proroger la session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A Son Honneur
Le Président du Sénat, Ottawa.

Six heures ayant sonné Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (203) intitulé: "Loi ayant pour objet de mettre en vigueur les Traités de paix entre Sa Majesté et la Hongrie et la Turquie". est lu la deuxième fois.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du troisième rapport du Comité permanent des débats et des comptes rendus, étant lu,

Sur motion, il est

Ordonné que ledit rapport soit modifié comme suit:—

Sénat,
Salle de comité No 262,
Le samedi, 24 juin 1922.

Le Comité permanent du compte-rendu des débats a l'honneur de présenter son troisième rapport.

1. Qu'aux prochaines sessions, le nombre de copies de l'édition non corrigée du hansard de la Chambre des Communes (version française) pour être distribuées aux sénateurs par le bureau de poste du Sénat, soit augmenté de cent vingt-cinq.

2. Que en plus du nombre actuel des volumes reliés du hansard de la Chambre des Communes, (version française), cent copies additionnelles desdits volumes soient mises à la disposition du président du comité pour la distribution.

Le tout respectueusement soumis.

PASCAL POIRIER,
Président.

Ledit rapport, tel qu'amendé, est adopté.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu,—Qu'il est expédient que le Parlement approuve les traités suivants, dont copies ont été soumises au Parlement:—

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie, et le Japon, pour la limitation de l'armement naval, à Washington le six février mil neuf cent vingt-deux.

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, pour protéger les neutres et non-combattants sur mer en temps de guerre, et pour interdire l'usage dans la guerre des gaz et produits chimiques nocifs, signé à Washington le six février mil neuf cent vingt-deux;

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, la Hollande, et le Portugal, pour stabiliser la situation d'Extrême-Orient, signé à Washington le six février mil neuf cent vingt-deux;

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la Chine, la France, l'Italie, le Japon, la Hollande et le Portugal, touchant le tarif douanier de la Chine, signé à Washington le six février mil neuf cent vingt-deux.

Le traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britanique, la France et le Japon, pour la préservation de la paix générale et le maintien de leurs droits relativement à leurs possessions insulaires et domaines insulaires dans la région de l'océan Pacifique (et la déclaration qui accompagne le traité), et la Convention supplémentaire entre les mêmes puissances, lesquels traité et convention ont été signés à Washington le treize décembre mil neuf cent vingt et un et le six février mil neuf cent vingt-deux, respectivement;

Et que la Chambre les approuve.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 27 juin 1922.

Qu'un message soit porté au Sénat pour demander respectueusement qu'une conférence libre soit nommée pour prendre eu considération avec Leurs Honneurs les amendements faits par le Sénat au bill (132), "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada", et auxquels la Chambre des Communes n'a pas acquiescé et sur lesquels le Sénat insiste, et faire tout autre amendement qu'il sera jugé à propos de faire.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat acquisce à leur demande de former une conférence libre pour considérer le bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada", et faire les amendements qu'il sera nécessaire et que le Sénat a nommé L'honorable Sir James Lougheed et les honorables messieurs Dandurand, Watson, Barnard et Bradbury pour agir au nom du Sénat à ladite conférence.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 27 juin 1922.

Résolu qu'un message soit porté au Sénat demandant respectueusement une conférence libre avec Leurs Honneurs pour prendre en considération les raisons pour lesquelles les Communes insistèrent sur leurs amendements au bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales", et y faire tout amendement qu'il sera jugé désirable d'ajouter aux amendements ou au bill.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à leur demande pour former une conférence libre pour étudier le bill (Y2), intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales", et y faire tous les amendements désirables et que le Sénat a nommé l'honorable Sir James Lougheed et les honorables messieurs Dandurand, Watson, Barnard et Bradbury pour agir en son nom à ladite conférence.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mardi, 27 juin 1922.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé messieurs Guthrie, Baxter, Shaw, Brown, Stewart (Argenteuil), Fielding, Sir Lomer Gouin et Mackenzie King, pour agir au nom de la Chambre des Communes à la conférence libre avec le Sénat pour considérer les amendements faits au bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales.

Ordonné que le greffier porte ledit message.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mardi, 27 juin 1922.

Ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé messieurs Ross, Clark, Neill, McConica, D. D. McKenzie, Sir Lomer Gouin, Fielding et Mackenzie King, pour agir au nom de la Chambre des Communes à la conférence libre avec le Sénat pour étudier les amendements faits au bill (132), intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada".

Ordonné que le greffier de cette Chambre porte ledit message.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu,—Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour l'informer que les représentants du Sénat aux conférences se réuniront dans la Chambre 243, (Chambre du Président) immédiatement.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu,—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver le protocole d'amendement signé au nom du Canada à Genève, le 20 mai 1922, et dont copies ont été soumises au Parlement, lequel protocole contient certaines modifications proposées aux articles 4, 6, 12, 13, 15 et 26 de la Convention de la Société des Nations, et adoptés à la deuxième assemblée de la Société à Genève, les 3, 4 et 5 octobre 1921; et que la Chambre l'approuve.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Mercredi 28 juin 1922.

Le Sénat reprend sa séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes n'insiste pas sur le deuxième et troisième des amendements faits par le Sénat audit bill.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (132) intitulé: "Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (192) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après le très honorable Sir Louis Davies, député du Gouverneur général étant venu et étant au pied du trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du très honorable député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:—

Loi pour faire droit à Joseph Robert Lloyd Beamish.
Loi pour faire droit à Clarence Robinson Miners.
Loi pour faire droit à Mary Eleanor Menton.
Loi pour faire droit à Hervey Easton Jenner.
Loi pour faire droit à Alexander Lawrie.
Loi pour faire droit à Alexander Frederick Naylor.
Loi pour faire droit à Margaret Yallowley Jones Conalty.
Loi pour faire droit à Daisy Mary Nicholson.
Loi pour faire droit à Edwin Dixon Weir.
Loi pour faire droit à Henry James Bristol.
Loi pour faire droit à Florant Brys.
Loi pour faire droit à Catherine Rudd.
Loi pour faire droit à Norman Edward Harris.
Loi pour faire droit Maria Amy Drury.
Loi pour faire droit à George Daly.
Loi pour faire droit à Wrae Elizabeth Snider.
Loi pour faire droit à Oliver Kelly.
Loi pour faire droit à Vera Hamlin.
Loi pour faire droit à George Drewery.
Loi pour faire droit à Kate Holmes.
Loi pour faire droit à Ernest Hull.

Loi pour faire droit à Leslie George Dewsbury.
Loi pour faire droit à John Douglas Stewart.
Loi pour faire droit à Helen Garrett.
Loi pour faire droit à Arthur Leslie Smith.
Loi pour faire droit à D'Eyncourt Marshall Ostrom.
Loi pour faire droit à George Herbert Stanley Campbell.
Loi pour faire droit à Deliah Jane Mills.
Loi pour faire droit à Robert James Owen.
Loi pour faire droit à Gibson Mackie Tod.
Loi pour faire droit à Agnes Mary Flynn Donoghue.
Loi pour faire droit à Margaret Thompson.
Loi pour faire droit à Daniel Calvin Bell.
Loi pour faire droit à Stanley Davidson Morning.
Loi pour faire droit à Johnston Nixon.
Loi pour faire droit à William Andrew Hawkins.
Loi pour faire droit à James Malone.
Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Wickson.
Loi pour faire droit à Charles William Murtagh.
Loi pour faire droit à Marie-Louise Dagenais.
Loi pour faire droit à Télesphore-Joseph Morin.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.
Loi concernant *The Canadian Transit Company.*
Loi concernant la *Itabira Corporation, Limited,* et ayant pour objet de changer son nom en celui de *Itabira Corporation.*
Loi concernant la *Niagara River Bridge Company.*
Loi constituant en corporation *The Frontier College.*
Loi constituant en corporation *The General Missionary Society of the German Baptist Churches of North America.*
Loi concernant le ministère de la Défense nationale.
Loi modifiant la Loi des juges.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
Loi pour faire droit à James Hosie.
Loi pour faire droit à Mary Ila Cameron.
Loi pour faire droit à Frank Hamilton Bawden.
Loi pour faire droit à Harry Alexander Smith.
Loi pour faire droit à Allen Richard Morgan.
Loi pour faire doit à Mildred Emma Blachford.
Loi pour faire droit à James Henry Boyd.
Loi pour faire droit à Georgina Gibbings.
Loi constituant en corporation Les Sœurs de Saint-Marie de Namur.
Loi modifiant la Loi des épizooties.
Loi modifiant la Loi d'amirauté.
Loi modifiant la Loi de la Commission de l'Air.
Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes.
Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de l'audition.
Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914.
Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910.
Loi modifiant la Loi de retraite du service civil.
Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de Vancouver.
Loi modifiant la Loi de la cour Suprême.
Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (Havres publics et maîtres de havre).
Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914.
Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.

Loi modifiant la Loi des caisses de petite économie.
Loi pour faire droit à Roy Wilbert Shaver.
Loi pour faire droit à Frank Clifford Gennery.
Loi pour faire droit à Sarah Brackinreid.
Loi pour faire droit à Mildred Catherine Touchbourne.
Loi pour faire droit à Frederick McClelland Aiken.
Loi pour faire droit à Arthur Percival Allen.
Loi pour faire droit à Eva Florence Heavens.
Loi pour faire droit à Dorothy Lillian Jewitt.
Loi pour faire droit à Gladys Mae Larivey.
Loi pour faire droit à Gladys Caroline Hilton.
Loi pour faire droit à Eva McRae.
Loi pour faire droit à Warren Garfield Young.
Loi pour faire droit à Benjamin Charles Bowman.
Loi pour faire droit à Ivy Elsie Myron-Smith.
Loi pour faire droit à Lillian May Maybee.
Loi pour faire droit à Phoebe Levina Simpson.
Loi pour faire droit à Thomas Preece.
Loi pour faire droit à Frederick Greenhill.
Loi pour faire droit à Hazel May Dillon.
Loi pour faire droit à William Arthur Parish.
Loi pour faire droit à James Hayden.
Loi pour faire droit à Bertha Plant.
Loi pour faire droit à James Murray Johnston.
Loi pour faire droit à Thomas Leonard Armstrong.
Loi pour faire droit à Henry Hardy Leigh.
Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (Pilotage).
Loi modifiant la Loi des biens en déshérence.
Loi modifiant la Loi des élections fédérales.
Loi constituant en corporation la "National Casualty Company".
Loi concernant la "Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company".
Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal.
Loi modifiant la Loi des sauvages.
Loi réglementant la vente et l'inspection des plantes-racines potagères.
Loi statuant sur la constitution et les pouvoirs de la Commission canadienne des blés.
Loi modifiant la Loi de l'Impôt de Guerre sur le Revenu, 1917.
Loi concernant le Fonds patriotique canadien.
Loi modifiant la Loi de l'assurance des soldats de retour.
Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, 1919.
Loi modifiant la Loi de l'oléomargarine, 1919.
Loi autorisant le prélèvement par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.
Loi modifiant la Loi du revenu de l'Intérieur.
Loi modifiant la Loi des assurances, 1917.
Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914.
Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914.
Loi modifiant le Code criminel.
Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.
Loi ayant pour objet de réglementer le vente des engrais chimiques agricoles.
Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915.
Loi ayant pour objet de modifier la Loi des Douanes et la Loi du Ministère des Douanes et de l'Accise.

Loi pour faire droit à Margaret Maud Evelyn Clark Leith.
Loi pour faire droit à Mary Ann Phair.
Loi pour faire droit à William Park Jefferson.
Loi pour faire droit à Eva Maud Ginn.
Loi pour faire droit à Louise Janet Maude Bigford.
Loi pour faire droit à James Dickson Couch.
Loi pour faire droit à Cecil Grenville Bell.
Loi pour faire droit à Nykola Pirozyk.
Loi pour faire droit à Margaret Mary Ivor Horning.
Loi concernant un brevet de Simon W. Farber.
Loi concernant un brevet à Daniel Herbert Schweyer.
Loi concernant certains brevets de la *Holophane Glass Company.*
Loi concernant un brevet de la *Dominion Chain Company.*
Loi modifiant le Tarif des Douanes, 1907.
Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec.
Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919.
Loi concernant la *Canadian Red Cross Society.*
Loi concernant la Loi du Rétablissement des soldats dans la vie civile.
Loi modifiant la Loi de Faillite.
Loi concernant le havre de Trenton, dans la province d'Ontario.
Loi ayant pour objet de mettre en vigueur les Traités de paix entre Sa Majesté et la Hongrie et la Turquie.
Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada.
Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales.
Loi modifiant la Loi des pensions.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Honneur comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1923.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Alors après que le greffier eut lu le titre du bill, la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du quatorzième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Madame et Messieurs de la Chambre des Communes:

En venant mettre un terme à vos travaux parlementaires, je désire exprimer mon plaisir et ma satisfaction qu'il vous ait, à ce point, été possible de traiter, en sus des

questions générales d'intérêt public les multiples et importants sujets que vous avez été priés de mettre à l'étude lors de l'ouverture de la session.

Le remaniement du Tarif des douanes, qui a fait l'objet d'une longue délibération, donne l'espoir qu'il répondra largement au désir d'une revision tarifaire, sans cependant créer de graves perturbations dans les conditions industrielles.

Les mesures adoptées en vue de favoriser ou de diriger la mise sur le marché de certains produits agricoles, ainsi que la fabrication, le marquage et la vente des engrais chimiques, en vue de développer les facilités d'entreposage frigorifique, et de poursuivre les travaux d'expérimentation et de recherches destinés à réprimer les maladies des fruits et à enrayer la tuberculose bovine, dèvraient être d'une utilité réelle pour la production du grain et l'accroissement du cheptel, pour l'industrie laitière et la culture fruitière, de même que pour l'augmentation de leur protection contre leurs ennemis naturels.

Suivant les représentations faites au nom des provinces des Prairies, une loi a été adoptée qui tend au rétablissement d'une Commission des blés, et cette mesure législative fait espérer que sera satisfait le désir d'un régime plus équitable pour l'écoulement du blé canadien.

Le comité spécial de la Chambre des Communes institué pour s'enquérir des questions et problèmes connexes au bien-être des soldats et des personnes à leur charge, a soumis de nombreuses recommandations utiles et importantes sur les pensions, l'assurance, l'établissement agricole, le travail convenant à l'état du réintégré et sur d'autres aspects de la réintégration. Ces recommandations, ainsi que les mesures législatives auxquelles elles ont servi de base, devraient grandement contribuer à répondre aux fins légitimes et patriotiques auxquelles ces mesures tendent.

La coordination des forces de la défense du Canada dans un seul ministère de la Défense nationale, sous la direction d'un chef unique, augmentera le bon fonctionnement du service, en même temps qu'elle réalisera une économie très nécessaire dans ces divisions du service national.

Les modifications apportées à la loi des élections ont assuré à des milliers de femmes canadiennes qui en étaient privées le plein exercice du suffrage électoral. Une importante loi de tempérance a été insérée dans les statuts.

On a réalisé des progrès sensibles dans les négociations entamées pour attribuer la gestion des ressources naturelles des trois provinces de l'ouest à leurs gouvernements respectifs.

Il est agréable de constater que l'atténuation graduelle de la dépression commerciale a pour parallèle la diminution du chômage par tout le pays. La conférence que préparent les autorités fédérale et provinciales justifie l'espoir que seront trouvés les moyens à prendre pour résoudre plus effectivement les problèmes du chômage, au moment et au lieu où ces problèmes pourront surgir.

Le dernier emprunt du Dominion a opéré d'une façon à causer un contentement général. Les mesures adoptées en vue d'obtenir le supplément de revenu nécessaire donnent l'assurance qu'on est résolu à subvenir raisonnablement aux exigences du service public, et à maintenir la haute faveur que le Canada s'est acquise sur les marchés financiers du monde.

Madame et Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie des crédits votés pour l'exécution des services publics du Dominion. Les sommes votées seront dépensées dans un esprit d'économie et en vue de l'efficacité.

Honorables Messieurs du Sénat:

Madame et Messieurs de la Chambre des Communes:

Comme vous avez ratifié les traités conclus à la Conférence de Washington sur la limitation des armements, le gouvernement sera en situation d'approuver sans délai,

au nom du Canada, la ratification de ces accords qui, on peut le prévoir avec confiance, contribueront fortement à favoriser la bienveillance et la coopération internationales.

Je remercie humblement la Divine Providence pour la perspective d'une abondante récolte et prie ardemment qu'à la prochaine réunion du parlement, les promesses, aujourd'hui si brillantes, se seront accomplies dans toutes les régions du Canada.

L'ORATEUR du Sénat alors dit:—

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes.

C'est le plaisir et le désir de Son Honneur, le député de Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le septième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence prorogé jusqu'à lundi, le sept août prochain.

INDEX

DU

CINQUANTE-NEUVIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

12-13 GEORGE V, A.D. 1922

A

D

I

N

O

S

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

1re SESSION, 14e PARLEMENT, 12-13 GEORGE V

1922

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
BARNARD, G. H.	Victoria	Victoria, C.-B.
BEAUBIEN, C. P.	Montarville	Montréal, Qué.
BÉIQUE, F. L.	De Salaberry	Montréal, Qué.
BELCOURT, N. A., C.P.	Ottawa	Ottawa, Ont.
BÉNARD, A.	Saint-Boniface	Winnipeg, Man.
BENNETT, W. H.	Simcoe-est	Midland, Ont.
BLACK, F. B.	Westmoreland	Sackville, N.-B.
BLAIN, R.	Peel	Brampton, Ont.
BLONDIN, P. E., C.P.	Laurentides	Ottawa, Ont.
BOLDUC, J.	Lauzon	St-Victor de Tring, Qué.
BOSTOCK, H., C.P. (Président)	Kamloops	Monte-Creek, C.-B.
BOURQUE, T. J.	Richibouctou	Richibouctou, N.-B.
BOYER, G.	Rigaud	Rigaud, Qué.
BRADBURY, G. H.	Selkirk	Selkirk, Man.
CALDER, J. A., C.P.	Moosejaw	Regina, Sask.
CASGRAIN, J. P. B.	De Lanaudière	Montréal, Qué.
CHAPAIS, T.	Granville	Québec, Qué.
CLORAN, H. J.	Victoria	Montréal, Qué.
CROWE, S. J.	Barrow	Vancouver, C.-B.
CURRY, N.	Amherst	Amherst, N.-E.
DANDURAND, R., C. P.	De Lorimier	Montréal, Qué.
DANIEL, J. W.	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
DAVID, L. O.	Mille Iles	Montréal, Qué.
DESSAULLES, G. C.	Rougemont	Saint-Hyacinthe, Qué.
DE VEBER, L. G.	Lethbridge	Lethbridge, Alta.
DONNELLY, J. J.	Bruce-sud	Pinkerton, Ont.
FARRELL, E. M.	Liverpool	Liverpool, N.-E.
FISHER, J. H.	Brant	Paris, Ont.
FORGET, A. E.	Banff	Banff, Alta.
FOSTER, G. G.	Alma	Montréal, Qué.
FOSTER, SIR GEORGE E., C.P., G.C.M.G.	Ottawa	Ottawa, Ont.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
Fowler, G. W.	King et Albert	Sussex, N.-B.
Gillis, A. B.	Saskatchewan	White, Sask.
Girroir, E. L.	Antigonish	Antigonish, N.-E.
Godbout, J.	La Salle	Beauceville, ouest, Qué.
Gordon, G.	Nipissingue	North-Bay, Ont.
Green, R. F.	Koothenay	Whitewood, Sask.
Griesbach, W. A., C.B., C.M.G., etc.	Edmonton	Edmonton, Alta.
Hardy, A. C.	Leeds	Brockville, Ont.
Harmer, W. J.	Edmonton	Edmonton, Alta.
Kemp, Sir Edward, C.P., C.C.M.G.	Toronto	Toronto, Ont.
King, G. G.	Queen's	Chipman, N.-B.
Laird, H. W.	Regina	Regina, Sask.
Lavergne, L.	Kennébec	Arthabaska, Qué.
Legris, J. H.	Repentigny	Louiseville, Qué.
L'Espérance, D. O	Golfe	Québec, Qué.
Lougheed, Sir James A., C.C.M.G., C.P.	Calgary	Calgary, Alta.
Lynch-Staunton, G.	Hamilton	Hamilton, Ont.
Macdonald, A. H., C.M.G.	Toronto-sud	Toronto, Ont.
Martin, P.	Halifax	Halifax, N.-E.
McCall, A.	Norfolk	Simcoe, Ont.
McCoig, A. B	Kent, (O)	Chatham, Ont.
McCormick, J.	Sydney Mines	Sydney Mines, N.-E.
McDonald, J. A.	Shédiac	Shédiac, N.-B.
McHugh, G.	Victoria, (O)	Lindsay, Ont.
McLean, J.	Souris	Souris, I. P.-E.
McLennan, J. S.	Sydney	Sydney, N.-E.
McMeans, L.	Winnipeg	Winnipeg, Man.
Michener, E.	Red-Deer	Red-Deer, Alta.
Mitchell, W.	Wellington	Drummondville, Qué.
Montplaisir, H.	Shawinigan	Trois-Rivières, Qué.
Mulholland, R. A.	Port-Hope	Port-Hope, Ont.
Murphy, P. C.	Tignish	Tignish, I.P.-E.
O'Brien, M. J.	Renfrew	Renfrew, Ont.
Pardee, F. F.	Lambton	Sarnia, Ont.
Planta, A. E.	Nanaïmo	Nanaïmo, C.-B.
Poirier, P.	Acadie	Shédiac, N.-B.
Pope, R. H.	Bedford	Cookshire, Qué.
Proudfoot, W.	Huron	Goderich, Ont.
Prowse, B. C.	Charlottetown	Charlottetown, I. P.-E.
Ratz, V.	Middlesex-nord	New-Hamburg, Ont.
Reid, J. D., C.P.	Grenville	Prescott, Ont.
Robertson, G. D., C. P.	Welland	Welland, Ont.
Roche, W.	Halifax	Halifax, N.-E.
Ross, J. H.	Regina	Moosejaw, Sask.
Ross, W. B.	Middleton	Middleton, N.-E.
Schaffner, F. L.	Boissevain	Boissevain, Man.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
SHARPE, W. H.	Manitou	Manitou, Man.
SMITH, E. D.	Wentworth	Winona, Ont.
STANFIELD	Truro	Truro, N.-E.
TANNER, C. E.	Pictou	Pictou, N.-E.
TAYLOR, J. D.	New-Westminster	New-Westminster, C.-B.
TESSIER, JULES	De la Durantaye	Québec, Qué.
THIBAUDEAU, A. A.	De la Vallière	Montréal, Qué.
THOMPSON, F. P.	Fredericton	Fredericton, N.-B.
THORNE, W. H.	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
TODD, I. R.	Milltown	Milltown, N.-B.
TURRIFF, J. G.	Assiniboïa	Regina, Sask.
WATSON, R.	Portage-la-Prairie	Portage-la-Prairie, Man.
WEBSTER, J.	Brockville	Brockville, Ont.
WEBSTER, L. C.	Stadacona	Montréal, Qué.
WHITE, R. S.	Inkerman	Montréal, Qué.
WHITE, G. V.	Pembroke	Pembroke, Ont.
WILLOUGHBY, W. B.	Moosejaw	Moosejaw, Sask.
WILSON, J. M.	Sorel	Montréal, Qué.
YEO, J.	Prince-est	Port-Hill, I. P.-E.




GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart